

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A166-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A166

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois - Valorisation des Biogaz - Présentation du rapport annuel 2014 Arbois BioEnergie

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUDON Jacques – BOULAN Michel - CALAFAT Roxane – FREGEAC Olivier – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Philippe de SAINTDO donne lecture du rapport ci-joint.

06_3_01

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois – Valorisation des biogaz – Présentation du rapport annuel 2014 Arbois BioÉnergie

Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis le 15 mars 2010, les biogaz issus de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux des Ménages de l'Arbois sont valorisés électriquement. Cette opération de valorisation se fait par l'intermédiaire d'une convention de concession de travaux public établie avec la société Arbois BioÉnergie. A ce titre, il est présenté le rapport annuel 2014 de cette concession après passage en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a concédé en 2008 à la société Arbois BioÉnergie (groupement d'entreprises COFELY et FAIRTEC), l'exploitation du « gisement » de biogaz de l'ISDnD de l'Arbois. L'exploitation du gisement de biogaz ne représentant qu'une partie du service public d'élimination des déchets ménagers, la forme juridique du contrat liant les deux parties est une concession d'ouvrage public dont les fondements ont été établis sur la base d'une délégation de service public.

À partir de ce gaz pauvre, résultant de la méthanisation des déchets organiques, le concessionnaire devrait produire 470 GWh d'électricité verte, pendant les 15 années du contrat. Cette production correspond à la consommation annuelle électrique d'environ 12.000 logements et permet d'éviter le rejet à l'atmosphère de 39.000 tonnes de CO2 sur toute la durée du contrat.

Arbois Bioénergie a en charge la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance des installations. L'énergie produite est réinjectée sur le réseau ERDF et l'exploitant de l'unité de valorisation est rémunéré pour cela à hauteur de 7,5€/kWh. En contrepartie de la concession du gisement d'énergie, la Communauté du Pays d'Aix perçoit une redevance de 37,5 €/MWh vendu à EDF, ces montants étant révisés annuellement.

L'année 2014 a été la quatrième année pleine en terme de fonctionnement industriel de l'installation et a permis de valoriser 9 944 289 Nm³ de biogaz en produisant une énergie totale de 16,2 GWh électrique et en évitant le rejet à l'atmosphère de l'équivalent de 7.000 tonnes de CO2. D'un point de vue financier, cela a induit une recette nette pour la CPA de 643.668€.

Le taux de disponibilité moyenne de valorisation a été de 98 % pour un engagement minimum contractuel de 85 %.

Cette disponibilité a permis à la CPA de bénéficier du taux préférentiel pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur le Centre de Stockage à savoir 20€/tonne au lieu de 30€/tonne. Cela a représenté effectivement en 2014 une économie de TGAP de 1.462.720€ (HT) pour la CPA.

Enfin, même si la plate-forme d'évaporation des lixiviats n'a pas encore atteint le régime de production industriel, 4.485m³ de lixiviats ont été traités in situ, ce qui représente une économie supplémentaire d'environ 121.000€ pour la CPA.

En 2014, c'est ainsi un total de ressources financières supplémentaires pour la CPA d'environ 2,25 M€ que la valorisation des biogaz nous permet d'atteindre.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la Commission de Consultation des Services Publics Locaux en date du 24 juin 2015 ;

VU l'information de la Commission Environnement Développement Durable et Gestion des Déchets en date du 29 mai 2015 ;

VU l'information donnée en Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2014 du concessionnaire relatif à la conception, la construction, l'exploitation de l'installation de valorisation électrique des biogaz de l'Arbois.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois - Valorisation des Biogaz - Présentation du rapport annuel 2014 Arbois BioEnergie

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUL. 2015



COLLECTE &
VALORISATION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS
Communauté de Pays d'Aix

CONVENTION DE CONCESSION pour la CONCEPTION, CONSTRUCTION, EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE VALORISATION ELECTRIQUE DE BIOGAZ DE DECHARGE

Rapport Annuel 2014

TABLE DES MATIÈRES

I. ENVIRONNEMENT DU PROJET.....	3
A. La compétence Déchets Ménagers.....	3
B. Le biogaz, définition et impact environnemental.....	3
1. Les lixiviats.	3
2. Les biogaz.	3
II. LE PROJET DE VALORISATION ENERGETIQUE.....	4
A. La contractualisation avec Arbois Bio Energie.....	4
1. Projet de production électrique :.....	4
2. Avenant n°1, Cogénération par valorisation de l'énergie thermique :.....	4
B. L'avancée globale du projet.....	5
1. Situation administrative et réglementaire:.....	5
2. Travaux mis en œuvre durant l'année :.....	5
3. Résultats d'exploitation de l'unité de valorisation :.....	5
4. Mise en service industrielle de l'installation de « Traitement des Lixiviats » (valorisation thermique) :.....	6
C. Les perspectives 2015.....	6
1. Poursuite des travaux de remise en état et d'amélioration du réseau de captation pour augmenter la quantité de Biogaz.....	6
2. Appliquer la clause de revoyure du contrat et engager les discussions avec le délégataire.....	7
III. LISTE DES ANNEXES.....	8

I. ENVIRONNEMENT DU PROJET

A. La compétence Déchets Ménagers

Elle est acquise à la Communauté par transfert de compétence des communes membres à l'occasion de leur adhésion à l'établissement public.

Elle concerne l'ensemble du service dit « d'élimination des ordures ménagères » soit, la collecte sélective, la collecte traditionnelle, le transport des produits, la valorisation et le traitement des ultimes.

La CPA exerce pour ses communes membres la compétence complète depuis le 1^{er} janvier 2003.

B. Le biogaz, définition et impact environnemental

Le traitement des ultimes est assuré, à la communauté du Pays d'Aix, par voie d'enfouissement sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDnD) de l'ARBOIS.

L'ISDnD mis en service le 1^{er} janvier 1997 dispose depuis novembre 2013 d'une Autorisation Préfectorale d'exploitation jusqu'en 2023 au rythme de traitement de 150 000 tonnes par an.

La quantité, et plus particulièrement la typologie du déchet, est susceptible d'évoluer sur les années à venir au regard de l'évolution de la politique communautaire en matière de valorisation, elle-même dépendante des différentes réglementations reprises notamment par le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux en cours de finalisation.

Le stockage de déchets évolutifs (à composante biologique) en l'absence d'oxygène génère un flux liquide – *les lixiviats* – récupéré gravitairement en partie inférieure des bassins de stockage et un flux gazeux – *les biogaz* – récupéré en partie supérieure par mise en dépression de la masse des déchets enfouis.

1. Les lixiviats.

Ils résultent de l'humidité intrinsèque du déchet et des eaux météoriques accumulées dans le bassin pendant son exploitation puis relarguées après percolation.

La CPA dispose de plusieurs solutions pour traiter ces lixiviats. Sur le site, ils sont traités par évaporation forcée sur une installation annexe à l'unité de valorisation électrique en utilisant la chaleur issue des moteurs à gaz (ce qui fait de notre installation une unité de cogénération). Et hors site, ils sont traités dans une station d'épuration.

Les analyses et la traçabilité sont assurées aussi bien sur *les lixiviats* que sur les matières sèches issues de l'évaporation forcée.

2. Les biogaz.

Ils sont constitués de méthane, de gaz carbonique, d'azote, et de divers composés complexes. Ils résultent de la transformation par les bactéries des chaînes carbonées constituantes de la matière organique.

Les *biogaz* rejetés sans précaution dans l'atmosphère contribuent à l'effet de serre. La réglementation impose le dégazage des centres de stockage et le brûlage à 900° des *biogaz* sur torchères appropriées, le brûlage générant du gaz carbonique dont l'effet de serre est 20 fois inférieur à celui du méthane.

L'intérêt énergétique du gisement de *biogaz* est représenté par le méthane dont le taux varie entre 40% et 60%. C'est cette capacité énergétique que la CPA a décidé de mettre à profit dans le cadre d'un projet de valorisation.

II. LE PROJET DE VALORISATION ENERGETIQUE

A. La contractualisation avec Arbois Bio Energie

1. *Projet de production électrique :*

Dans le but de valoriser le biogaz issu de l'ISDnD de l'Arbois, en produisant de l'électricité revendue sur le réseau de distribution ErDF, au travers d'un contrat d'obligation d'achat, le 27 décembre 2007, une convention de concession a été signée entre la Communauté du Pays d'Aix et le groupement « Elyo-Fairtec ».

La durée de la convention de concession est de 15 ans à compter de la date de mise en service industrielle de l'installation, soit le 15 mars 2010.

Les tâches à réaliser dans le cadre de cette convention sont :

- Conception de l'unité de valorisation,
- Financement de l'unité de valorisation,
- Construction de l'unité de valorisation,
- Exploitation de l'unité de valorisation,
- Maintenance de l'unité de valorisation,
- Exploitation des installations de captage du biogaz et des torchères.

Dans ce cadre, le délégataire s'est engagé à verser une redevance à la CPA en contre partie du gisement de biogaz. Cette redevance est fixée contractuellement à 3,68 centimes d'euros par kilowattheure électrique produit, avec une révision annuelle. En 2014, cette redevance était de 4,02 cts€/kWh jusqu'au 1er novembre et de 4,08 cts€/kWh jusqu'en décembre.

2. *Avenant n°1, Cogénération par valorisation de l'énergie thermique :*

Dans le cadre des recherches d'optimisation, le concessionnaire nous avait fait connaître en 2010 la possibilité de bénéficier de la part d'EDF d'un tarif bonifié si l'installation permettant de produire l'électricité se voyait équipée d'un dispositif complémentaire, permettant d'utiliser de façon efficace l'énergie thermique que produisent les moteurs à gaz lors de leur fonctionnement. Cette prime, appelée prime à la co-génération, est établie dans le cadre des tarifs de rachat de l'électricité produite et est modulée en fonction de l'efficacité énergétique globale.

Le concessionnaire nous a ainsi proposé la mise en place d'un équipement complémentaire permettant de bonifier notre équipement de valorisation en mettant en place cette co-génération, celui-ci consistant en un équipement de traitement des lixiviats qui présente le double avantage d'une part de valoriser l'énergie thermique dégagée par des moteurs et qui est à ce jour perdue, et donc de bénéficier de la prime à l'efficacité énergétique identifiée ci-dessus, et d'autre part de traiter une partie de lixiviats générés sur notre centre de stockage.

Après six mois de discussions, ce projet a donné lieu à un avenant à la convention qui a été décidé et validé in fine par le Bureau de Communauté du 21 juillet 2011.

Ainsi, le concessionnaire est autorisé à percevoir les recettes liées à la vente de l'énergie thermique co-générée et s'engage à reverser à la collectivité 50 % du montant de ces recettes, nettes de l'ensemble des charges liées à la conception, la réalisation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation, le gros entretien de renouvellement des ouvrages, installations matériels et appareils nécessaires à la mise en œuvre de la solution de cogénération.

L'avenant à la convention a été signé le 29 juillet 2011 et notifié le 1^{er} août 2011, lançant les études préparatoires aux travaux.

Les travaux ont donc été réalisés en 2012 avec une réception des équipements au 4 septembre 2012. La quantité de biogaz collecté en 2013 étant inférieure au prévisionnel et la CPA n'ayant eu l'autorisation d'exploiter l'unité de valorisation qu'en novembre 2013, la mise en service industrielle a finalement été repoussée au 1^{er} janvier 2014.

B. L'avancée globale du projet

1. *Situation administrative et réglementaire:*

L'installation est en fonctionnement industriel depuis le 15 mars 2010, débutant les 15 années de la convention qui prendra donc fin le 15 mars 2025.

La mise en conformité réglementaire vis-à-vis du risque foudre a été finalisée en avril 2011. Les autres contrôles réglementaires effectués ont acté de la conformité des installations.

L'installation de Traitement des lixiviats a été réceptionnée le 4 septembre 2012 débutant la phase de mise au point de 6 mois, mais qui n'a pu aboutir en 2013 pour les raisons ci-dessus explicitée (cf. §A-2).

La mise en service industrielle de l'installation de traitement des Lixiviats a finalement été actée au 1^{er} janvier 2014.

2. *Travaux mis en œuvre durant l'année :*

L'année 2014, a été principalement consacrée aux travaux d'entretien courants sur la plateforme de valorisation (moteurs à gaz).

En ce qui concerne le réseau biogaz, la CPA a continué l'optimisation des ouvrages de captage au sein du Bassin numéro 3, en particulier avec la réalisation de 11 puits de dégazage renforçant ainsi le réseau de captage des Biogaz.

3. *Résultats d'exploitation de l'unité de valorisation :*

La phase de production industrielle de l'Installation, démarrée le 15 mars 2010, a connu sa quatrième année de fonctionnement en 2014.

L'année 2014 a de nouveau vu se confirmer le tassement de la production globale de biogaz sur le site, provenant d'une part de la baisse de production du Bassin n°2 et d'autre part des problèmes de captation du biogaz issu du Bassin n°3 qui, de ce fait, ne prend pas le relais.

Néanmoins, en 2014 l'exploitation a permis de **valoriser effectivement 9.944.289 Nm³ de biogaz** (pour 10.782.667Nm³ en 2013), en produisant **une énergie totale de 16,2 GWh électrique** (pour 18,3 GWh en 2013) **et en évitant le rejet à l'atmosphère de l'équivalent d'environ 7000 tonnes de CO₂**. Seuls 34.560 Nm³ de biogaz ont dû être torchés et n'ont pas pu être valorisés.

Cela a induit une **recette nette pour la CPA de 643.668 €** (725.787,45 € en 2013).

Le taux de disponibilité moyenne de valorisation reste excellent à hauteur de 98% pour un engagement mini de 85%.

Cette disponibilité et le faible pourcentage de biogaz capté non valorisé (0,356%) nous ont permis de bénéficier du taux préférentiel pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur l'Installation de Stockage à savoir 20€/tonne au lieu de 30€/tonne. Cela a représenté effectivement **en 2014 une économie de TGAP de 1.462.720 €HT pour la CPA (2.209.000 €HT en 2013).**

Enfin, même si la plateforme d'évaporation des lixiviats n'a pas encore atteint le régime de production industriel, **4.485 m³ de lixiviats ont été traités in-situ, ce qui représente une économie pour la CPA d'environ 121 k€**

En 2014, c'est ainsi un total de ressources financières supplémentaires pour la CPA d'environ 2,25M€ que la valorisation des biogaz nous a permis d'atteindre (pour 3,05 M€ en 2013).

La quantité de biogaz est restée en 2014 une préoccupation majeure, en particulier au niveau de la co-génération qui est gênée par ce facteur, empêchant l'atteinte d'une performance énergétique globale de 75 % octroyant le tarif de rachat maximum (69 % d'efficacité énergétique globale obtenue en 2014).

Il est également important de noter que pour la troisième année consécutive, le compte de résultat du délégataire est déficitaire, en partie au regard de l'alourdissement de la dotation aux amortissements (plate-forme de traitement des lixiviats) qui n'a pas été entièrement compensée par des recettes supplémentaires, directement liées à l'électricité produite et donc au gisement de biogaz qui reste en dessous des prévisions de plus de 44 %.

4. Mise en service industrielle de l'installation de « Traitement des Lixiviats » (valorisation thermique) :

La réception de l'ouvrage de cogénération pour la valorisation thermique du biogaz de l'Arbois est actée de façon contradictoire depuis le 1^{er} septembre 2012. La CPA a été autorisée par Arrêté Préfectoral à exploiter cette installation à compter du 18 novembre 2013.

En conséquence, afin de prendre en compte les nécessaires ajustements d'exploitation liés au démarrage de l'unité, la mise en service industrielle de l'installation a été prononcée au 1^{er} janvier 2014.

C. Les perspectives 2015

1. Poursuite des travaux de remise en état et d'amélioration du réseau de captation pour augmenter la quantité de Biogaz

La production de Biogaz s'infléchit depuis décembre 2011. Ce constat peut être lié au gisement de Biogaz lui-même ou bien au réseau de captage. Des extensions du réseau de captage du Biogaz sur le bassin n°3 vont être enclenchées afin de densifier et donc optimiser le taux de captage du Biogaz. Ces dernières ont pour objectif d'améliorer la captation sur bassin n°3 qui constitue le prochain vivier important de biogaz.

2. Appliquer la clause de revoyure du contrat et engager les discussions avec le délégataire.

La forme juridique du contrat adopté pour la réalisation de l'unité de valorisation des biogaz de l'ISDnD de l'Arbois est la concession de travaux public. Le concessionnaire assume l'intégralité des charges d'investissement, d'exploitation et de maintenance de l'unité et en contrepartie perçoit les recettes de revente d'électricité. L'exploitation de l'installation est assortie du versement d'une redevance à la CPA, directement proportionnelle à la production d'électricité.

La concession de travaux publics, d'une durée de 15 ans, a débuté en mars 2010. Elle lie la CPA et la société ArboisBioEnergie.

En 2011, un premier avenant à la concession a été conclu entre les deux parties afin que la chaleur « fatale » résultant de la production d'électricité soit réutilisée, permettant ainsi le traitement de lixiviats du site (Co-génération).

L'article 22.2 de la Concession de Valorisation des biogaz de l'ISDnD de l'Arbois prévoit la clause de revoyure suivante :

« Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques, et pour s'assurer que la formule d'indexation est bien représentative des coûts réels, le niveau de redevance versé à la collectivité sera soumis à réexamen, dans les cas suivants :

1. A l'issue de chaque période de cinq années de raccordement au réseau électrique ;
2. Si la rémunération globale du concessionnaire a varié de plus de quinze pour cent (15%) par rapport aux montants indiqués dans les comptes prévisionnels d'exploitation ou depuis la dernière révision »

La quantité de biogaz valorisé sur l'unité étant nettement inférieure aux hypothèses ayant servi de bases à l'établissement de la concession, les deux conditions précédentes sont donc remplies. Les clauses contractuelles de la concession et notamment les clauses de rémunération du Maître d'Ouvrage. Vont être analysées courant 2015.

Pour ce faire, les services de la CPA seront épaulés par un Assistant à Maître d'Ouvrage sur les domaines suivants :

- *juridique et fiscal* pour le conseil et l'accompagnement de la communauté dans l'analyse juridique des propositions, dans l'examen des aspects fiscaux et dans l'adaptation du contrat.
- *technique* pour le conseil et l'accompagnement de la communauté dans l'analyse des propositions technico-économiques des opérateurs et dans l'adaptation du contrat
- *financier* pour le conseil et l'accompagnement de la communauté dans l'examen des équilibres financiers proposés par les candidats et dans la rédaction des éléments financiers du contrat.

III. LISTE DES ANNEXES

- Rapport annuel Technique et Financier du Délégué et ses annexes :
 - ❖ Copie de la main courante du Site
 - ❖ Rapports de visite et contrôles réglementaires
 - ❖ Éléments Financiers 2014



COLLECTE &
VALORISATION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS
Communauté de Pays d'Aix

CONVENTION DE CONCESSION pour la CONCEPTION, CONSTRUCTION, EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE VALORISATION ELECTRIQUE DE BIOGAZ DE DECHARGE

Annexe I – Rapport du délégataire

Centrale de Valorisation électrique du Biogaz ARBOIS BIO ENERGIES



Communauté du Pays d'Aix en Provence

Centre de Stockage des Déchets Urbains de l'Arbois

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

	COMPTE RENDU ANNUEL 2014	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	27/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°6
		Version :	1

TABLE DES MATIERES

A. COMPTE RENDU TECHNIQUE 2014

1. Tableaux de bord 2014 (performances) - Arbois Bio Energies
2. Journal d'exploitation
3. Réunions d'exploitation ABE / CPA
4. Contrôles réglementaires menés par ABE en 2014
5. Faits marquants

B. COMPTE RENDU FINANCIER – BILAN ANNUEL 2014

C. PLAN DE PROGRES 2015

ANNEXES

- Rapports de visites et autres contrôles réglementaires

- . Rejets atmosphériques
- . Vérification conformité électrique + contrôle initial plateforme lixiviats
- . Détection incendie
- . Extincteurs
- . Poste HT
- . Analyses légionelles

- Eléments financiers 2014 :

- . Déclaration 2031 – Impôts sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux)
- . Déclaration 2067 – Relève de frais généraux
- . Détails des charges à payer et produits à recevoir
- . Bilan Actif et Passif
- . Compte de résultat
- . Immobilisations
- . Amortissements
- . Provisions inscrites au bilan
- . Etat des échéances des dettes et créances
- . Résultat fiscal
- . Déficit indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles
- . Tableau d'affectation du résultat
- . Détermination des plus et moins values
- . Affectation des plus values à court terme et de fusion ou d'apport
- . Suivi des moins values à long terme
- . Détermination de la valeur ajoutée produite sur l'exercice
- . Composition du capital social
- . Filiales et participations

	COMPTE RENDU ANNUEL 2014	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	27/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°6
		Version :	1

A. COMPTE RENDU TECHNIQUE

1. Tableaux de bord 2014 (performances) - Arbois Bio Energies

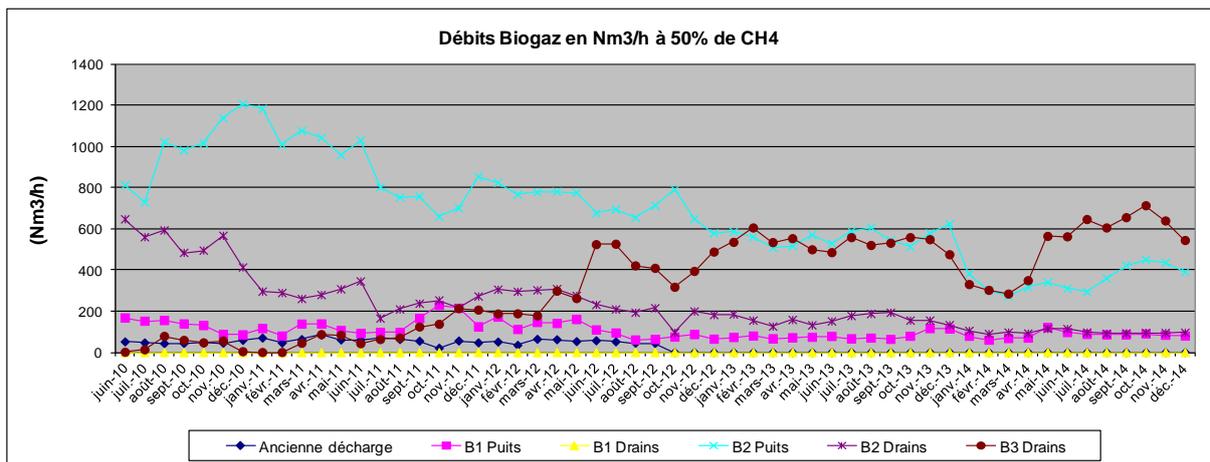
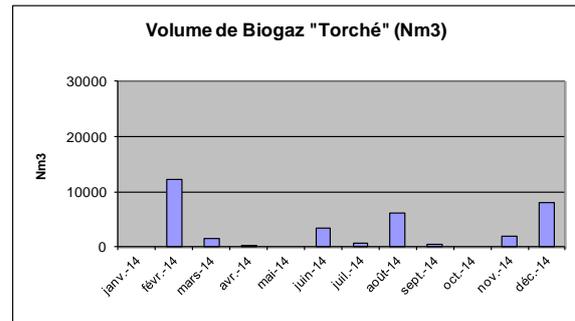
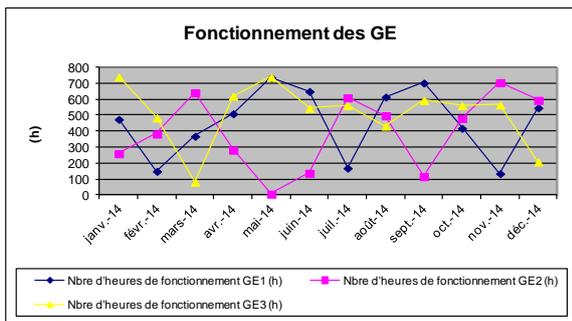
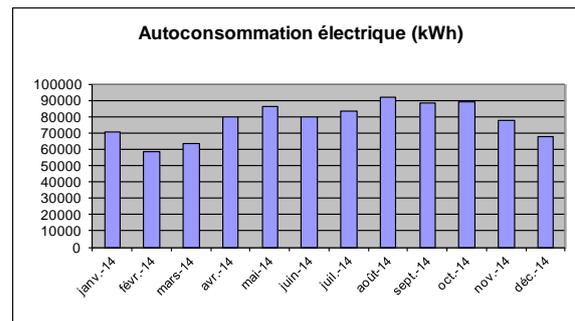
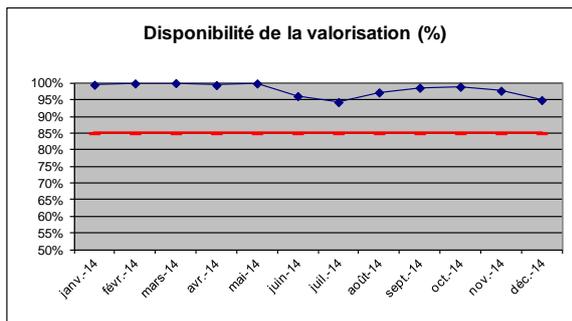
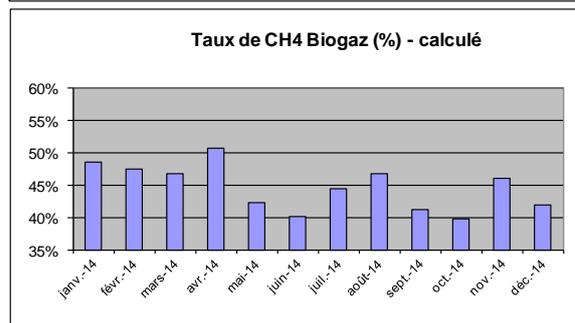
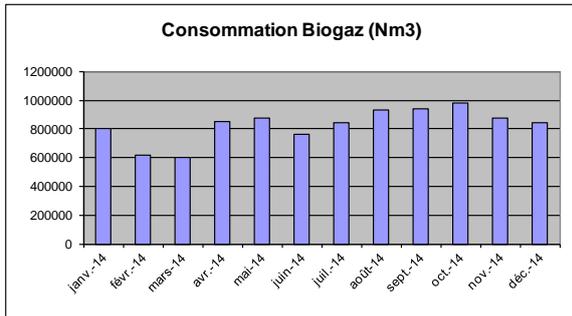
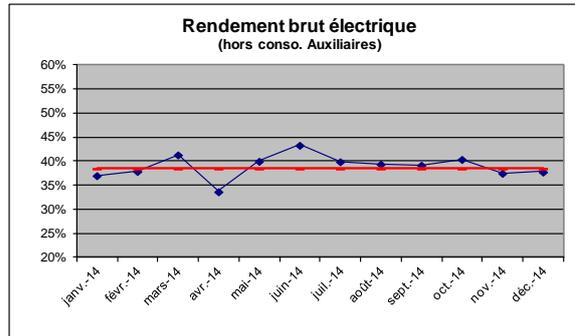
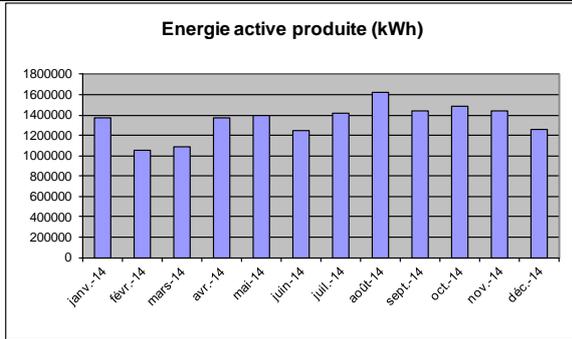
T=Totaux
M=Moyennes

	TOTAUX OU MOYENNES	
Energie active produite (kWh)	16179377	T
Energie réactive inductive (kVArh)	42	T
Energie réactive capacitive (kVArh)	1932478	T
Consommation Biogaz (Nm3)	828691	M
Débit mensuel moyen de Biogaz valorisé (Nm3/h)	1128	M
Volume de Biogaz "Torché" (Nm3)	34560	T
% de Biogaz valorisé / % de Biogaz Capté	99,62%	M
Taux de CH4 Biogaz (%) - calculé	44,7%	M
Consommation énergétique de Biogaz (MWh)	44098	T
Rendement brut électrique (hors conso. Auxiliaires)	39%	M
Autoconsommation électrique (kWh)	937352	T
Nbre d'heures de fonctionnement GE1 (h)	5489	T
Nbre d'heures de fonctionnement GE2 (h)	4725	T
Nbre d'heures de fonctionnement GE3 (h)	6148	T
Disponibilité de la valorisation (%) (**)	98%	M
Energie thermique récupérée (MWh)	13226	T
Quantité de lixiviats évaporés (m3)(***)	4484,5	T
Quantité d'eau consommée (m3)	183,1	T
Sous-comptage électricité Lixiviats (kWh)	598271	T



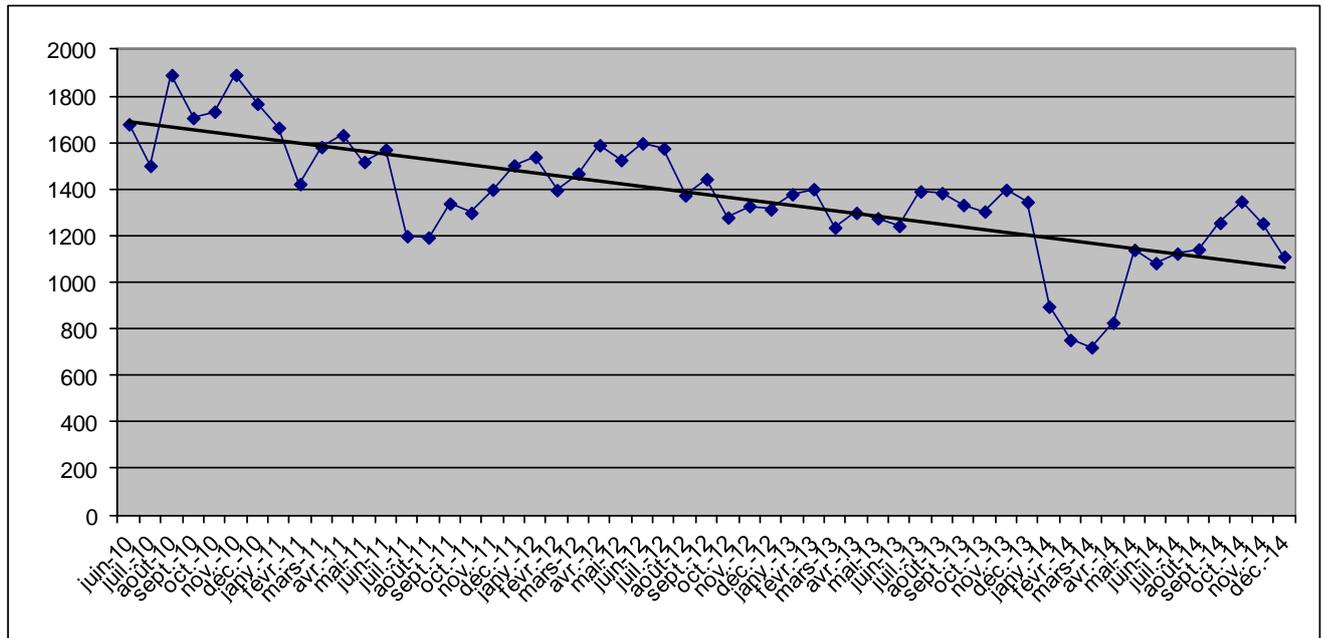
Efficacité énergétique de la plateforme en 2014 = **69 %**

Etabri par :	W. NEBOUT
Date :	27/02/2015
Référence :	CR ANNUEL N°6
Version :	1



Evolution du débit de biogaz en amont plateforme (Nm3/h à 50% de CH4)

	Débits moyens de Biogaz à 50% de CH4											
	janv.-14	févr.-14	mars-14	avr.-14	mai-14	juin-14	juil.-14	août-14	sept-14	oct-14	nov-14	déc-14
Ancienne décharge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B1 Puits	79	60	68	70	121	97	88	86	86	90	84	80
B1 Drains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B2 Puits	382	301	272	316	340	310	293	360	422	450	436	391
B2 Drains	105	90	97	92	115	114	97	91	93	95	95	96
B3 Drains	330	302	284	349	564	562	646	605	655	713	639	544
TOTAL	896	753	721	827	1140	1083	1124	1142	1256	1348	1254	1111



Engagements ARBOIS BIO ENERGIES

Disponibilité moyenne de valorisation 2014 = 98 %
(Engagement mini = 85%)



Rendement électrique moyen 2014 = 39 %
(Engagement mini = 38,5%)



Constat : Le débit de biogaz disponible en amont de la plateforme reste à un niveau tel qu'un moteur est maintenu à l'arrêt depuis l'été 2011 et que les deux autres moteurs fonctionnent à moins de 70% de charge. Les performances de la plateforme s'en trouvent impactées : Rendement électrique notamment.

	COMPTE RENDU ANNUEL 2014	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	27/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°6
		Version :	1

2. Journal d'exploitation (préventifs + correctifs + diverses actions notables)

Période	Commentaires
Janvier 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacements filtres à huile GM1, GM3 - Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Vidanges GM1, GM3 - Serrage de bride au niveau de l'échangeur HT du GM1 - Remplacement bougies GM1 - Arrêt total de l'installation pour prise de cotes (diam sonde de T° sortie surpresseur, diam bouchon) - Intervention PRODEVAL sur le bassin N°2 (dépose d'un T HS et pose d'un manchon raccord de drains) - Nettoyage cuvon 3, nettoyage des mailles et modules ligne 3 (avec Sté ASTREE) - Prélèvements ALPA sur les cuvons - Visite mensuelle CLARKE - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois
Février 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Remplacements filtres à huile GM1, GM2, GM3 - Vidanges GM1, GM2, GM3 - Remplacement bougies GM2 - Contrôle culbuteurs GM2 - Arrêts simultanés GM2 et GM3 (boucle de courant interrompue, défaut température mélange, défaut température cylindre, ...) - Relance ligne 3 d'évaporation des lixiviats - Travaux de remise en état du tuyau à condensats du silencieux GM3 (Stés CLARKE et DIF) - Arrêt centrale et découplage réseau ERDF le 13/02 (difficultés au redémarrage – défaut sur relais ERDF) - Fluctuations importantes du taux de CH4 biogaz générant des dysfonctionnements sur les moteurs - Dysfonctionnement sur surpresseur (pb de commande – fonctionnement auto) - Intervention de SBE suite à un gros flash sur le réseau biogaz du B3 (fermeture d'une vanne sur le réseau) - Essai sur fonctionnement torchère BG2000 - Graissages alternateurs GM1, GM2, GM3 - Joint sur Cylindre 17 du GM3 HS (à remplacer) - Installation commutateur de synchronisation sur GM3 - Réglage courbe leanox GM1, GM2 - Nettoyage des filtres pompes lixiviats et modules. - Prélèvements ALPA sur les cuvons - Visite mensuelle CLARKE - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois

	COMPTE RENDU ANNUEL 2014	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	27/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°6
		Version :	1

Mars 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Prélèvements d'huile sur GM1, GM2 - Fuite d'eau sur une bride au GM3 (resserrage) - Nettoyage bac de lavage des filtres - Graissage des surpresseurs - Dépose des filtres modules lignes 1, 2 et 3 pour nettoyage - Nettoyage des mailles et des modules de la ligne 2 - Nettoyage extérieur des modules - Démarrage torchère pour essais (purge avec PRODEVAL et CPA) - Défaut sur automate GM2 (hard reboot + Reset Diane pour redémarrage) - Prélèvements ALPA sur les cuvens - Visite mensuelle CLARKE - Visites hebdomadaires SBE - Remplacement filtre à huile GM1, GM2 - Remplacement tête de vanne motorisée sur un retour cuven - Cycle de lavage forcé cuven 3 - Contrôle des extincteurs sur site - Vidange GM1, GM2 - Relèves fin de mois
Avril 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Remplacement du filtre à huile GM1, GM2, GM3 - Entretien 2000h GM3 (remplacement filtre gaz, reniflar, filtre à air, bougies...) - Vidanges GM1, GM2 - Légère fuite d'eau sur bride GM1 au niveau du préchauffage - Travaux CLARKE sur culasses GM2 - Remplacement SOFT sur GM2 et reprise échange logique Sepam GM2 et GM1 (Clarke) - Réglage courbe Leanox GM2 - Compteur récupération chaleur HS (Sofrel 700) – Intervention département technique agence - Arrêt des moteurs le 17/04 suite à intervention de SITA sur le B3 - Prélèvements ALPA sur les cuvens - Visite mensuelle CLARKE - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois

	COMPTE RENDU ANNUEL 2014	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	27/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°6
		Version :	1

Période	Commentaires
Mai 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Prélèvements d'huile sur GM1, GM2, GM3 - Vidanges et Remplacement des filtres à huile GM1, GM2, GM3 - Graissage des surpresseurs - Nettoyage containers GM1, GM2, GM3 - Visite mensuelle CLARKE - Visites hebdomadaires SBE - Nettoyages filtres cuvons 1, 2 3 - Nettoyage des cuvons 1 et 3 (+ cycles de lavages forcés+ nettoyage filtres crépines) - Nettoyage des buses des modules de la ligne 2 - Changement de cuve d'acide - Remplacement des filtres poches GM1, GM2 et GM3 avec camion nacelle - Réglage courbe leanox GM1, GM2, GM3 - Prélèvements ALPA sur les cuvons - Relèves fin de mois
Juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement du compteur thermique + réglage par Sté SAPPEL + étalonnage - Incendie (feu de broussaille) sur le bassin 2 – Intervention des pompiers - Contrôle et Maintenance du groupe froid (sécheur biogaz) - Prélèvement d'huile sur GM1, GM2, GM3 - Vidanges et Remplacement des filtres à huile GM1, GM2, GM3 - Dépose des pompes cuvons 2 et 3 pour révision - Nettoyage crépine lixiviats ligne 1 - Vidange des 3 cuvons - Nettoyage HP de la plateforme côté moteurs - Arrêts de moteurs suite à orages (pbs EDF) puis remplacement de sondes T° HS sur cylindres + bougies - Graissage des surpresseurs - Visite ICPE sur site - Vidange des fûts de liquide de refroidissement - Débroussaillage de la plateforme - Remplacement échangeur sur GM2 - Nettoyage faisceau radiateur GM2 - Ventilateur HS sur armoire local superviseur - Remplacement joint torique sur bride de liquide de refroidissement du GM1 - Remplacement des bougies du GM1, GM2 et GM3 - Decoking GM3 - Contrôle injection d'acide sur traitement des lixiviats - Nettoyage de la ligne 1 des lixiviats (crépine, sol, modules et cuvon) - Passage ERDF pour vérification protection HTA (opération reportée car impossible de condamner cellule) - Déclenchement centrale incendie (20 kV ouvert) suite à pb de batterie - Réglage de culbuteurs sur GM2 suite à bruit de soupe sur cylindres - Visite mensuelle CLARKE – Réglage courbe leanox - Visites hebdomadaires SBE - Prélèvements ALPA sur les cuvons - Relèves fin de mois

	COMPTE RENDU ANNUEL 2014	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	27/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°6
		Version :	1

Période	Commentaires
Juillet 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt des moteurs pour maintenance HT INEO (nettoyage des cellules HT) - Prélèvements d'huile sur GM1, GM2, GM3 - Vidange GM1, GM2, GM3 - Remplacement filtre à huile GM1, GM2, GM3 - Remplacement résistance de préchauffage HS du GM3 - Réglage courbe leanox GM3 - Decoking GM1 - Contrôle des Intercoolers par CLARKE - Ouverture du B3 par SBE pour raccordement des nouveaux puits - Contrôle de l'installation des lixiviats par AEROE - Nettoyage crépine ligne 1 - Défaut d'allumage des torchères lors d'un arrêt des moteurs. - Graissage des surpresseurs - Réglage GM1 par CLARKE suite à bruit anormal de soupapes sur cylindres - Maintenance 2000h Clarke sur GM1 et GM3 : Remplacement filtre gaz, filtre huile, reniflar filtre d'air et réglage des soupapes - Arrêts de moteurs suite à orages (pbs EDF) - Cycle de lavage forcé sur cuvon 1 - GM3 : Mise à l'arrêt d'un ventilateur HS suite à coupure de puissance (disjonctions) - Prélèvements ALPA sur les cuvons - Visite mensuelle CLARKE - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois
Août 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Présence SBE en complément des visites hebdo pour essais sur circuit gaz - Remplacement pompe de prélubrification et raccords fuyards sur prélèvement d'huile - Remplacement du ventilateur HS de l'armoire de supervision - Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Contrôle centrale incendie par la société DEF (essai réel de coupure du 20 kV) - Vidanges GM1, GM2, GM3 - Contrôle des rejets torchères CATTEC - Présence BINDER pour contrôle débitmètre client - Remplacement filtre à huile GM1, GM2, GM3 - Graissage des 2 surpresseurs - Visite mensuelle CLARKE - Vidange, nettoyage et remplissage par ASTREE des cuvons des 3 lignes - Visites hebdomadaires SBE - Prélèvements ALPA sur les cuvons - Relèves fin de mois

	COMPTE RENDU ANNUEL 2014	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	27/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°6
		Version :	1

Période	Commentaires
Septembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Prélèvements d'huile sur GM1, GM2, GM3 - Remplacement filtre à huile GM1, GM2, GM3 - Nettoyage container GM2 - Vidanges GM1, GM2 - Dépose de la pompe lagune 40000 m3 et nettoyage - Reprise câblage armoire 1 lixiviats (marche normale) - Intervention sur Armoire A du GM2 (écartement des disjoncteurs) - Arrêt total de l'installation le 15/09 (20 kV ouvert) - Visite CHSCT COFELY - Remplacement carte entrée niveau d'huile et détecteur mini gaz sur GM - Prélèvements ALPA sur les cuvons - Visite mensuelle CLARKE - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois
Octobre 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Visite 2000h GM2 et GM3 (remplacement filtre gaz, bougies et réglage admission / échappement) - Vidange GM1, GM2, GM3 - Prélèvement d'huile GM1, GM2, GM3 - Remplacement filtres à huile GM1, GM2, GM3 - Remplacement bougies GM1 + réglage admission / échappement - Intervention ASTREE Provence (vidange cuvons + lavages) - Nettoyage des filtres des modules lixiviats - Remise en service pompe lixiviats lagune 40000 m3 – essais OK - Nettoyage des échangeurs de fumées (ACTION RAMONAGE) - Visite 30000 h CLARKE sur GM1 - Débordement cuvons ligne 2 – Nettoyage puis remplacement des crépines lignes 2 et 3 - Ouverture des modules ligne 1 et Sortie pompe cuvon 1 - Lixiviats : Nettoyage lignes 2 et 3 (crépine, fond de cuvon, cycle de lavage OK) - Graissage des 2 surpresseurs - Graissage alternateur GM3 - Visite de contrôle réglementaire APAVE (volet électrique) - Visite de contrôle réglementaire APAVE (volet rejets atmosphériques) - Visite mensuelle CLARKE et réglage courbes leanox - Prélèvements ALPA sur les cuvons - Visites hebdomadaires SBE - Relèves fin de mois

	COMPTE RENDU ANNUEL 2014	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	27/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°6
		Version :	1

Période	Commentaires
Novembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement bougies GM2, GM3 - Prélèvements d'huile GM1, GM2 et GM3 - Remise en service communication torchère vers salle de contrôle (interrompue) - Graissage des surpresseurs - Vidanges GM1, GM2, GM3 - Nettoyage crépines lixiviats lignes 2 et 3 - Réparation de la pompe glycol HS sur groupe froid (sècheur). Remplacement des roulements et redémarrage. - Problème de démarrage de la BG 2000 lors de contrôles rejets (surtension, régulateur de pression HS) - Remplacement joint sur cache culbuteurs GM3 (légère fuite) - Plantage moteurs le 15/11 suite à orage - Disjonction pompe lagune 300 m3 au remplissage des cuvons 2 et 3 - Visite ICPE - Remplacement filtres à huile GM1, GM2, GM3 - Changement de compteur horaire BG500 - Visite mensuelle CLARKE - Visites hebdomadaires SBE - Prélèvements ALPA sur les cuvons - Relèves fin de mois
Décembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt 1h des moteurs le 1/12 pour réglage torchère BG2000 (remise en état de marche) - Essais torchères - Ventilateur bruyant sur sècheur frigo (prévoir remplacement) - Visite 30000h GM3 - Endoscopie GM3 - Nettoyage crépines lixiviats lignes 2 et 3 - Constat avec CLARKE de la dégradation des silencieux des moteurs (oxydation) - Débordement cuvon ligne 3 (remplie de mousse compacte) – Vidange et nettoyage - Prélèvements d'huile GM1, GM2, GM3 - Remplacement filtre à huile GM1, GM2, GM3 - Vidanges GM1, GM2, GM3 - Graissage alternateur GM2 - 2 pompes cuvons HS à remplacer - Compteur évaporation sur superviseur HS (relève faite sur automate de chaque ligne) - Visite mensuelle CLARKE - Visites hebdomadaires SBE - Prélèvements ALPA sur les cuvons - Relèves fin de mois



Ce tableau est extrait du journal d'exploitation tenu sur site. Il n'est pas exhaustif. Par souci de synthèse, il ne reprend pas les opérations de conduites régulières de type : basculement des moteurs, dysfonctionnements mineurs, gestion des flux de produits, etc...

	COMPTE RENDU ANNUEL 2014	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	27/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°6
		Version :	1



Estimatif des temps passés sur site (maintenance / exploitation 2014)

 COFELY	: 3150 heures
 SBE	: 500 heures
 CLARKE	: 300 heures
 ASTREE	: 30 heures
 AEROE	: 15 heures

 *APAVE, MESURES ET SERVICES, ACTION RAMONAGE, SEVIA, VEOLIA ENVIRONNEMENT, SIEMENS, ENDRESS HAUSER, etc... : Quelques heures par prestataire.*

3. Réunions d'exploitation ABE / CPA

☞ 4 réunions tenues en 2014 aux dates suivantes : 22/01, 18/04, 10/09 et 04/12.

	COMPTE RENDU ANNUEL 2014	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	27/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°6
		Version :	1

4. Contrôles réglementaires menés par ABE en 2014

Les contrôles réglementaires suivants ont été menés courant 2014 sur la plateforme :

hebdomadaire	Analyses de la composition du biogaz		A jour	SITA BIOENERGIE
annuel	Extincteurs		27/03/2015	PARFEU
annuel	Visite d'inspection Détection incendie		12/08/2014	DEF
annuel	Contrôle des rejets atmosphériques	Arrêté préfectoral	16/10/2014	APAVE
annuel	Vérification des installations électriques	Code du travail art. R4215-3 / R4215-17 / R4226-3 / R4226-15	14/10/2014	APAVE
2 ans	Contrôle poste HT, transfo et poste ERDF		02/07/2014	INEO / ERDF
Mensuel	Lixiviats : Prélèvements et Analyses légionelles	Arrêté Préfectoral	A jour	ALPA



Les rapports de contrôles réglementaires sont annexés au présent rapport.

5. Faits marquants

L'année 2014 a été marquée :

- Par la poursuite de la baisse du volume de biogaz en amont de la plateforme avec un fort impact sur les mois de février et mars 2014. Des actions communes engagées par la CPA et ABE ont permis de rehausser le seuil de production sans toutefois atteindre les niveaux espérés (études de gisement).
- Par les difficultés à atteindre les performances attendues (efficacité énergétique & évaporation des lixiviats). Les causes sont principalement liées :
 - o au déficit de biogaz
 - o à la fiabilité du procédé AEROE
- Par le lancement en fin d'exercice des visites 30000h des moteurs (2/3)
- Par la bonne performance et la fiabilité des moteurs (disponibilité et rendement à l'objectif)
- Par le souhait d'ABE de voir renégociées les dispositions tarifaires de la convention de concession au regard de ses résultats financiers fortement impactés par le manque de biogaz (demande exprimée en réunion du 14/11/15 et formalisée par voie de courrier)

	COMPTE RENDU ANNUEL 2014	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	27/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°6
		Version :	1

B. COMPTE RENDU FINANCIER – BILAN ANNUEL 2014

		2014	
CSDU ARBOIS BIOGAZ			
<i>Début du contrat le 15/03/2010</i>			
REMUNERATION BASE CPA <i>Coefficient Révision contrat EDF</i>	37,5 1,07233	€/MWh <i>au 1er novembre</i>	2013
REMUNERATION CPA révisée <i>Coefficient Révision contrat EDF</i>	40,2 1,08801	€/MWh <i>de jan à oct</i>	2014
REMUNERATION CPA révisée	40,8	€/MWh <i>de nov à déc</i>	2014

2014	PRODUCTION ELECTRICITE	FACTURE CLIENT CPA	REDEVANCE CPA (1/2 Résultat Compte Lixiviats)	LIXIVIATS EVAPORES
	MWh	€	€	m3
Janvier	1 367,069	54 272,64 €		392
Février	1 056,017	41 923,87 €		387
Mars	1 092,832	43 385,43 €		317
Avril	1 372,670	54 495,00 €		480
Mal	1 397,652	55 486,78 €		193
Juin	1 246,707	49 494,27 €		178
Juillet	1 438,179	57 095,71 €		239
Août	1 530,763	60 771,29 €		412
Septembre	1 484,648	58 940,53 €	- €	584
Octobre	1 498,877	59 505,42 €		586
Novembre	1 386,401	55 733,32 €		561
Décembre	1 307,563	52 564,03 €		156
Total	16 179,378	643 668,29 €	- €	4 485



		" S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES "											
COMPTE EXPLOITATION LIXIVIATS													2013-2014
	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	ANNEE CONTRAT
RECETTES	40 612 €	39 622 €	36 699 €	38 051 €	37 430 €	28 914 €	33 883 €	79 944 €	46 765 €	41 715 €	48 121 €	51 219 €	522 977 €
Prime EDF Lixiviats	40 612 €	39 622 €	36 699 €	38 051 €	37 430 €	28 914 €	33 883 €	45 930 €	46 765 €	41 715 €	48 121 €	51 219 €	488 963 €
Régul Prime EDF Lixiviats sur période								34 014 €					34 014 €
CHARGES	- 47 146 €	- 47 063 €	- 47 110 €	- 46 590 €	- 47 239 €	- 47 175 €	- 47 518 €	- 46 856 €	- 46 916 €	- 47 196 €	- 47 117 €	- 47 116 €	- 565 041 €
Coûts Exploitation/ Maintenance	- 28 692 €	- 28 567 €	- 28 768 €	- 28 406 €	- 28 958 €	- 28 893 €	- 28 893 €	- 28 624 €	- 28 624 €	- 28 624 €	- 28 695 €	- 28 694 €	- 344 437 €
Incluant COFELY	- 23 382 €	- 23 405 €	- 23 458 €	- 23 487 €	- 23 568 €	- 23 502 €	- 23 502 €	- 23 502 €	- 23 500 €	- 23 499 €	- 23 498 €	- 23 498 €	- 281 803 €
Pilotage région	- 3 502 €	- 3 502 €	- 3 502 €	- 3 502 €	- 3 587 €	- 3 587 €	- 3 587 €	- 3 588 €	- 3 588 €	- 3 588 €	- 3 588 €	- 3 588 €	- 42 708 €
Assurances lixivats	- 1 808 €	- 1 660 €	- 1 808 €	- 1 417 €	- 1 803 €	- 1 804 €	- 1 804 €	- 1 535 €	- 1 535 €	- 1 536 €	- 1 608 €	- 1 608 €	- 19 926 €
Impôts et Taxes	- 1 005 €	- 997 €	- 983 €	- 900 €	- 749 €	- 750 €	- 1 137 €	- 898 €	- 792 €	- 841 €	- 1 237 €	- 1 237 €	- 11 626 €
Charges d'investissement	- 17 449 €	- 17 499 €	- 17 359 €	- 17 284 €	- 17 532 €	- 17 532 €	- 17 488 €	- 17 334 €	- 17 500 €	- 17 631 €	- 17 185 €	- 17 185 €	- 208 978 €
Incluant Amortissement	- 16 278 €	- 16 278 €	- 16 278 €	- 16 278 €	- 16 278 €	- 16 278 €	- 16 278 €	- 16 278 €	- 16 278 €	- 16 278 €	- 16 278 €	- 16 278 €	- 195 336 €
Frais financiers	- 1 171 €	- 1 221 €	- 1 081 €	- 1 006 €	- 1 254 €	- 1 254 €	- 1 210 €	- 1 056 €	- 1 222 €	- 1 353 €	- 907 €	- 907 €	- 13 642 €
RESULTAT	- 6 534 €	- 7 442 €	- 10 411 €	- 8 538 €	- 9 809 €	- 18 261 €	- 13 634 €	33 088 €	150 €	5 481 €	1 005 €	4 103 €	42 064 €
<i>Résultat négatif donc partage de gain = 0 pour cet exercice</i>													- €

	COMPTE RENDU ANNUEL 2014	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	27/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°6
		Version :	1

C. PLAN DE PROGRES 2015

1. Entreprendre les actions nécessaires pour regagner du biogaz (travaux, maintenance & exploitation) ☞ Actions conjointes CPA et ABE
2. Modifier le système de pompage des lixiviats dans les cuvons pour améliorer la fiabilité du système d'évaporation et ainsi augmenter le volume de lixiviats évaporés ☞ Actions ABE
3. Optimiser la conduite de l'installation pour gagner en rendement thermique et améliorer ainsi l'efficacité énergétique globale de l'installation de cogénération (tenue de réunions mensuelles internes dédiées) ☞ Actions ABE
4. Remplacer les silencieux d'échappement des moteurs (oxydés) ☞ Actions ABE et CLARKE.

	COMPTE RENDU ANNUEL 2014	Etabli par :	W. NEBOUT
		Date :	27/02/2015
	S.N.C ARBOIS BIO ENERGIES	Référence :	CR ANNUEL N°6
		Version :	1

ANNEXES

- Rapports de visites et autres contrôles réglementaires

- Eléments financiers 2014



COLLECTE &
VALORISATION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS
Communauté de Pays d'Aix

CONVENTION DE CONCESSION pour la CONCEPTION, CONSTRUCTION, EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE VALORISATION ELECTRIQUE DE BIOGAZ DE DECHARGE

Annexe I – Main courante du site

DATE

EVENEMENTS

G13 : H. mot: 23557 hrs / Remplacement f. huile: 23248 h
 Appoint huile: 12070 litres / Vidange: 23321 hrs.



Volet 2 à conserver
pour votre planning

90344202



Date: 10.01.14 Km ou heure: 23557
 Repère: 591101 Organe: F.H.

Graissage surpresseur station
Gaz.

13.01.14 Relevés:

G11
 H. mot: 25631
 E. Act: 29137

G12
 H. mot: 24831
 E. Act: 28518

G13
 H. mot: 23629
 E. Act: 27176

Autocons: 10,1 Kw
 Volume gaz: 14697

Puissance T: 1900
 Tan 506: 0,12

PT103: -76 mbar
 XT130: 48%
 FT150: 1217 Nm³/h

F00: 20839800
 F01: 1893795
 F02: 72944

130: 2557053
 1: 14743574
 2: 13008861
 3: 28673921
 4: 21918093

140: 83
 1: 359
 2: 6
 3: 194
 4: 30

150: 469404
 1: 2545065
 2: 2281918
 3: 4117261
 4: 3097061

Compteur eau: 749,65

Torchère: 423081

14.1.14 Nettoyage cuvon 3 Module.

* Livraison huile Neuve: 3200l Jeudi 16 Janvier

15.01.14 UPS avec Mme Martin (Nettoyage pré filtre
 Cuvon 1, 2).

Lixiviats:

Nettoyage des mailles lignes cuvon 3

07.01.14 Relevés :

Gr1:

H.mot: 25490
Energie Act: 28998

Gr2

H.mot: 24831
Energie Act: 28518

Gr3

H.mot: 23486
Energie Act: 27036

Autoconso: 90 Kw

Volume gaz: 16727 m³Puissance T: 1800 Kw
Tan φ 506: 0,12

PT 103: -72 mbar

XT 130: 45%

FT 150: 10,17

T00: 20 575 600

T01: 1 876 861

T02: 72 221 Mwh.

130: 2520175

1: 14 634 339

2: 12 890 827

3: 28 673 921

4: 21 918 093

140: 83

1: 358

2: 6

3: 194

4: 30

150: 464 544

1: 2 531 080

2: 2 266 607

3: 4 117 261

4: 3 097 061

Compteur eau: 746,02 m³

Torche: 423081

* Diane / Ctr 2:

GE loop: Vanne 3 voie Aero Poteau (0%) Fermé

CEF loop: " " Echangeur Poteau (100%)

EGHE loop: By pass fumée echangeur (100%) Ouvert

08.01.14 Relevés :

Gr1:

H.mot: 25515 hrs
E Act: 29022

Gr2

H.mot: 24831
E. Act: 28518

Gr3

H.mot: 23511
E. Act: 27059

Autoconso: 100 Kw

Volume gaz: 17594

Puissance T: 1800 Kw
Tan φ 506: 0,12

PT 103: -70 mbar

XT 130: 47%

FT 150: 10,60

T00: 20 620 400

T01: 18 796 339

T02: 72 343

130: 2 527 124

1: 14 657 433

2: 12 904 584

3: 28 673 921

4: 21 918 093

140: 84

1: 358

2: 6

3: 194

4: 30

150: 465 464

1: 2 534 030

2: 2 268 380

3: 4 117 261

4: 3 097 061

Compteur eau: 746,19 m³

Torche: 423081

LIXIVIAT:

Debut nettoyage module cuven 3

9.11.14 Relèves

G11:
H.mot: 25 532
E.Act: 29 038

G12:
H.mot: 24 831
E.Act: 28 518

G13:
H.mot: 23 528
E.Act: 27 075

Autoconso: 80 Kw
Volume gaz: 9904

Puissance T: 1900 Kw
Tan P 506: 0,12

PT103: -72 mbar
XT130: 46
FT150: 1115

T00: 20 650 900
T01: 1 881 511
T02: 7 242 6

B0: 2 531 521
1: 14 668 811
2: 12 919 088
3: 28 673 921
4: 21 918 093

140: 83
1: 358
2: 6
3: 194
4: 30

150: 466 075
1: 2 535 534
2: 2 270 262
3: 4 117 261
4: 3 097 061

Compteur eau: 746,19

Torchère: 423 081

10.01.14 Relèves

G11:
H.mot: 25 556
E.Act: 29 063

G12:
H.mot: 24 831
E.Act: 28 518

G13:
H.mot: 23 552
E.Act: 27 100

Autoconso: 96 Kw
Volume gaz: 10 717

Puissance T: 1800
Tan P 506: 0,12

PT103: -71 mbar
XT130: 46%
FT150: 1139

T00: 20 697 900
T01: 1 884 907
T02: 7 255 5

B0: 2 539 915
1: 14 692 521
2: 12 934 615
3: 28 673 921
4: 21 918 093

140: 83
1: 358
2: 6
3: 194
4: 30

150: 467 192
1: 2 538 536
2: 2 272 299
3: 4 117 261
4: 3 097 061

Compteur eau: 748,29

Torchère: 423 081

Prelevement huile:

G11: H.mot: 25 561 hrs / Remplacement f.huile: 24 072

Appoint huile: 15 920 l / Vidange: 25 393



DATE

EVENEMENTS

A

15.01 Releves:

G11:
H.mot: 25675 hrs
E.Act: 29184

G12:
H.mot: 24831
E.Act: 28518

G13:
H.mot: 23673
E.Act: 27223

Autoconso: 85 Kw
Volume gaz: 12302

Puissance T: 1950 Kw
Tan φ 506: 0,14

PT103: -71 mbar
XT130: 47 %
FT 150: 1081

Z00: 20 926 200
Z01: 1 898 864
Z02: 73 187

130: 2572 631
1: 14 785 337
2: 13 040 426
3: 28 673 921
4: 21 918 093

140: 83
1: 359
2: 6
3: 194
4: 30

150: 471 478
1: 2550 640
2: 2285 943
3: 4117 261
4: 3097 061

Compteur eau: 751,15

Torche: 423081

Temperature echangeur fumee:

G11: 970 Kw
T°C entree: 467°C
T°C Sortie: 205°C
Δ°C: 262°C

G12:
T°C entree: (Niveau a)
T°C Sortie: (L'aueh)
Δ°C:

G13: 970 Kw
T°C entree: 450°C
T°C Sortie: 195°C
Δ°C: 255°C

16/01/14 Livraison huile 3200 l. (Mobil Pegasus 705)

Releves:

G11: 995 Kw
H.mot: 25704
E.Act: 29212

G12:
H.mot: 24831
E.Act: 28518

G13: 1005 Kw
H.mot: 23702
E.Act: 27251

T°C entree: 465°C
T°C Sortie: 210°C
Δ°C: 255°C

T°C entree:
T°C Sortie: (Niveau Arrel)
Δ°C:

T°C entree: 440°C
T°C Sortie: 200°C
Δ°C: 240°C

Autoconso: 100 Kw
Volume gaz: 16244

Puissance T: 2000 Kw
Tan φ 506: 0,14

PT103: -72 mbar
XT130: 49 %
FT 150: 1057 Nm³/h

Z00: 20 978 900
Z01: 1 902 113
Z02: 73 333

130: 2580 359
1: 14 816 781
2: 13 055 390
3: 28 673 921
4: 21 918 093

140: 83
1: 359
2: 6
3: 194
4: 30

150: 472 534
1: 2554 808
2: 2287 959
3: 4117 261
4: 3097 061

Compteur a eau: 753,27

Torche: 423081

Grl 2: Reglage soupape (Echapel, adm)
Hrs moteur: 24831

17.01 Prelevement huile:

Grl 1: H. mot: 25722 / Remplacement f. huile: 24072 hrs

Appoint huile: 15960 litres / Vidange: 25393 hrs

Grl 3: H. mot: 23719 hrs / Remplacement f. huile: 23248 hrs

Appoint huile: 12070 litres / Vidange: 23321 hrs.



Relevés:

Grl 1
H. mot: 25722
E. Act: 29231

Grl 2
H. mot: 24831
E. Act: 28518

Grl 3
H. mot: 23720
E. Act: 27270

T_e Entrée: 465°C
T_e Sortie: 210°C
Δ°C: 255°C

T_e Entrée: (Moteur)
T_e Sortie: (Arret)
Δ°C:

T_e Entrée: 440°C
T_e Sortie: 205°C
Δ°C: 235°C

Autoconso: 100 Kw
Volume gaz: 9995

Puissance T: 1950 Kw
Tan Q506: 30,13

Pt103: -72 mbar
XT130: 49%
FT150: 1086 Nm/h

T00: 2101400
T01: 1904186
T02: 73429

130: 2585354
1: 14831324
2: 13070719
3: 28673921
4: 21918093

140: 83
1: 359
2: 6
3: 194
4: 30

150: 473183
1: 2556714
2: 2289977
3: 4117261
4: 3097061

Compteur eau: 754,38

Torchère: 423081

20.01.14

Relevés:

G11: 920 Kw
H. mot: 25793 hrs
E. Act: 29300 Mwh

G12: 0 Kw
H. mot: 24831 hrs
E. Act: 28518 Mwh

G13: 900 Kw
H. mot: 23791 hrs
E. Act: 27339,7 Mwh

T° Entrée: 470°C
T° Sortie: 210°C
Δ°C: 260°C

T° Entrée:
T° Sortie:
Δ°C:

T° Entrée: 450°C
T° Sortie: 200°C
Δ°C: 250°C

Autoconso: 80 Kw
Volume gaz: 8587

Paissance T: 1900 Kw
Tan φ 506: 0,13

PT103: -73 mbar
X130: 48,8%
FT150: 1035 Nm³/h

700: 21 138 800 Kwh.
701: 1 912 295 m³
302: 73 791 Mwh

130: 2 599 143
1: 14 875 916
2: 13 143 683
3: 28 673 921
4: 21 918 093

140: 83
1: 359
2: 6
3: 194
4: 30

150: 474 969
1: 2 562 553
2: 2 299 126
3: 4 117 261
4: 3 097 061

Compteur eau: 755,16

Torchère: 423 081

Arret G11, Demarrage G12. ok.

Defaut G12 sur Mini huile. (appoint d'huile ok.)

Demarrage G12 ok.

Defaut G12 sur Mini huile (appoint d'huile ok)

Demarrage G12 ok.

dixivial:

Nettoyage des mailles (bac de rinçage).

Control du cycle de lavage cuvon 2. ok. (Vue avec David)

20.01.14

Defaut G12 Maxi huile.

19h00

Demarrage G11 ok.

DATE

EVENEMENTS

21/01/14

Relevés:

G11: 930 Kw
 H. mot: 25809
 E. Act: 29314

T° Entrée: 470°C
 T° Sortie: 190°C
 Δ°C:

Autocanse: 80 Kw
 Volume gaz: 10318

PT103: -73 mbar
 XT130: 47%
 FT150: 10,17 Nm³/h

130: 2607726
 1: 14897168
 2: 13157977
 3: 28673921
 4: 21918093

140: 83
 1: 359
 2: 6
 3: 194
 4: 30

Compteur eau: 758,11

G11 Remplacement F. huile heures Mot: 25809
 Pression huile: 3,66

Arrêt G11, demontage G12 ok.

G12:
 H. mot: 24837
 E. Act: 28524

T° Entrée:
 T° Sortie:
 Δ°C

G13: 940 Kw
 H. mot: 23816
 E. Act: 27365

T° Entrée: 450°C
 T° Sortie: 190°C
 Δ°C:

Puissance T: 1800 Kw
 tan φ506: 0,13

700: 21 182 000
 701: 1 915 182
 302: 73 912

150: 476 084
 1: 2 565 240
 2: 2 300 909
 3: 4 117 261
 4: 3 097 061

Torche: 423081

22.01.14

Relevés:

G11:
 H. mot: 25809
 E. Act: 29315
 T° Entrée: (Niveau)
 T° Sortie: (Arrêt)
 Δ°C

Autocanse: 100 Kw
 Volume Gaz: 8890

PT103: -72 mbar
 XT130: 45%
 FT150: 10,56

130: 2612693
 1: 14917534
 2: 13171801
 3: 28673921
 4: 21918093

G12:
 H. mot: 24860
 E. Act: 28544
 T° Entrée: (485°C)
 T° Sortie: (210°C)
 Δ°C

140: 83
 1: 359
 2: 6
 3: 194
 4: 30

Compteur Eau: 758,29

G13: 930 Kw
 H. mot: 23839
 E. Act: 27386
 T° Entrée: 450°C
 T° Sortie: 195°C
 Δ°C:

Puissance T: 1840 Kw
 tan φ506: 0,13

700: 21 221 700
 701: 1 917 755
 302: 74 020

150: 476 741
 1: 2 567 991
 2: 2 302 743
 3: 4 117 261
 4: 3 097 061

Torche: 423081

Intervention clauck:

Reglage courbe leanox Gr1, 2, 3.

Intervention prodeval:

Bassin 2, dépose du T H.S pose d'un manchon raccord du drain D10, D20 ultérieur.

Gr1: Serrage bride au niveau de l'échangeur H.T
Plus de fuite.

23.01.14 Relevés:

Donnée	Gr1: Kw	Gr2:	Gr3:
H. mot: 25810 hrs	1023	23869 1004	
E. Act: 29315 MWh	21890	23869	
Echangeur fumee	28572	27414	
TC Entrée: (Moteur)	TC Entrée: 480°C	TC Entrée: 130°C	
TC Sortie: (Arrêt)	TC Sortie: 215°C	TC Sortie: 200	
Δc:	Δc: 265	Δc: 230°C	

Supervision:

Uve generale: Autoconso 90kw Puissance Gr1+Gr2+Gr3 = 2027

Traitement gaz: Volume gaz:

PTIO3: 74,4 mbar
XT130: 14,1%
FT150: 1076,

Compteur: Tan φ = 0,13

Sofrel: Compt. gaz & Thermique dixivial

700:	292 759 000 kWh
701:	198 128 400
302:	74 67,70

Compteur EDF:

130: 2682 900	140: 83	150: 678 085
1: 17 946 919	1: 359	1: 2 571 472
2: 13 185 718	2: 6	2: 2 304 461
3: 25 673 921	3: 194	3: 4 117 261
4: 21 918 093	4: 30	4: 3 097 061

Compteur eau (bleu) = 759,60

Torchère: 423081 Nm³/h.

24/01/14

Prelevement d'huile:

Joumeur

GM1: H. mot: 25810
Appoint huile: 16000

GM2: H. mot: 24910
Appoint huile: 10470

GM3: H. mot: 23890
Appoint huile: 12110

/Remplacement F. Huile: 25809 hrs
/Vidange: 25393 hrs

/Remplacement F. huile: 24014 hrs
/Vidange: 24828 hrs

/Remplacement F. huile: 23948 hrs
/Vidange: 23391 hrs

GM1

GM2

GM3



Relevés

GM1: 0 km
H. moteur: 25810 h
E Act: 29315 kWh
échangeur fumées
T°C entrée / sortie
T°C sortie / moteur
Δ°C

GM2: 1003 km
H. moteur: 24910 h
E Act:
T°C entrée / sortie
Δ°C

GM3: 1002 km
H. moteur: 23890 h
E Act:
T°C entrée / sortie
Δ°C

Supervision
Util général Auto cause de la puissance GM1+GM2+GM3 2cc

traitement GM2 Volume GM2 12320 m³
PT 103 - 71 mbar
XT 130 48,7%
ATISO 1090 Nm³/h

Compteur = Taux @ 1,13
Soifet - Compt gaz et thermique lixivant
700 213126,00 kWh
701 1923553,00 m³
302 74269,13 Mwh

Compteur EDF

130	2630446	140	83	150	419031
131	14961644	141	359	151	2573560
132	13200283	142	6	152	2306289
133	28673921	143	194	153	4117261
134	21918093	144	30	154	309706

Compteur eau (bleu) 700 349

Taché - 423081

27/01

Relèves:

GM1		GM2 956 kw		GM3 960 kw	
H mot :	25 840	H mot :	24 985	H mot :	23 964
E act :	29 315	E act :	28 665	E act :	27 500 27 506
T° Entrée	—	T° Entrée	475	T° Entrée	435
T° Sortie	—	T° Sortie	220	T° Sortie	210
ΔC		ΔC	255	ΔC	225
Auto cons.	125	Puissance T :		1940	
Volume gaz :	15 563	Ting p :		0,12	

PT 103 : -73 700 : 21449 500
 X 130 : 49% 701 : ~~701~~ 932 121
 FT 150 : 1063 302 : 74 650

130 : 2 645 189	140 : 444 83	150 : 480 925
131 : 150 11 964	141 : 701 359	151 : 2 579 918
132 : 13 273 566	142 : 440 6	152 : 2 315 802
133 : 28 673 921	143 : 813 194	153 : 4 117 261
134 : 21 918 093	144 : 30	154 : 3 097 061

Compteur eau : 760,59

Compteur torchère 423 081

Remplacement bougie Grl1 par dacke
 H. mot = 25810 Hrs.

28.01.14 Arrêt de l'installation GM_{2,3} + station gaz.

Purge arrivée gaz.

Prise du Ø sonde de T° C sortie suppressem + Ø bouchon

23/01/14 Releves:

Gr1: 0 Kw
 H.mot: 25810
 E.Act: 29816

TC Entrée: (Molène)
 TC Sortie: (Arvet)
 TCA:

Aéroconso: 100 Kw
 Volume gaz: 17907 m³

PTIO3: -73
 XT30: 48,3%
 FT (500): 11'49 Nm³/h

U30: 2652 587
 1: 15038 126
 2: 13288 181
 3: 28673 921
 4: 21918 093

Complément eau: 760,96 m³

Gr2: 1030 Kw
 H.mot: 25810
 E.Act: 28689
 TC Entrée: 475°C
 TC Sortie: 220°C
 Δ°C: 255°C

U60: 83
 1: 359
 2: 6
 3: 194
 4: 30

Gr3: 1030 Kw
 H.mot: 23989
 E.Act: 27532
 TC Entrée: 435°C
 TC Sortie: 210°C
 Δ°C: 225°C

Puissance T: 2060 Kw
 tan φ: 0,12

Zoo: 21495 900
 Fol: 1935 121
 302: 74 781

U80: 481 900
 1: 2583 253
 2: 2317 683
 3: 4117 261
 4: 3094061

Torchère: 423081

DATE

EVENEMENTS

29/01/14

Relevés :

GM1		GM2 943 Kw	GM3 942 Kw
H mot: 25810		H mot: 25033	H mot: 24012
E Act: 20376		E Act: 28712	E Act: 27554
T°C entrée: —		T°C entrée: 475	T°C entrée: 435
T°C sortie: —		T°C sortie: 220	T°C sortie: 210

Auto conso: 122
Volume gaz: 77046

Puissance T: 1885
Tang P: 0,73

PT 103: -69
X 130: 48
FT 150: 7042

700: 21537900
701: 7937731
702: 74899

130: 2660087
1: 75058274
2: 73303262
3: 28673921
4: 27978093

140: 83
1: 359
2: 6
3: 194
4: 30

150: 482907
1: 2585954
2: 2379631
3: 4777267
4: 3097061

Compteur eau: 762,33

Compteur Torchère: 423081

29/01

Sté ASTREE nettoyage 4 module ligne cucon 3
+ vidage du cucon 3.

30.01.14 Releves :

G11: 0 Kw
H.mot: 25 810
E.Act: 29 316

T° Entrée: (Moleum)
T° Sortie: (Arret)
Δ°C:

Autocoense: 100 Kw
Volume gaz: 10 476

PT103: -72 mbar
XT130: 47%
FT150: 1075 Nm³/h

130: 2 665 564
1: 15 070 543
2: 13 317 601
3: 28 673 921
4: 21 918 093

G12: 900 Kw
H.mot: 25 051
E.Act: 28 729
T° Entrée: 480°C
T° Sortie: 215°C
Δ°C: 265°C

140: 83
1: 359
2: 6
3: 194
4: 30

Complexe torche: 423 081

G13: 900 Kw
H.mot: 24 030
E.Act: 27 571
T° Entrée: 430°C
T° Sortie: 210°C
Δ°C: 220°C

Puissance T: 1800 Kw
Tan φ 506: 0,13

Y00: 21 569 800
Y01: 1 939 794
Y02: 74 988

150: 483 613
1: 2 587 385
2: 2 321 442
3: 4 117 261
4: 3 097 061

Complexe EAU: 762,57.

31.01.14 Releves :

G11: 0 Kw
H.mot: 25 810
E.Act: 29 316

T° Entrée: (Moleum)
T° Sortie: (Arret)
Δ°C:

Autocoense: 95 Kw
Volume gaz: 9300

PT103: -73 mbar
XT130: 45%
FT150: 1092

Complexe Eau: 762,57.

130: 2 671 306
1: 15 092 570
2: 13 331 611
3: 28 673 921
4: 21 918 093

G12: 900 Kw
H.mot: 25 074
E.Act: 28 751
T° Entrée: 470°C
T° Sortie: 220°C
Δ°C: 250°C

140: 83
1: 359
2: 6
3: 194
4: 30

G13: 900 Kw
H.mot: 24 053
E.Act: 27 593
T° Entrée: 425°C
T° Sortie: 210°C
Δ°C: 215°C

Puissance T: 1800 Kw
tan φ: 0,13

Y00: 21 610 900
Y01: 1 942 423
Y02: 75 104

Torche: 423 081

150: 484 373
1: 2 590 315
2: 2 323 291
3: 4 117 261
4: 3 097 061

3.02.14 Relevés Fin de Mois :

230: 2677 853
 1: 15 108 286
 2: 13 338 908
 3: 28 673 921
 4: 21 918 093

240: 83
 1: 359
 2: 6
 3: 194
 4: 30

250: 485 274
 1: 2592 433
 2: 2324 218
 3: 4117 261
 4: 3097 061

* Une générale / Mois précédent / Energie autoconsommée: 70 678 Kwh

* 700: 21 743 900 Kwh

Evaporation $\overline{\text{cuon 123}} = 1975,66 + 2274,20 + 2003,85 = 6253,71$

* 302: 75 487,78 Mwh.

* Traitement Gaz / Mois précédent / Volume gaz: 802 456 m³

* Torchiere: 423081 Nm³/h.

* Compteur eau: 764,75 m³

* 519: 651 114 Kwh.

Prelevement huile:

G12: H mot: 25 153 hrs // Remplacement F.huile: 24014 hrs

Appoint huile: 10 590 l // Vidange: 24 828 hrs

G13: H mot: 24 133 hrs // Remplacement F.huile: 23248 hrs

Appoint huile: 12 080 l // Vidange: 23 321 hrs

Volet 2 à conserver pour votre planning
 IESPM 90344209
 Date: 3.02.14 Km ou heure: 25153
 Repère: 5647441 Organe: F.H.

Volet 2 à conserver pour votre planning
 IESPM 90344210
 Date: 3.02.14 Km ou heure: 24133
 Repère: 5911101 Organe: F.H.

4/02/14

Relevés :

GM1	GM2	GM3
H _{mot} : 25810	H _{mot} : 25172	H _{mot} : 24151
E _{act} : 29316	E _{act} : 28847	E _{act} : 27682
T° entrée : —	T° entrée : 490	T° entrée : 450
T° sortie : —	T° sortie : 290	T° sortie : 220

Auto conso : 92

Puissance : 1900

Volume gaz : 13077

T_{ing} γ : 0,13

PT 103 : - 73

700 : 21784300

xT 130 : 43

701 : 1953596

FT 150 : 1140

302 : 75602

130 : 2696806

140 : 83

150 : 48753

1 : 15158831

1 : 360

1 : 259887

2 : 13421783

2 : 6

2 : 334490

3 : 28673929

3 : 194

3 : 477726

4 : 27978093

4 : 30

4 : 309706

Compteur eau : 764,75

Torchère : 423081

6/02/14

Relevés:

GM 1

H mot: 25840
E Act: 29316

T°C entrée: —
T°C sortie: —

GM 2

H mot: 25224
E Act: 28998

T°C entrée: 490
T°C sortie: 230

GM 3

H mot: 24204
E Act: 27738

T°C entrée: 450
T°C sortie: 200

Auto conso: 150

Volume gaz: 18425

Puissance T: 2160

Tny P: 0,13

PT 130: -73
XT 130: 44
FT 150: 1235

700: 21873 700
701: 1959 581
302: 75863

130: 2710 231
1: 75277 527
2: 13449 736
3: 28673 921
4: 27970 093

140: 83
1: 360
2: 6
3: 194
4: 30

150: 489578
1: 2605775
2: 2339190
3: 4777261
4: 3097061

Compteur exv: 765,71

Compteur Torchère: 923 081.

6/02/14 Relance Modules curon 3

EVENEMENTS

7/02/14

Relevés :

GM1	GM2	GM3
H mot: 25870	H mot: 25248	H mot: 24228
E Act: 29376	E Act: 28922	E Act: 27763
T° entrée: —	T° entrée: 490	T° entrée: 450
T° sortie: —	T° sortie: 230	T° sortie: 200

Auto cons: 95
Volume Gaz: 19562

Puissance T: 2020
T_{inj} P: 0,73

PT 100: -72
FT 130: 92
FT 150: 7239

700: 21 916 400
706: 7 962 372
702: 75 989

130: 2 717 865
1: 75 234 401
2: 73 465 373
3: 28 673 921
4: 27 978 993

140: 83
1: 360
2: 6
3: 794
4: 70

150 490 545
1: 7 608 747
2: 2 340 246
3: 4 177 267
4: 3 037 061

Compteur eau: 766,03

Compteur Torche: 423 084

80114
4:50

Arret G12 Defaut: Boucle de courant interrompu

Acquitement defaut ok.

Second arret G12 Defaut: Dt/Dt temperature melange.

Acquitement defaut ok.

Arret G13 Defaut: Temperature cylindre 18

Remplacement sonde de temperature cylindre 18 ok.

Acquitement defaut ok.

Demarrage G12, G13 ok, monter en puissance ok.

10.02.14 Prelevement huile le 10.02.14.

● G12: H.mot: 25314 hrs // Remplacement F.huile: 24014 hrs

Appoint d'huile: 10430 l // Vidange: 24828 hrs

G13: H.mot: 24293 hrs // Remplacement F.huile: 23248 hrs

Appoint huile: 12080 l // Vidange: 23321 hrs



Date: 10.02.14 Km ou heure 25314 hrs
 Repère: 5647441 Organe: F.H



Date: 10.02.14 Km ou heure 24293H
 Repère: 5911101 Organe: F.H

Graissage Alternateur:

G13: H.mot: 24292 hrs.

● G12: H.mot: 25312 hrs

Relevés:

G11: 0 Kw
 H.mot: 25810 hrs
 E.Act: 29316 Mwh
 T° Entrée:
 T° Sortie:
 ΔC:
 Noteur
 Arrêt

G12: 980 Kw
 H.mot: 25314
 E.Act: 28989
 T° Entrée: 485°C
 T° Sortie: 220°C
 ΔC:

G13: 980 Kw
 H.mot: 24294 hrs
 E.Act: 27829
 T° Entrée: 445°C
 T° Sortie: 205°C
 ΔC:

Autorcons: 90 Kw
 Volume gaz: 1403

Puissance T: 1960
 Tan P: 0,13

PT103: -75
 XT130: 42%
 FT150: 1185 Nm³/h

F00: 22 032 700 Kw/h
 F01: 1 970 016 m³
 F02: 76 335 Mwh

130: 2 732 929
 1: 15 272 030
 2: 13 539 074
 3: 28 673 921
 4: 21 918 093

140: ~~1185~~ 83
 1: 360 ~~1185~~
 2: 26 ~~1185~~
 3: 194
 4: 30

150: 492 538
 1: 2613 485
 2: 2349 725
 3: 4117 261
 4: 3097 061

Compteur eau: 766,03 m³

Tercheur: 423081

11.02.14 * Intervention claque sur G11 par rapport au défaut de la veille (10.02.14) fini débit eau de chauffage
Capteur de débit inversion du NO - NC
+ Intervention sur G12 pour graissage Albenahem
Plusieurs essais pour déboucher le tuyau.

- Fil de fer dans le tuyau.
- Forcer avec la pompe de graissage.
- Air comprimé

Démontage du tuyau difficile.

Ecrasement du tuyau (avec goujon) (Voir photo).

* Côté lixiviat.

Ouverture des vannes des échangeurs (Modules)
pour éviter de faire ouvrir les aëros des GM

* G11 : Impossible de le faire monter en
Puissance variation de P2 en Important
(Voir avec claque courbe de anox).

G12 = Idem.

DATE

EVENEMENTS

19.02.14 Intervention société DIF pour souder le
 Tuyau a condensat du silencieux GM3

Relevés:

GM1:

H.mch: 25833

E.Act: 29335

T° Entrée: 480°C

T° Sortie: 230°C

Δ°C

GM2:

H.mch: 25357

E.Act: 29031

T° Entrée: 490°C

T° Sortie: 225°C

Δ°C

GM3:

H.mch: 24316

E.Act: 27850

T° Entrée:

T° Sortie: (Moteur arrêté)

Δ°C

Autoconso: 90 Kw

Volume gaz: 11821 m³Pissance T: 1900 Kw
Tan φ: 0,13

PT 103: -63 mbar

XT 130: 42%

FT 150: 1128 Nm³/h

700: 22 107 200

701: 1 974 461

302: 76 548

130: 2744979

1: 15309003

2: 13567021

3: 28673921

4: 21918093

140: 84

1: 361

2: 6

3: 194

4: 30

150: 494152

1: 2618385

2: 2353374

3: 4117261

4: 3097061

Compteur eau: 766,03 m³

Torçère: 423081

* IMPORTANT NE PAS DEMARRER LE
 GM2.

DATE

EVENEMENTS

19/02/24

* Relance GM1 9H45

* GM1 dépassement tolérance Lenoax 10H50 arrêt.

Relance GM1 puis alarm dépassement Lenoax GM1 et GM3 arrêt.

* Relance GM3 11H10 consigne 70%.

* Lors de l'arrêt Forte variation Taux de CH4.

* 11H10 Relance GM3 60% puis 80% 13H25

* Arrêt programmé GM1 - GM3 14H48 avec
Vérification des modules, Tel EDF qui a effectué
une demande de couplage. Problème sur relais
KA 162 remise supervision forçage manuel,
relance surpresseur.* La station ne se démarre pas Tel EDF, sur
une manque de tension EDF à arrêté l'installation
mais après l'ordre de découplage reste
toujours actif EDF n'arrive pas à l'acquiescer
et à envoyer Autorisation de couplage. EDF
fait une demande de travaux.Vu avec EDF autorisation pour forcer
manuellement la "fin de demande découplage"
relais KA 166. O.K la télécommande de
découplage se désactive.Relance surpresseur, relance GM3 100%,
16H45.* Relais KA 162 force régime d'exploitation RSE
Relais KA 183 force régime d'exploit RNE

DATE

EVENEMENTS

13/02/14

Relève :

GM1	GM2	GM3
Hmot 25938	Hmot 25358	Hmot 27882
EAct 29341	EAct 29031	EAct 24340
✓	✓	T°C entrée 390
		T°C sortie 210

Auto conso : 76
Volume g23 : 70323

Puissance T : 1414
Cos φ : 0,13

PT 103 : -4
XT 130 : 60,8
FT 150 : 588

700 : 22140800
701 : 1976408
302 : 76646

130 : 2751700
1 : 15327710
2 : 13577692
3 : 28673924
4 : 27918093

140 : 84
1 : 361
2 : 6
3 : 794
4 : 30

150 : 494986
1 : 2620772
2 : 2354737
3 : 4117269
4 : 3097061

Compteur eau : 766,04

Torche : 423089

14/02/14

Relève :

GM1	GM2	GM3
Hmot : 25838	Hmot : 25358	Hmot : 24358
EAct : 29341	EAct : 29031	EAct : 27908
✓	✓	T°C entrée : 410
		T°C sortie : 240

Auto conso : 72
Volume g23 : 7151

Puissance T : 1400
Cos φ : 0,13

PT 103 : -21
XT 130 : 55,2
FT 150 : 638

700 : 22163600
701 : 1977441
302 : 76709

130 : 2757047
1 : 15335798
2 : 13588401
3 : 28673924
4 : 27918093

140 : 84
1 : 361
2 : 6
3 : 794
4 : 30

150 : 495680
1 : 2621815
2 : 2356083
3 : 4117269
4 : 3097061

Compteur eau : 766,19

Torche : 423089

EVENEMENTS

DATE

17/2/14

Relève :

GM1
H mot: 25838
E Act: 29347

GM2
H mot: 25358
E Act: 29037

GM3
H mot: 24435
E Act: 29076

T°C entrée
T°C sortie

T°C entrée
T°C sortie

T°C entrée 390
T°C sortie 270

Auto conso: 82
Volume y73: 10639

Puissance T: 1405
Cos φ: 0,13

PT 103: -26
XT 170: 56
FT 150: 640

700: 22264700
701: 1981880
702: 76984

730: 2767685
1: 15373841
2: 13649650
3: 28673921
4: 21918093

740: 84
1: 362
2: 6
3: 194
4: 30

750: 407047
1: 2626660
2: 2362935
3: 4117264
4: 3097064

Compteur Eau: 766,195

Compteur Torçère: 423370

- * Fait ce jour Vidange GM1 + Filtres (258384)
- * Fait contrôle Culbuteurs GM2 (253584) + Vidange

18/2/14

- * Fait Filtres + bougies GM2 (253584)
- * Essais démarrage GM1 en plus de GM3
- l'installation plante suite fluctuation Trux CH4. Arrêt GM1 relance progressive GM3 jusqu'à 100%.

19/2/14

Mis en fonction des 2 surpresseurs Gaz, Mis en route GM2 en plus de GM3 le GM2 démarre bien, essais jusqu'à 700 kW 15 min. Problème possible au niveau démarrage surpresseur en Auto.

DATE

EVENEMENTS

20.02.14

Grl3 : Vidange huile

H. moteur : 24498 hrs.

Intervention sita bio energies avec Grl3 (total)

Demontage TORCHERES BG 2000

* Sevia pompage huile usées 1600 litres

Reference echantillon 0326425

* livraison huile mobil pegasus 70S 2336 litres

Gros flash sur réseau gaz B3 "fermeture d'une vanne sur le réseau"

Grl1 : impossible de synchroniser, commutateur de synchro

Grl2 : bague de Graissage installée, graissage O

H. moteur : 25359 hrs

Grl1 : Graissage alternateur H. mot. : 25842 hrs

Grl3 : Cylindre 17 joint de la supra culasse H. "

Visible dans le puit de soupape

Demontage Grl1, Grl2 local et Marche à 900

Regulation ORG ne fonctionne pas.

DATE

EVENEMENTS

21/02/14 Prelevement huile:

Gr1: Avant Vidange.

H.mot = 25838 hrs // Remplacement Filtre H. = 25809

Appoint h = 16020 litres // Vidange = 25333 hrs

N°
90553898

Date: 17.02.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ PH

Gr1: Après Vidange

H.mot = 25858 hrs // Remplacement Filtre h = 25838 hrs

Appoint h = 16020 litres // Vidange: 25838

N°
90553869

Date: 21.02.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ PH

Gr2: Avant Vidange:

H.mot: 25358 hrs // Remplacement F.h = 24014 hrs

Appoint h = 10470 litres // Vidange = 24828

N°
90553899

Date: 17.02.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ N.0647441

Gr2: Après Vidange

H.mot: 25372 hrs // Remplacement F.h: 25358 hrs

Appoint = 10470 litres // ~~Remplace~~ Vidange: 25358 hrsN°
90553900

Date: 21.02.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ N.0647441

Gr3: Avant Vidange

H.mot: 24498

Remplacement F.h: 23248

Appoint = 12080 litres // Vidange: 23321 24498

N°
90553932

Date: 20.02.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ PH

Gr3: Après Vidange

H.mot:

// Remplacement F.h: 24498

Appoint: 12080 litres // Vidange: 24498

DATE

EVENEMENTS

21.02.14 * Intervention CLARKE:

- Installation commutateur de synchronisation sur G13.

Reglage courbe leanox sur G1, 2.

IMPORTANT: NE PAS DEMARRER G13.

Graissage alternateur G1, 2, 3 ok.

Quand le G13 sera opérationnel ne pas oublier de faire un prélèvement d'huile.

27/02/14 Prélèvement par le Labo ALPA sur les 3 cuivres de Lixivi

28/02/14

- Releve du jour
- Prélèvement huile
- Nettoyage filtre pompe lixiviat -
- Nettoyage filtre noire module.

* G13 Prélèvement intermédiaire -

H moteur: 24563

Remplacement f-huile à: 24698

Appoint: 12020

Udange huile à: 24698.

Jeune filtre à huile: 65h.



N° 90553934



Date: 28-02-14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ 7H

* G12 Prélèvement intermédiaire -

H moteur: 25173

Remplacement f-huile à: 25358

Appoint: 10480

Udange huile à: 25358

Jeune filtre huile: 115



N° 90553901



Date: 28-02-14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ N. 24144

DATE

EVENEMENTS

22/02

GM1 Prélèvement intermédiaire -
 heure moteur 25960 Remplacement Litre huile 25838
 Appoint Vidange huile 25838 -
 heure Litre à litre 122 heures.



N° 90553896



Date: 28.02.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR QAZ FH

6/03 - GM3 fuite d'eau bride sous soufflet côté brc
 huile resseruage à surveiller.
 - Nettoyage brc de l'usage des filtres.
 - Graissage surpresseur 112
 - Prélèvement huile GM2

Heure Moteur: 25524
 Filtre fait à : 25358 24 498
 Vidange faite à : 25358 24 498
 Heure filtre à huile 166



N° 90553902



Date: 6/03/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR QAZ N.6647441

11.03 Relevés fin de mois

230: 2826844	240: 85	250: 504629
1: 15544963	1: 366	1: 2648478
2: 13809257	2: 6	2: 2384184
3: 28673921	3: 194	3: 4117261
4: 2198093	4: 30	4: 3097061

* Vue générale / Mois précédent / Energie Autoconsommée = 58995 Kwh

* 700 : 22 735 700 Kwh

* Cuon 1+2+3 = 2199,91 + 2330,26 + 2109,74 = 6639,91

* 302: 78 927, 67 Kwh

* Traitement gaz / Mois précédent / Volume gaz = 621 893 m³

* Torchère = 435410

* Compteur eau = 784,30

* ~~302~~ 519 = 720370 Kwh.

DATE

EVENEMENTS

12/03/14

- G112 Prélèvement d'huile

Heure Moteur : 25650 H Remplace Filtre huile : 25

Appoint huile 70480 H Vidange huile : 25358 H

Heure huile 292 H

N°
90553903

Date : 12/03/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N°5647441

- Graissage surpresseur 122 32635 H

13/03/14

- Dépose filtres module ligne 2

- Démontage torchère pour essuis ~~de~~ purge
avec PRODEVAL et CPA.

- Arrêt en défaut G112 14H14

- Relance G112 14H52

Demontage G11 ok.

14.03.14

Lixiviats :

Nettoyages des flânes du cuvon 2. (H.P)

Relèves journalières ok.

Bilan moteur ok.

- G112 Prélèvement d'huile =

H. moteur : 25983 hrs // Remplacement f. huile : 258.

Appoint huile : 16050 litres // Vidange huile : 25838

N°
90553895

Date : 14.03.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N°

Nettoyage filtre lixiviats Cuvon 1, 3 + Nettoyage spec
extérieur.

17/03 Vixiviats :
 Nettoyage : - Mailles Cuvoen 2
 - Crepine (filtre).
 - Modules
 Cycle de lavage sur Cuvoen 3 ok.

18/03 Dechet : Enlèvement des bacs plein + depose de bacs vide ok.
 Ne pas oublier : faire prélèvement d'huile Gatz.

19/03 Prélèvement huile GM 2
 Heure moteur : 25816
 Filtre fait à : 25358
 Vidange à : 25358
 Heure filtre : 458
 Heure huile : 458



N° 90566518



Date : 19/03/14

GM2

Repère / Organe : ...33C/SUR GAZ N.5847441.....

Volet à détacher et à conserver

14418 arrêt GM2 Problème diun écran noir.
 14426 démarrage GM3
 14443 arrêt GM3 défaut boucle courant interrompue ACQUITÉ.
 15408 démarrage GM2 après reset Diun

16/03 Arrêt GM2 11H50 redémarrage 13H39.
 cause démarrage Toucheres.

Appel à 23h50 Arrêt du GM2 pour cause
 AUTOMATE NOIR, écran noir.
 hard reboot - Reset Diune plusieurs fois avant
 de pouvoir redémarrer.

1er
 Appel
 à
 23h50
 cause
 écran
 noir

DATE

EVENEMENTS

1^{er} Dec 11 Demarrage de puis pleine puissance de RAS -
 1h30 GT1 1408 kw GT2 1080 à 70%

02.04.12 Relevés fin de mois.

230: 28 26844
 1: 16 144 722
 2: 14 302 329
 3: 28 673 921
 4: 21 919 093

240: 85
 1: 369
 2: 6
 3: 194
 4: 30

250: 504 629
 1: 2719 811
 2: 2 443 612
 3: 4 117 261
 4: 3 097 061

* Use générale / Mois précédent / Energie Auto consommée : 63 315 Kwh

* Foo: 23 404 300 Kwh

* Courant τ_{23} = 2349,40 + 2333,37 + 2274,81 = 6957,58

* 302: 81 222,94 Kwh

* Traitement gaz / Mois précédent / Volume gaz : 600 695

* Torchère: 436 833

* Compteur eau: 793,26

* 519: 751 089

Prelevement d'huile :

GT1: H. mot: 26 365

// Remplacement f. huile: 25 838

Appoint huile: 16 150

// Vidange huile: 25 838



N°

90553894



Date :

02.04.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe :

MOTEUR GAZ FH

GT2 = H. mot: 26 151

// Remplacement f. huile: 25 358

Appoint huile = 10 650

// Vidange huile: 25 358



N°

90566516



Date :

02.04.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe :

MOTEUR GAZ N 8647443

DATE

EVENEMENTS

NR

03.04.14 GM3 : Remplacement :

- Filtre gaz
- Filtre huile
- Remplac
- Filtre a air
- Bougie

Heures moteur : 24662
(Entretien 2000hrs)

Semaine dernière : dixiviats : Remplacement tête de vanne motorisée (Vanne retour evon lots)

14.04.14 GM1 : mise a l'auet ok → heures moteur : 26411 hrs
GM3 : Demontage ok → heures moteur : 24662 hrs.

10/04/14 GM3 prélèvement huile 24810 H

Vidange faite à 24808 H
Filtre fait à 24662 H
Heure huile ~~et filtre~~ 312 H
Heure filtre huile 148 H

IESPM N° 90553936 Date: 10/04/14 Volet à détacher et à conserver
Repère / Organe : MOTEUR GAZ 731

Arrêt GM2 de 11473 à 12447 essai démarrage
GM1 problème pression d'eau, refait pression
attente préchuffage moteur, non démarrage
alarme mini température.
12447 relance GM2.
14409 arrêt GM2.
14409 démarrage GM1 O.K

GM1 légère fuite d'eau sur bride au niveau du préchuffage. Resserrage, à surveiller.
Prévoir Vidange GM2 (analyse pas bonne)
Pas d'arrêt installation comme prévu par EDF
Erreurs annulées.

11/04/14 Fait Vidange huile GM2 26344 H
Fait analyse GE1

IESPM N° 90566513 Date: 11/04/14 Volet à détacher et à conserver
Repère / Organe : MOTEUR GAZ 731

Heure Moteur 26432 H
huile et filtres remplacé à 25839 H

DATE

EVENEMENTS

12/04/14 20434 Arrêt GM1 "anomalie pompe refroidissement moteur".
 21442 Démarrage GM2
 21448 Arrêt GM2 niveau bas huile, fait appoint relance 22403.

14/04/14 Clarke présent sur place. Visite des 3 GM.
 Vu avec Clarke défaut pompe refroidissement, réarmement disjoncteur essai o.k prise intensité sur disjoncteur 10,4 / 10,6 / 9,9 :
 Démarrage GM1 O.K.
INFO: pression d'eau moteur chaud $\approx 1,3$ bar
 pré alarme 1,8 bar. Faire pression moteur à chaud, remplissage au niveau des ballons.
 Fait graissage sur presseur Gaz
 21404 Arrêt GM2 écran DIANE noir.
 22403 démarrage GM3.
 Sur GM2 fait plusieurs reset (3), retour écran sur DIANE. Défaut t° mais salle moteur ouverture container pour aération. Refroidissement local o.k acquies alarme GM2 prêt à démarrer.

15/04/14 Envoi mail à M^{me} Valérie CLARK pour intervention DIANE GM2

DATE

EVENEMENTS

N°

17/04/14

DE

GM 1 et GM 3 arrêtés suite intervention SITA BB sur réseau gaz ré démarrage GM 1 et GM 3.
 734200 arrêt GM 1 défaut surcharge démarrage GM 2.

18/04/14

Ne fonctionne que le GM 3 à mon arrivé sur site.
 GM 1 défaut surcharge alternateur, reset du masterpick, relance moteur.
 GM 2 défaut boucle de courant, reset alarm, groupe prêt à démarrer.
 Téléphoné à Mme Vénéry de CLARK pour prévenir occurrence de ces défaut pris en compte de l'appel. Lors de la visite GM 2 la semaine prochaine analyse des problèmes. (GM 2 écran dinne noir + boucle de courant, GM 1 masterpick)
 Fait ce jour analyse d'huile :

GM 1



N° 90566514



Date: 18/04/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ FM

Nb heure moteur : 26 579
 Dernière Vidange : 25 838
 Nb heure Filtres : 25 838

GM 3



N° 90553937



Date: 18/04/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ FM

Nb heure moteur : 24 987
 Dernière Vidange : 24 498
 Nb heure Filtres : 24 662

Alch

- Réviser journalière + Joints contact -
- Remplissage bac condensat fumées
- Appair suite GTR ≈ 50 °

DATE

EVENEMENTS

23/04/14

Présence Clarke, travaux grosse visite (culasse...
 sur GM 2. 2630H
 Fait prélevement huile GM 1 et GM 3

GM 1

N°
90566515

Date: 23/04/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: ...MOTEUR GAZ FH...

Nb heure: 26663H
 Dernière Vidange: 25 838H
 Nb heure Filtré: 25 838H

GM 3

N°
90553938

Date: 23/04/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: ...MOTEUR GAZ FH...

Nb heure: 25111H
 Dernière Vidange: 24 498H
 Nb heure Filtré: 24 662H

Travaux Clarke suite PB Sepan GM 1 et DIANE GTI
 - remplacement ~~Acron~~ soft sur GM 2
 - échange logique Sepan GM 2 et GM 1 si
 le problème se reporte sur GM 2 prévenir
 Clarke.

Lexivia:

Remis à niveau antimousse, ligne 1 = 40 L
 ligne 3 = 80 L

24/04/14

Relève journalière + Contrôle huile et eau -
 - GM 1 885 Lkw
 - GM 3 1150 Lkw
 - GM 2 A l'arrêt - Clark venant lundi -

29.04 Presence clauke réglage coube leanox sur G12
* Complexe Recuperation chaleur (Sofrel "700") H.S
Ø 150 (Use avec DIMITRI).

30.04 Livraison huile neuve 1000 L
Fait par le venant Huile.

GM 1  N° 90553893  Date: 30/04/14 Volet à détacher et à conserver
Repère / Organe: MOTEUR GAZ FH

Nb heure Moteur : 26 826
Dernière Vidange : 25 838
Nb heure Filtre : 25 838

GM 3  N° 90553939  Date: 30/04/14 Volet à détacher et à conserver
Repère / Organe: MOTEUR GAZ FH

Nb heure Moteur : 25 269
Dernière Vidange : 24 498
Dernier remplacement Filtres : 24 662

Sevia pompage huile usée, 800 litres.

* Dixiviats :
Arret total de l'installation du au capteur de
Niveau des modules acquisition des défaut ok.
Remise en Marche de l'instal ok.

6.05 Relevés journalière :
⚠ Echangeur fumée ΔC Diminue prévoir
Nettoyage échangeur

DATE

EVENEMENTS

Relevés fin de mois

6.5.14

230: 2 826 844
 1: 16 144 722
 2: 14 302 329
 3: 29 464 219
 4: 22 500 465

240: 85
 1: 369
 2: 6
 3: 196
 4: 30

250: 504 629
 1: 2719 811
 2: 2443 612
 3: 4 211 789
 4: 3 166 057

* Vue générale / mois précédent / Energie autoconsommée: 79 716 k

* 700 = 23 607 900 H.S a partir du 10.04.14

* Cuons 1 2 3 = 2573,65 + 2333,37 + 2530,20 = 7437,2

* 302: 85 533,20

* Traitement gaz / mois précédent / Volume gaz: 852 352 m³

* Torche: 436 867

* Compteur eau: 803,97

* 519: 812 599 kWh.

7.5.14

~~Nettoyage Cuons 1, 2, 3~~

~~Appoint antimousse sur lignes~~

Appoint d'huile dans cuve auxiliaire Grl1, 2

Appoint d'huile dans moteur Grl3

Arret Grl3 a 10h32, Demarque a 10h55

Relevement huile =

Grl1 = H. mot: 26 996 // Remplacement f. huile: 25 838

Appoint huile = 16 310 Pts // Vidange: 25 838



Date: 7.05.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ FH

Grl3: Hmot: 25 439 hrs // Remplacement f. huile: 24 662

Appoint: 12 080 Pts // Vidange: 24 498



Date: 7.05.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ FH

3.05 Nettoyage filtre cuivres 1, 3 + Cuivres 1, 3
 Cycle de lavage forcée Cuivre 1
 - Relevés journalière + tableau a jour bilan fin de mois

12/05 - Remis en place buses + filtres ligne Leavin
 N: 2

13/05 Fait ce jour Prélèvement huile

GM 1  N° 90553891  Date: 13/05/14 Volet à détacher et à conserver
 Repère / Organe: MOTEUR GAZ PH

Filtre huile remplacé à : 25838 Compteur Appoint huile: 16340 L
 Vidange faite à : 25838
 Nb heure Moteur : 27142

GM 3  N° 90553941  Date: 13/05/14 Volet à détacher et à conserver
 Repère / Organe: MOTEUR GAZ PH

Filtre huile remplacé à : 24662 Compteur Appoint huile: 12080 L
 Vidange faite à : 24438
 Nb heure Moteur : 25585

Fait graissage sur presseurs
 SUR 122 : - 31144 H à tournée 697 H
 SUR 112 : 35649 H à tournée 686 H

14.05 Cycle lavage forcé cuivre 1, 3
 Nettoyage filtre crepine cuivre 1, 3
 ▲ Changement de cuve d'acide (prevoir: commander 5 fut de 200 l)

15.05 Nettoyage crepine ligne 1, 3 + cycle de lavage
 Contrôle des vases expention du G12 HT+BT
 prévoir le changement (Une par téléphone avec Edouard Lafaisse Clarke)
 Reçu compteur sappel (Recup chaleur).

DATE

EVENEMENTS

21/05/14 Remplacement filtres a poches Grl 1, 2, 3
avec camion nacelles.

Presence Technicien clarbes Reglage couche
deanox, sur Grl 1, 2, 3.

livraison ANTIMOUSSE 16 bidons 32l

22/05/14 Mise a l'arrêt Grls pour vidange,
Demontage Grl 2 ok.

Remplacement filtre a huile H. Motem: 25802
Prelevement huile avant vidange:

Grl 3: H. mot: 25802 hrs // Remplacement F.H: 2466
Appoint huile: 12080 litres // Vidange: ~~24~~ 498 hrs

N°
90553929

Date :

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ PH

Prelevement huile apres vidange:

Grl 3: H mot: 25804 hrs // Remplacement F.H: 25802
Appoint huile: 12080 litres // Vidange: 25802 hrs,

N°
90566522

Date :

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : ...

23/05 Mise a l'arrêt pour vidange Grl 1 27:

Demontage Grl 2 ok.

Arrêt Grl 2 Defaut "maxi huile", vidange huile
Demontage Grl 2 ok.

* Société Sevia recuperation huile usagés
1600 litres.

23/05 Prelevement d'huile G12 :

G12 : H. moteur : 26404 hrs // Remplacement F.H. : 25358 hrs
 Appoint huile : 10710 litres // Vidange : 26390 hrs



N°
90553928



Date :

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ H.8047441

Prelevement huile avant vidange :

G11 : H. moteur : 27378 hrs // Remplacement F.H. : 25838 hrs
 Appoint huile : 16400 litres // Vidange : 25838 hrs



N°
90553889



Date :

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

Prelevement huile apres vidange :

G11 : H. moteur : 27380 hrs // Remplacement F.H. : 25383 hrs
 Appoint huile : 16400 litres // Vidange : 27378 hrs



N°
90553890



Date :

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

29/05
18h00

Acab G11 peu de fuel vltxi HUIE
 - Mise à niveau
 - Redemarrage ok

25/05

Visite dominical sur le site, RAS malgré 2 appels ?!
 Verification niveau, t° ok - G11 850kw
 G13 1180kw.

EVENEMENTS

DATE

30/05

- Nettoyage sol GM7-2-3.
- Arrêt GM3 pour 2 point huile 9H34
2 point 200 L. relance 9H45
- Arrêt GM7 de Fut T° ↑ mélange
9H50 relance 9H53.
- Prélèvement huile.

GM7 : H moteur : 27540 H // H filtres : 25838
Vidange : 27378 H



N° 90553888



Date : 30/05

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

GM3 : H moteur 25977 H // H filtres : 25802
Vidange : 25902



N° 90566519



Date : 30/05

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

DéFut pompe LOT ligne Lexivia 1
le disjoncteur déclenche dès que la pompe
se met en route, prévoir contrôle pompe

03.06

Reparation pour remplacer le compteur thermique
Vidange installation ≈ 2000 l
Modification installation pour la vidange ok.
"Incendie (feu de broussaille) sur le Bassin
intervention pompier"

04/14 Remplacement du compteur thermique côté
 lixiviats. (Problème sur interface).
 Manœuvre avec pompier situation incendie
 sur le G12

05/14 Relevés fin de mois (Mai):

230: 2826 844	240: 85	250: 504 629
1: 16 144 722	1: 369	1: 2 719 811
2: 14 302 329	2: 6	2: 2 443 612
3: 3 0270 083	3: 196	3: 4 309 586
4: 23 092 253	4: 30	4: 3 238 666

- * Use générale / mois précédent / Energie Auto consommée : 86 219 Kwh
- * 700 : 23 638 800 Kwh
- * Cuivre T. 2.3 : $2679,54 + 2336,49 + 2614,29 = 7630,32$
- * 302 : 89 240 Kwh
- * Traitement gaz / mois précédent / Volume gaz : 878 376 m³
- * Torchère : 436 867
- * Compteur eau : 820,71 m³
- * 519 : 868 675 Kwh

livraison huile Neuve 2014 litres
 Sira sur site pour réglage réseau gaz
 (Contrôle important du a l'incendie).

livraison 2 palettes de NUCLEOSEPT (bidon Rouge)
 + rangement ok.

Visite Cofely DOUADI contrôle groupe froid de
 la station gaz.

- ⚠ Prévoir : - Document de fonctionnement
- Mano 0-10 bar Ø 3/8 M
- Faire attention vase prévoir couvercle.

DATE

EVENEMENTS

10.06

Prélevement huile :

• Gr1 : H. mot : 27804 hrs // Remplacement F.H : 25838 h.
 Appoint huile : 16470 l // Vidange : 27378 hrs

N°
90553887

Date :

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe :

Gr13 : H. mot : 26250 // Remplacement F.H : 25802
 Appoint huile : 12080 l // Vidange : 25802 hrs

N°
90566521

Date :

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe :

• ~~Depose~~ des pompes cuivres a lots # 3, 2
 Pour revision.

Nettoyage crepine dixiviats ligne 1

Vidange cuivres

Appoints antimousse ligne 1.

Société gordes pour faire devis debroussa

11.06

• Intervention société SAPPEL réglage
 Compteur + étalonnage sonde (voir rapport)
~~Nettoyage~~ Nettoyage H.P plateforme coté moteur.

12/06

• Arrêt Gr1 et Gr13 - 23H00 - suite orage
 très violent - tentative de reprise impossible
 Attente de la fin de l'orage (Arrêt sans aucun
 Alarme ???) Redémarrage Gr1 23H00. Redémarrage
 Gr13 23H15 - Prise de charge progressive a
 100% -

15/06/14 Arrêt moteur suite à orage, tentative de redema
4h20 impossible, 4h20 taux de CH4 0% problème
de coupure électrique et rejet EDF -
6h30 toujours pas ~~de~~ d'accalmie - impossible
continuer, reprise des essais dans la matinée.
9h00 9h00 Essai de démarrage (Nom démarrage)
puge circuit, nouvelle ouverture disjoncteur à
10h20. remise en service plateforme, Essai
démarrage Q11 al; réglage puissance 450kW
puis 600 kW → Passage en distanc 50%
démarrage Q13 al; 200 kW puis 420 kW pour
stabilisation → Passage en distanc 50%

12h30 Arrêt Q11 - Allumage défaut matériel -
sonde de température cyl 10 HS! - pas de son
de rechange - démonté sur le Q12 cyl 1.
remontage - démarrage moteur 1. al;
Q13 ~~RAZ~~ RAZ Altivant - reprise ventilation d

9h30 ~~de~~ remplaçant sonde sur cylindre 16 - redemar
16/06/14 Q11 à 450kW - Nouvel arrêt. remplaçant
9h30 Bougie + sap; cyl 16.

17/06/14

Fait prélèvement huile.

GM 1



N° 90553886



Date : 17/06/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

Heure moteur : 27 940

Heure Vidange : 27378

Heure filtre : 25 838

GM 3



N° 90553942



Date : 17/06/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

Heure moteur : 26 406

Heur Vidange : 25802

Heure filtre : 25802

Fait graissage surpresseur 112 : 36495H
122 : - 30329H

17/06/14

Appel Arbois 18h30

- Acquit défaut sècheur et surpresseur ok.
- Remarage GM1 et GM3 ok.
- Arrêt sur défaut principaux GM1 et 3.
- GM1 et 3 sur distanc ok
- Contrôle t° eau t° et niveau huile ok.
- Bruit anormal Centilo ligne 1 Lixivia.

18/06/14

Visite ICPE

Prise analyse Lixivia pour légionelle.

Appel Arbois 18h47.

Remarage les 2h00 Acquit défaut.

Arrêt sur défaut Réseau. Contrôle niveau et t° ok

GM1 1130 kW et GM3 1160 kW

- Contrôle paramètres ok.

19/06/14

- Prévoir remplacement ventilateur armoire générale suite de contrôle, bruyant.
- Contrôle réseau gaz SITA.
- Visite du site délégation chinoise.

20/06/14

- Révisé journalière
- Vidange de fuite de liquide refroidissement
- Fluse en place de débroussaillants.
- Remplacement sonde cylindre A-1 GM2
- Remplacement échangeurs HT-BTG12 ~~HT-BTG12~~

23/06/14

- Arrêt GM1 et GM2 sur GM1 automatique.
- GM2 température ↑ - nettoyage faisceau radiateur.

24/06/14

- Arrêt GM1 et GM3 sur Alarme dépassement leaux.
- GM1 démarrage difficile fréquence alternateur trop?
- Impossible de démarrer les 2 groupes ensemble.
- taux CH4 trop bas
- Arrêt GM3 dépassement tolérance leaux.
- Démarrage GM1 ok.

24/06/14

17400 arrêté sur site installation arrêté démarrage GM2 et GM3 ~~plus de travail~~ pour 2 jours d'arrêt sur B3.

Ventilateur armoire dans local supervision H.S. Dépose en attente remplacement.

Arrêt GM2 et GM3 manque de gaz, démarrage GM2.

Lissé GM2 seul à 900 °C.

25/06/14

4420 arrêt GM2 défaut réseau suite orage. Essais de relance, démarrage GM10.

PS pression d'eau suite fuite sur brides GM1

Prévenu clarde de fuite.
Attendre stabilisation Taux de CH₄ avant
de démarrer un 2^{ème} moteur.

25/06

Démontage G13 ok.

Arrêt G13, Démontage G11.

G11: Remplacement joint torrique bride
liquide de refroidissement (avec claque).

+ Remplacement ~~de~~ Bougies

Heures fofem: 28 103

Dixiviats:

digne 1: de joint torrique de la
crepine sortie de son logement
pulvérisation dixiviats par tout.

Nettoyage de la crepine. + Sol,
Module et cuve avec H.P.

Enlèvements de la benne par la
société SILIM.

Arrêt GM 2 27453 bruit soupape contrôle de
moteur relance vérification OK.

26/06/14

Présence EDF pour vérification protection HTA
Problème sur cellule pour la condensation
de la cellule.

Opération impossible à réaliser (SECURITÉ)

Présence SITA réglage réseau Gaz

EVENEMENT

NOT

Remplacement Bougies =

Gr12 : Heures totales = 26 447 hrs

Gr13 : Heures totales = 26 566 hrs.

Centrale Incendie declenchement
20KV ouvert, Station gaz defaut, Arret Gr1,2
Impossible de rearmé le 20KV.

Demarche a suivre :

- Debrancher batterie Centrale incendie.

- Fermeture 20KV

- Pour remettre en service les zone de la centrale
il faut : - Appuyer (A) et (B) en même temps

- " (A)
- " (B)
- " (A)
- " (B)

- led Niveau 2 allumer fixe

- Appuyer sur HORS / SERVICE / ESSAI de
chaque zone. La led Niveau 2
s'éteint toute seule.

Acquitement defaut station gaz + secheur marche

+ acquitement Gr1, 2, 3

Demarrage Gr1, 2 ok.

Arrêt Gr12 19/11/19 vérification relance 20 NOV

DEM.

DATE

EVENEMENT

27.06.14 Arrêt Gr2 probleme bruit de soupape
cylindre 2, 10

Demontage Gr3 de.

Reglage culbuteurs (Admission 0,6 et Echappement)
Cylindre 2, 10

Prelevement huile:

Gr1 = H. moteur: 28147 hrs // Remplacement F.H.: 2583
Appoint: 16580 litres // Vidange: 27 378 hrs



N° 90553870



Date: 27.06.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: ... MOTEUR GAZ F4 ...

Gr2 = H. moteur: 26463 hrs // Remplacement F.H.: 25358
Appoint: 10710 litres // Vidange: 26390 hrs.



N° 90566517



Date: 27.06.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: ... MOTEUR GAZ N.664744 ...

Gr3: H. moteur: 26570 hrs // Remplacement F.H.: 25802 h
Appoint: 12080 litres // Vidange: 25822 hrs.



N° 90566520



Date: 27.06.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: ... MOTEUR GAZ F4 ...

30.06.14 Gr3: presence claque pour
DECOOKING H. moteur = 26579 hrs.

LIXIVIAT:

Nettoyage crepine H.P
Contrôle Injection d'acide.

DATE

EVENEMENTS

N

~~01/07~~ Relevés fin de mois :

230: 2826 844	240: 85	250: 504 629
1: 16 144 722	1: 369	1: 2 719 811
2: 14 302 329	2: 6	2: 2 443 612
3: 30 961 916	3: 203	3: 4 391 053
4: 23 647 127	4: 31	4: 3 303 871

* Vue générale / Mois précédent / Energie Autoconsommée : 79 750 Kwh

* 700: 2 442 600 Kwh

* Courant 1, 2, 3: $2850,84 + 2336,49 + 2620,52 = 7807,85$

* 302: 92 299,55

* Traitement gaz / Mois précédent / Volume gaz: 764 334 m³

* Torchère: 440 305 Nm³/h

* Compteur eau: 830,61 m³

* 519: 906 212 Kwh

02/07

- Arrêt GM1 et GM2 8^h22 pour INEO, nettoyage cellules H.T.

- Présence Clarke d'écooking GM3.

- Coupure cellules 9^h00, enclenchement cellules 13^h00

- Lors d'une coupure longue des cellules attendre la réinitialisation de l'analyseur gaz avant de relancer les moteurs.

- 13^h31 relance GM1 et GM2

04/07

Gr13: Résistance de préchauffage H.S

Connexion résistance: M:1 / U:2 / W:3 / N:4

Impossible de dévisser la résistance du coter de préchauffage (Vue avec Clarke).

Ne pas DEMARRER le Gr13

DATE

EVENEMENTS

Prelevement huile :

Gr12 = H. moteur : 26627 hrs // Remplacement F. H. : 25358 h.
 Appoint : 10750 litres // Vidange : 26390 hrs

N°
90553927

Date : 04.07.14 Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.8947441

Gr12 : H. moteur : 28312 hrs // Remplacement F. H. : 25838
 Appoint : 16620 litres // Vidange : 27378 hrs

N°
90553871

Date : 04.07.14 Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FM

Gr11 : Remplacement filtre a huile P. Huile : 3,4
 Heures Moteurs : 28312 hrs

04.07.14 Prelevement huile : Gr11

Avant Vidange :

H. moteur : 28376 hrs // Remplacement F. h. : 28312
 Appoint huile : 16650 // Vidange : 27378 hrs

N°
90553885

Date : 04.07.14 Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FM

Gr11 = Presence CLARKE DECOOKING

H. moteur 28376 hrs.

Dépose de la resistance de préchauffage du
 Gr11 pour la poser sur le Gr13.

Demontage Gr13 après decooking + réglage
 courbe de anox de.

EVENEMENTS

DATE

28/07

Presence claque DECOOKING GM1
 Presence SITA bio energie, ouverture du B3
 pour raccorder les nouveaux puits.
 Presence "prodeval ou AEREO" controle de
 l'installation lixiviate.

Nettoyage crepine ligne 1, prévoir nettoyage du
 cuvier epaisseur de boue importante au fond.

Controle Intercooleur :

GM2 : 40 mbar.

GM3 : 35 mbar.

25/07

GM1 arrêté "Bruit cognement" 10h34 relance O.K.
 11h37 GM1 et GM3 100% P102 GM4 54%
 16h08 Arrêt GM1 et GM3 LOGOUT
 relance GM1 16h39 GM3 16h50

15/07

Arrêt GM1 et GM3 disjonction Alternateur.

Redémarrage GM3 et GM2

- les bruleurs ne se sont pas allumés ?

- GM3 à 1353 kw. Niveau huile et t° ok.
- GM2 à 1100 kw. " eau et t° ok.

DATE

EVENEMENTS

16/07

Nettoyage crépine Lexivia Ligne 1.
Grissage surpresseur SUR 122 : - 29 762 H
SUR 112 : 37 795 H

Présence CLARKE pour réglage GM7 (bruit soupape
cylindre 18 - 7 - 10).

Gr13 - 2000 hrs. H. moteur = 26801 hrs

Remplacement : F. Gaz
F. Huile
Reniflar
F. Air.

Reglage jeu de
soupape effectué par
Clarke lors du
DECOOKING
H. moteur : 26579 hrs
Et Boogie a 26566 hrs

Prélèvement huile :

Gr11 = Après vidange.

H. moteur : 28399 // Remplacement F. huile : 28312

Appoint huile : 16650 litres // Vidange : 28376 hrs

N°
90553884

Date : 17/07/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FN

Gr12 :

H. moteur = 26824 hrs // Remplacement F. H. : 25358 hrs

Appoint huile : 10820 litres // Vidange : 26390 hrs

N°
90553926

Date : 17/07/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N. 9647441

Gr13

H. moteur = 26803 hrs // Remplacement F. H. : 26803

Appoint huile = 12080 litres // Vidange = 26579 hrs.

N°
90553930

Date : 17/07/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FN

DATE

EVENEMENTS

20/07

- Arret G12 et G13 du à un videturage.
- Essai de démarrage de RAS.
 - Montée en puissance jusqu'à 711kw G12
708kw G13
 - Basement sur distanc
 - Attente montée en puissance G12 1391kw
G13 - 1300kw
 - Contrôle, t° , pression et niveau huile de - RAS.

21/07

Cycle forcé de lavage sur cuvon 1, cycle terminer ok.

Nettoyage crepine HP.

G11 : 2000 hrs H. (obem) : 28399 hrs.

Remplacement : F. Gaz. | Replage soupape
F. reniflar. | effectuée lors du
F. air. | Decooking ok.

22/07

Sevia Collectes des déchets

25/07

Récupérées Bougies chez CLARKE,
G11, 2, 3.

livraison acide pour cuvon le 24/07/14
(2 bidons acide couchés et fullard).

Société Sevia, pompage huile usagée
≈ 1000L + (Bureau vitrolles).

DATE

EVENEMENTS

Relevement d'huile :

GM2 :

H. moteur = 27 014 hrs // Remplacement F.H. : 2535
 Appoint huile : 10 880 litres // Vidange : 26 390 hrs

N°
90553904

Date : 25.07.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.8647441

GM3 :

H. moteur = 26 991 hrs // Remplacement F.H. : 2680
 Appoint huile : 12 080 litres // Vidange : 26 759 hrs

N°
90553931

Date : 25.07.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

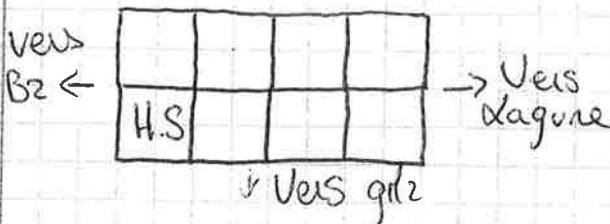
29/07/14 Transfert des bidons acide de 200 l vers

Cuves de 1000 litres. ok.

Nettoyage crepine cuve n° 1.

Transfert anti-mousse.

GM3 = Su aéro mise à l'arrêt d'un
 Ventililo, coupure de la puissance disjoncteur
 Dans l'armoire du DIANE (Prevenue Clarke)
 Ventilateur H.S.



31/07/14

- Arrêt GM2 pour remplacement filtre à huile
- Démarrage GM1 14408
- Fuite d'huile sur GM2
- Prise schéma filon pour analyse (UVOM 1-2)
- 15407 arrêt du GM1 helince 15412
- 15417 arrêt du GM1 ? pas défaut brise
- 12 charge petit à petit et s'arrête normalement
- 15420 démarrage GM2
- GM2 filtre huile remplacé 27155 H

DATE

EVENEMENTS

N

7/08/74

DE

* Présence SITA pour essais sur circuit gaz. Pas d'essais possible car PB sur GM.

* Arrivée de CLARKE: - Fuite GM2 sur raccord minimess prélèvement d'huile au niveau du filtre à huile. Arrêt du GE dépose raccord, pris 5 raccords, laissé en stock, remontage raccord, contrôle fuite O.K.

- GM1 reçoit un ordre d'arrêt du DIANE de temps en temps, reset du DIANE relance R.A.S à surveiller Réglage limite arrêt ORG 50% sur les 3 groupes.

- GM3, contrôle du ventilateur: H.S p-avoir remplacement, ainsi que de son disjoncteur. Odeur de CH4 dans local GM3, remplacement pompe de prélab et remplacement raccord analyse d'huile. Reste sur GM3 odeur GAZ + ventilo.

DATE

EVENEMENTS

7/08/14

Relevés fin de mois

Au 31/07/14

230 : 2 82 68 44	140 : 85	150 : 504 629
1 : 16 744 722	1 : 369	1 : 2 7 198 11
2 : 14 302 329	2 : 6	2 : 2 44 3 612
3 : 31 774 973	3 : 207	3 : 44 83 080
4 : 24 247 954	4 : 32	4 : 32 707 11

• Vue générale / mois précédent / Energie Autoconsommée : 83 393 Kw
 • 700 : 25 47 6800

• Courant 1, 2, 3 : 3087,54 + 2339,60 + 2620,52 = 8047,66

• 302 : 96 047

• Traitement gaz / mois précédent / Volume gaz : 847 106 m³

• Torchère : 440992

• Compteur eau : 843,54

• 519 : 95 43 56 Kw/h

8/08/14

Graissage sur presseurs : SUR 122 => -2923
 SUR 112 => 37721

Prélèvement huile :

GM 1 : H moteur 28400 // filtre remplacé 293
 Vidange 28376 // Appoint huile 16650

N°
90553883

Date : 8/08/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ PH

GM 2 : H moteur 27210 // filtre remplacé 27155
 Vidange 26390 // Appoint huile 70990

N°
90553905

Date : 8/08/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.847441

• Présence site réglage du B 2.

~~• Réglage des pressions des lignes de gaz~~
~~• Réglage des pressions des lignes de gaz~~

• Vidange, nettoyage et remplissage
 par ASTREE CUVRONS des 3 lignes
 • Mis à niveau Anti-mousse Ligne 1

11/08 Arrêt G12 Resultat prelevement huile ROUGE
 DE11 G13 ok.
 H.mot G12 : 27 210 hrs.
 H.mot G13 : 27 189 hrs.

12/08/14 Société DEF controle centrale Incendie
 Essai réel coupure du 20 KV
 Arrêt : station gaz, G11, G13.
 Demontage : station gaz ok + G11 ok + G13 ok.
 Rapport sera envoyé par mail. RAS

14/08/14 Remplacement Ventilateur Armoire supervision ok.
 G12 : Prelevement avant vidange.
 H.mot : 27 4 09hrs // Remplacement F.H : 27 155hrs
 Apport : 11020 litres // Vidange : 26 390 hrs


 N° 90553906
 
 Date : 14/08/14
 GM2
 Volet à détacher et à conserver
 Repère / Organe : MOTEUR GAZ N° 9647441

G12 : Prelevement Apres vidange. le 15.08.14
 H.mot = 27 4 11 hrs // Remplacement F.H : 27 155 hrs
 Apport : 11020 litres // Vidange = 27 4 09hrs.


 N° 90553907
 
 Date : 15/08/14
 GM2
 Volet à détacher et à conserver
 Repère / Organe : MOTEUR GAZ N° 9647441

G11 : Prelevement huile :
 H.mot : 28 568 hrs // Remplacement F.H : 28 312 hrs
 Apport : 16 700 litres // Vidange : 28 376


 N° 90553882
 
 Date : 14/08/14
 GM1
 Volet à détacher et à conserver
 Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

G13 : Prelevement huile :
 H.mot : 27 370 hrs // Remplacement F.H : 26 801 hrs
 Apport : 12 080 litres // Vidange : 26 579 hrs

DATE

EVENEMENTS

N°
90553943

Date: 14/08/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: ...MOTEUR SAZ FM...

Attention:

Les heures moteur sur le "saffrelse"
correspondent pas avec les heures
moteur des DIANES de chaque moteur
"les heures réelle sont sur les DIANE"
(Voir avec Jean Pierre quand il rentre de congé.)

• Gtz: Vidange huile H. moteur = 2740s
Remplissage huile neuve.

Sixiviats:

Remise en service de la ligne 2.

14/08/14

- Arrêt moteur Gtz - Niveau Bas huile

19H00

- remise à niveau. ok!

19H00

redémarrage Gtz - ok! 100% -

15/08/14

Arrêt Gtz, Démontage Gtz
Appoint huile Gtz + Gtz.

Sixiviats: Reglage.

DATE

EVENEMENTS

N

NE PAS OUBLIER

- ~~Sevia huile M&S tel-0603867147.~~
- ~~Clarke energie = 18, 19 Aout~~
- ~~Gamme deinox + Ventilateur~~
- ~~Rejet M^{me} Wachter (voir avec christian RDV)~~
- ~~Prelevement huile~~
- ~~Alpa prelevement Courant 1, 2, 3 (voir J. Jacques)~~

25/08 Anet G12 pour contrôle rejet au G13.
 Anet G13 à 16h10 thermocouple HS!
 redemander pour Anet pour Bouche de courant

26/08 9445 Arrêt G13 contrôle rejet torchère BF500
 arrêt car manque gaz pour 2 GE + torchère.
 *Présence Binder contrôle débit mètre O.K.
 *M1) G11 à 55% pour voir torchère à 330 Nm³/h
 * Pb sur mesure Taux de CH4 sur Siemens
 côté compresseur 0,4%, sur supervision 34%.
 stable sans zone fluctuation.
 10400 G13 relancé 80% G11 relancé 65%

27/08 → Taux CH4 entrée moteur 47% avec Dp -60mb (G11 65% // G13 80%)
 → 14h00 = G11 à 80% (Dp -73mb)

DATE

EVENEMENTS

2/09/14

H

Fait prélèvement huile

GM 1 4 mot 29075 - Filtre huile 28372

Vidange : 28376 - Appoint huile 16860

N°
90553881

Date: 2/09/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ PH

GM 3

4 mot 27566 - Filtre huile 26801

Vidange 26579 - Appoint huile 12080

N°
90553959

Date: 2/09/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ PH

Relevés de Fin de Mois

H

Au 2/09/14

230 : 282 6844

140 : 85

150 : 504 629

1 : 161 44 722

1 : 369

1 : 271 9811

2 : 143 02 329

2 : 6

2 : 244 3612

3 : 32 66 9995

3 : 209

3 : 458 5764

4 : 249 72 567

4 : 32

4 : 345 2933

* Vale générale / mois précédent / énergie Auto conso : 92237 kWh

* 700 : 25516800

* Couron 1, 2, 3 : 3087,54 + 2339,60 + 2620,52 = 8047,66

* 302 : 100389

* Traitement gaz / mois précédent / Volume gaz : 932469 m³

* Torchère : 447071

* Compteur eau : 856,84

* 519 : 954356

Remplacement Filtre Huile GM 2

27654 H

DATE

EVENEMENTS

N

10/09 Arrêt G13 Remplacement filtre huile
pression 3,32 bar.
Heures moteur = 27763 hrs
Prélèvement huile =
G13 : H. mot : 29200 hrs // Remplacement f. huile : 28312 hrs
Appoint : 16920 litres // Vidange : 28376 hrs

N°
90553880

Date : 10/09/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

G13 : H. mot : 27764 hrs // Remplacement f. huile : 27763 hrs
Appoint : 12080 litres // Vidange : 26579 hrs

N°
90553958

Date : 10/09/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

11/09/14 * Dépose de la pompe lagune 40000 m³.
* reprise câblage armoire 1 lixiviats, marche
NORMAL

11/09/14 * Remplissage lagune 300 m³ avec pompe du site.
* Nettoyage pompe lagune 40000 m³
* Remplissage bac de rinçage + injection d'acide
Présence Clarke : G12 intervention sur Armoire (A)
ecartement des disjoncteurs.

DATE

EVENEMENTS.

15/09/14

Arret Total installation (potem + dixiviats)

20KV ouvert.

fermeture 20KV ok.

Relance plateforme dixiviats - Pompe de circulation

- Pompe échangeur.

- Acquiescement des def
de chaque ligne 1,2?

Relance station gaz + réfrigérant.

Relance G11 + G12

Porter en puissance ok.

17/09/14

Arret G13 - Départ allumage, arret 7h15.

redémarrage 10h05. RAS! Heure d'arrêt 2h30

18/09/14

REYNE)

CH₄ à 41% avant réglage ; 43% après réglage.

G11 à 54% , G13 à 76%)

18/09/14

Arret G11 Remplacement f. Huiles: A.mot: 29392h

Pression = 3,5b

Démarrage G11 ok. pression huile: 4,2b.

19/09/14

Dauvin

Arret G11 et 3 cause Intempéries

Disjonction Secteur - Réarmement Armature ok

- Remplacement filtre huile G11. pression 4,28b
29393h

Arret G11 et 3 à 10h13

G13 Redémarrage à

12h00

G11 " à

12h16

Arret 1117. G13

11h36 G11

Pression filtre à huile 3,86b à 17h30

Ellefeld
Dauvin
17h30

arrêt G13 sur pression Mini G12 à 17h00
Impossible acquiescer défaut sur ligne -
demandage G12 à 17h40 -
G11 1232 kcal
G12 à 17h00 pas -
transfert d'Alarme sur G12 -

26/09/14

arrêt du G12 pour nettoyage local.
Fait prélevement huile.

G11 Hmot 29575^h / Remplé filtre huile : 29392^h
Appoint : 17040^h / Vidangé : 28376^h



Date : 26/09/14 Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ PH

G12 Hmot 27765^h / Remplé filtre huile : 27654^h
Appoint : 11130^h / vidangé : 27409^h



Date : 26/09/14 Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.5647441

Multiple arrêt G11 - G12 - G13
suite intervention clerc.

30/09/14

Visite du CHSCT cofely.

Presence Technicien clerc remplace carte entrée
Niveau huile + remplacement detecteur Mini Gaz.
Presence ALPA prelevement de lixiviat pour
legionnel.

Arrêt G13 à 12:05.

Dem G12 à 12:06

Date

EVENEMENTS

1/10/14

Relevés de Fin de Mois

230 : 282 6844	140 : 85	150 : 504 629
1 : 161 44 722	1 : 369	1 : 271 9811
2 : 143 02 329	2 : 6	2 : 244 3612
3 : 334 91134	3 : 211	3 : 468 31 85
4 : 255 88 071	4 : 32	4 : 352 51 27

* Vue générale / Mois précédent / Energie Autocons : 88525 Kw/h

* 700 : 27759600 Kw/h

* Couon 1, 2, 3 : 3087,54 + 2710,23 + 2832,31 = 8630,08

* 302 : 104 278 MW/h

* Traitement gaz / mois précédent / Volume gaz : 94 4939 m³

* Torchère : 447 571

* Compteur enr : 875,56 m³

* 519 : 104 7203 Kw/h

03/04/14

dixivial :

Nettoyage : ligne 2 et 3 crépine, fond de couon, cycle de lavage ok.

Rangement bidon d'acide.

Arrêt GT3 H. moheem : 28191 hrs

Defaut SAFI cylindre 19/20

heure arrêt : 14:54 / 15:21

06/04/14

Remplissage lagune. Réleve journalier.

- GT1 et GT3 ok.

Date

EVENEMENTS

N°

07/10/14 Prelevement huile:
 G11: H.mot = 29 844 hrs // Remplacement f. huile: 29 393 hrs
 Apport huile: 17 120 litres // Vidange: 29 376 hrs



N° 90553878



Date: 07/10/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ FH

Prelevement avant vidange:
 G13: H.mot = 28 286 hrs // Remplacement f. huile: 27 763 hrs
 Apport = 12 080 litres // Vidanges: 26 579 hrs



N° 90553957



Date: 07.10.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ FH

Arret G13 H.mot: 28 286 hrs preparation 2000hrs
 Dem G12 H.mot: 27 772 hrs
 Graissage Suppresseur 1, 2.

08/10/14 G13: H.mot = 28 286 hrs.
 2000hrs remplacement filtre Gaz
 huile

- Bougies
 Reglage: Soupape Admission - Echappement

09/10/14 Intervention ASTREE provence
 Vidange cuvon a lots + lavages
 Nettoyage cuvon a lots + lavages H.P.
 Remplissage eau clair des cuvens lot + lavage

Arrete
 09/10/14

Arret G11 defect Allumage circuit de securité
 bruit anormal sur bypass turbo. (Revoir clarifié).

Arret a 21:20 Heure moteur: 29 899 hrs

Demontage G13 ok → Arret G13 defect Niveau maxi huile
 Vidange huile Demontage G13 ok.

DATE

EVENEMENTS

11/10/14 Arrêt G12 défaut A1090 Anomalie pompe refroidissement
 moteur.
 Acquiescement défaut ok.
 Contrôle pompe ok.
 Démontage G12 ok.

13/10/14 G11 : H. moteur = 29899 hrs
 Remplacement Bougie + Réglage soupape Adm + Ec
 Prélèvement avant vidange:
 G11 : H. mot : 29899 hrs // Remplacement filtre huile : 2939
 Appoint huile : 17 140 litres // Vidange : 28376 hrs



N°
90553877



Date : 13/10/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

14/10/14 Relevement huile après vidange G13 :
 H. mot : 28389 hrs // Remplacement filtre huile : 28286
 Appoint : 12080 litres // Vidange : 28286 hrs



N°
90553956



Date : 14/10/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

G12 = Prélèvement avant vidange -
 H. mot : 27937 hrs // Remplacement f. huile : 27654 hrs
 Appoint : 11 180 litres // Vidange : 27409 hrs



N°
90553909



Date : 14/10/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.9847441

G11 : Prélèvement après vidange.
 H. mot : 29901 hrs // Remplacement f. huile : 29392
 Appoint : 17 140 litres // Vidange : 29899 hrs



N°
90553876



Date : 14/10/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

DATE

EVENEMENT

14/10

Presence claque pour réglage courbe leanox sur GM 1, 2, 3. + problème sur GM1 pich PRESET nettoyage ok.

Presence APAVE Electrique quelque remarque:

- BAES HS sur GM1 et 3
- Voir tableau transfo
- Torchère 30 mA de la prise de courant + Installation 300 mA avec un contact 1X + AU en facade.
- Gaine électrique rouge (coté lixivat) pouvoir enlèvement mettre a la place chemin de cable.

~~Sevia~~ Sevia huile usagée récupérée 1700 litres.

- Arrêt GM1 Cause à déterminer?
 Le moteur à été redémarré 3 fois?
 Démarrage à 2ch 45 - Mise sur volant de PAS -

15/10

GM2 Visite 2000H fait ce jour
 (compteur GM2 27937 Heures) vidange +
 filtre à huile + filtre air + filtre
 reniflard. Dépose caches culbuteurs
 et des bougies. Remplissage huile.
 GM2 sur ARRÊT NE PAS
 DÉMARRER

15/10

Appel pour arrêt GM1, à mon arrivée le GM1
 est en marche ?!!

DATE

EVENEMENTS

Arret GMT3 - 13h42 demanage 19h38.
 Arret SBmin Defaut L'eanox Reduction
 ECART.
 Remise en service de RAS -
 GMT1 13h44 au RAS
 GMT3 13h47 au RAS

0h45

Arret GMT1 9 fois consecutives?

Redemanage de -

L'ordinateur ne fonctionne plus.

Redemanage ordinateur de - GMT1 13h40 au.

1)	Arret à 21h00	Demanage	21h11	✓
2)			21h38	✓
3)			22h04	✓
4)			22h34	✓
5)			23h00	✓
6)			23h30	✓
7)			23h59	✓
8)			0h30	✓
9)			0h57	✓

1h47

DATE

ÉVÈNEMENT

16/10/14 * GM2 réglages culbuteurs, changement bougies. Démarrage moteur après visite 2000 H → 27937 H

* Présence APAVE contrôle rejet échappement GM3 et GM7.

* Vue problème arrêt du GM7, Limite arrêt arrêt ORG à 78% au lieu de 50%

17/10/14

* Présence APAVE contrôle rejet échappement GM2.

* Arrêt GM3 et GM7 pour contrôle APAVE sur GM2 à 100%.

* Redémarrage GM7

* Fait prélevement huile GM2



Date: 17/10/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.564744

Heures moteur : 27960 H Heures filtre : 27937 H

Heures huile : 27937 H

* nettoyage filtres modules LEXIVIA.

* mis à niveau anti-mousse

* Remis en place pompe LEXIVIA

dans bassin 40 000 m³ essais O.K.

DATE

EVENEMENT

17
 Presence de la société nettoyage échangeur
 fumée.
 GM1, 2, 3 coupés tube a condensat (col de signe)
 Recherche panne dixiviât ligne 2.
 Nettoyage Cuivres 2 et 3. (beaucoup de mousse).
 Réduit le temps d'injection de javel de 120 à 60
 Détecteur de niveau en sécurité sur le module 9A
 (ligne 2). Mise en marche ligne 2 ok.

21/10/14
 - Presence société Action ramonage - sur site -
 GM1 1255kw
 GM2 A l'arrêt 12h58
 GM3 1116kw 13h03
 Nettoyage filtre lixiviat ligne 1-2-3 -
 Nettoyage des filtres vases + 2 bacs
 Mise en route pompe 2 lixiviat -
 Arrêt Alarme GM2 - Alarme Alarme GM3

24/10/14
 Préalablement huile GM2


 N° 90553944

 Date: 24/10/14
 Repère / Organe: MOTEUR GAZ FR

H moteur : 28077^h H ouve, filtre : 27937^h
 H huile : 27937^h

Préalablement huile GM3


 N° 90553911

 Date: 24/10/14
 Repère / Organe: MOTEUR GAZ N.5647141

H moteur : 28510^h H filtrée : 28286^h
 H huile : 28286^h

- site nettoyage échangeur GM1

DATE

EVENEMENTS

27/10/14

- * Présence cloche pour visite 30000^H GM1 comprenant vidange et Filtration compteur horaire : 30 105^H
- * En lèver est fut, de déchet par entreprise ~~SEVIA~~ VEOLIA
- * Vidange cuves huiles usées, entreprise SEVIA
- * Remis en place colis de signes sortie échangeur, + Nettoyage H.P.

Côté Lixiviat :

Ligne 2 débordée: nettoyage à l'eau + remplacement
 Cèpène sur ligne 2, 3,
 fix à niveau de l'anti mousse sur ligne 2, 3
 (avec de l'eau),

29/10/14

Présence: cloche 30000 hrs GM1
 - Alpa prélèvement Lixiviats.
 Lixiviat : ligne 2 cuve débordée - Nettoyage H.P.
GM3 GRAISSAGE ALTERNATEUR.
 H. moteur = 28637 hrs.

Prélèvement huile

GM3 : H. mot : 28637 hrs // Remplacement f. huile : 28286 hrs.
 Appoint Huile = 12080 litres // Vidange : 28286 hrs,



N° 90553945



Date : 29.10.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

GM2 : H. moteur : 28203 // Remplacement f. huile : 27937 hrs.
 Appoint huile : 11220 litres // Vidange : 27937



N° 90553925



Date : 29.10.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N. 2647.001

Prélevement avant vidange (30 000 hrs clark),
 ● Gr1 = H. moteur : 30105 // Remplacement F.huile : 2939
 Appoint huile : 17200 // Vidange : 29899 hrs.

IESPM N° 90553872 Date: 20/10/14 Volet à détacher et à conserver
 Repère / Organe : ... MATIÈRE GAZ FA ...

Prélevement huile après vidange (fin 30 000 hrs clark)
 Gr1 = H. moteur : // Remplacement F.huile : 30105
 Appoint huile : // Vidange : 30105 hrs.

30/10/14 Lixiviât : Ouverture des modules ligne 1
 ● Sortie pompe à lot cuvon 1,
 Présence : clark 30 000 hrs Gr1, Graissage Alternat H. moteur 30105
 Sita bioénergie réglage gaz.

04/11/14 Relevés de fin de mois, 17h00

230.2826844	240.85	250.504629
1: 16 144 722	1: 369	1: 2719 811
2: 14 302 329	2: 6	2: 2443 612
3: 34 346 193	3: 212	3: 4783 593
4: 26 215 317	4: 32	4: 3598 840

- * Vue générale / fois précédent / Energie Auto consommée : 88929 Kwh/h.
- * Foo : 28 847 900 Kwh.
- * Cuvon 1+2+3 = 3087,54 + 3037,25 + 3090,81 = 9215,6 m³ (
- * 302 : 108 165 Kwh
- * Traitement gaz / fois précédent / Volume gaz = 979 131 m³
- * Torche : 447 571
- * Compteur eau : 903,13 m³
- * 519 : 1 095 215 Kwh.

Date

EVENEMENTS

06.11 Prelevement huile : 06.11.14
 GM 2 : H. mot : 28383 hrs // Remplacement F. huile : 27937 hrs
 Appoint huile : 11290 litres // Vidange : 27937 hrs

N°
90553924

Date : 06.11.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.3647341

GM 3 : H. mot : 28820 hrs // Remplacement F. huile : 28286 hrs
 Appoint huile : 12080 litres // Vidange : 28286 hrs

N°
90553955

Date : 06.11.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

12.11 Prelevement huile

GM 2 H mot : 28532 // Remplacement F. huile : 27937
 Appoint huile 11290 // Vidange : 27937

N°
90553923

Date : 12/11/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.3647441

GM 3 H mot : 28968 // Remplacement F. huile : 28286
 Appoint huile 12080 // Vidange 28286

N°
90553946

Date : 12/11

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

13/11/14 GB % d'huile / purge silicone van pontage B2D /
 changement complet horaire B6100 / 1 PE manquante B2D

14/11/14 Frais appoint huile GM 3 = 400 L
 Arrêt GM 3 28 min A contrôler pas Auto

15/11/14 Arrêt GM 2 et GM 3 suite à Orge
 Relance OK.

18/11/14 Remplissage anti mousse ligne 2 et 3 relance
 évaporation lexiwin
 Arrêt GM 3 niveau bas huile pas d'alcool
 ni remplissage

DATE

EVENEMENTS

18/11/14

Tel CLARKE explication PB GM3
ils vont déclencher une intervention
LAISSER LE GM3 A L'ARR

⚡ Pompe la guine 30000L à disjonct
lors du remplissage cuvon 3 et 2
à surveiller.

⚡ Pompe cuvon 3 bruitante à surve

21/11/14

Visite ICPE.

Prélèvement huile.

GM1 : H mot 30108 // Remplacement Fhuile 3010
Appoint huile 17200 // Vidage à 30%



Date: 21/11/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR OAZ FH

GM2 : H mot 28742 // remplacement Fhuile 27
4 point 17430 // Vidage à 27/37



Date: 21/11/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR OAZ N.3047461

Graissage sur presseur.

SUR 122 : - 26 768

SUR 112 : 40 237

24/11/14

Arrêt GM1 pour démarrage GM3.
L'appoint d'huile automatique ne s'effectue
que après 30 min de fonctionnement du GE.
Appoint d'huile OK. Fait marque sur vis
(- 1) pour vérification conformation 17410.
Niveau huile cuve appoint ≈ 60% compteur 7i

EVENEMENTS

Date

- 24/11 - T° excessive dans local G173, les 2 alternateurs étaient sur Arrêt.
- Arrêt de G173 pour remplacement joint cache culbuteurs, légère fuite. Relance O.K.
 - Arrêt de G173 T° ↑ local. Les 2 alternateurs étaient réglés à 20 Hz (trop bas) mis alternateur à 55 Hz les 2.

25/11 Arrêt G12,3 pour Rejet torchère. (CPA)
 Début des Rejet:
 Sur la torchère BG 500 ok.
 Impossible de demander la BG 2000
 Intervention s'il a sur site Torchère BG 2000 ne demande pas
 Moteur: G12,3.
 Remplacement Bougies sur G12,3.
 G12: H. moteur: 28836 hrs } Voir tableau pour
 G13: H. moteur: 29135 hrs } prochains remplacements
 (sur mun).

- 26/11
- * Communication torchère → salle de contrôle interrompue. Débranché modem puis rebranché, la com est revenue.
 - * Chaine LE XI VIA à l'arrêt (pompe, vérif...)
 Réarmement et relance 14430 O.K.
 - * Problème de sur tension au moteur au fontaine torchère BG 2000. ~~Attaque de la tension~~
 régulateur de pression H.S., (régulateur pression H.S)

DATE

EVENEMENTS:

26/11

voir plus après remplacement de ces pièces.
 * Vérification consommation d'huile sur G.
 O.K, appoint O.K, fuite d'huile
 cache culbuteur cylindre 40 O.K.
 * Relance rampe Torche défect d'allum.
 impossible d'acquiescer.

27/11

Relevés ok.
 Torche BG 2000:
 Branchement afficheur régulateur pression torche
 (Régulateur H.S).
 Prélèvement huile:

G12:

H. moteur: 28 882 hrs // Remplacement f. huile: 27 937
 Appoint huile: 11480 litres // Vidange: 27 937 hrs

N°
90553920

Date: 27.11.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ N.0047441

G13:

H. moteur: 29180 // Remplacement f. huile: 28 286
 Appoint huile: 12130 litres // Vidange: 28 286 hrs

N°
90553947

Date: 27.11.14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe: MOTEUR GAZ FM

Nettoyage crepine dixième ligne 2,3
 Appoint Anti mousse ligne 2,3.

EVENEMENTS

1. Date

28/11 Défaute sèche pompe glycol. Thermique de la pompe déclenché. Relance pompe, bruit anormal appel Douidi Belzid cofely.
 Dépose de la pompe.
 Purge sur circuit gaz, pas d'humidité O.K.
 Réparation de la pompe par société MRC, remplacement des roulements.
 Remontage pompe, et redémarrage sècheur OK
 16h00

01/12 QM1 QM2 QM3 arrêté à 21h00 par 30/11/14 appel pour QM2 arrêté mais QM1 et QM3 en marche donc pas de déplacement de ma part en arrivant ce matin centrale arrêté ?
 remise en route de QM1 QM2 de 10h19 à 21h04 le 30/11 remise en route à 10h09 QM1 et 10h19 QM2 le 01/12.

01/12 Arrêt QM1 QM2 pour réglage torchère BQ2000
 10h47 reprise Mh39.

02/12 Essais :
 Arrêt 1 sur presseur et fonctionnement sur un GM à 1400 kw pendant 20 min
 O.K PT 103 - 47 } stable
 FT 150 820 }
 Arrêt du GM 1 pour ce test puis relance GM 3

DATE

EVENEMENTS

02/12

Relevé de Fin de mois

230 : 283 55 88
 1 : 169 34 530
 2 : 149 40 284
 3 : 343 46 193
 4 : 262 15 317

240 : 85
 1 : 375
 2 : 6
 3 : 212
 4 : 32

250 : 505 617
 1 : 281 3026
 2 : 251 9333
 3 : 478 3593
 4 : 359 8840

* Vue générale / Mois précédent / énergie consommée : 7796

* 700 : 298 43 100
 (3087,54 + 18,3)
 $3095,84 + 3377,76 + 3302,60 = 9776$

* Couron 1+2+3 = ~~3087,54 + 3095,84 + 3090,84~~ = ~~9273,74~~

* 302 : 1121 99,74

* Traitement gaz / Mois précédent / Volume gaz : 880017

* Torchère : 449 574

* Compteur eau : 913,79

* 519 : 1140 349

Pour compteur Horaire GM 1 voir
 sur DIANE supervision bloquée à 30:

3/12

Pas levement huile

Hmot : 29014 // Remplacement filtre huile : 27 937
 Appoint 11540 // Vidange : 27 937



N°
90553919



Date : 3/12/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ N.9947441

Hmot : 29288 // Remplacement filtre huile : 28 286
 Appoint 12200 // Vidange : 28 286



N°
90553948



Date : 3/12/14

Volet à détacher et à conserver

Repère / Organe : MOTEUR GAZ FH

EVENEMENTS

Date	
04/12	<ul style="list-style-type: none"> - Départ GM3 à 8h11 - Démarrage BG-500 à 9h00 (540 m³/h) Afin de pouvoir tirer sur le réseau à -70 mb. Arrêt à 15h00.
4/12	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage GM1 ok EMS. <li style="padding-left: 20px;">Arrêt d'alarmes GM3 sur Sobrel <li style="padding-left: 20px;">Mise d'alarmes GM1 " " ok. - Vérification P_0 et pression de niveau huile de Ruse - Déblocage Vanne auto vers lixiviat - Pompe circulation ok. - Remise du Rappal Aeroē.
5/12	<ul style="list-style-type: none"> * Remplacement filtre huile GM3 29307^H * Arrêt GM7 * Contrôles puis démarrage GM3 = 72430 * Fait appoint Antimousse ligne 2 et 3 40 L chacun ; plus d'antimousse. * Ventilateur bryant sur sécheur vu avec Douadi pour remplacement.
8/12	<ul style="list-style-type: none"> * Arrêt GM3 visite 30 000^H CLARKE
10/12	<p>Arrêt GM2 Defaut: Pression d'huile 3,26</p> <p>Remplacement f. huile H. moteur: 29180hrs</p> <p>Côté lixiviat: Nettoyage crepine ligne 2,3</p> <p>Vidange ligne 3 cuves remplies de mousse Compact (Débordement).</p>

DATE

EVENEMENTS

13.12.14 G13 a l'arrêt Defaut "fini huile"
 Appoint huile moteur + eau.
 Demarrage G13 ok, (P2 err: grosse variation)

15.12.14 G13 a l'arrêt Defaut "fini huile"
 21h30 Presence huile sur le turbo.
 Mise a l'arrêt (Voir avec Clarke).
 Demarrage G12. Impossible de monter en puissance au de la de 700 kW
 Analyseur Gaz CH₄: 45%
 Capteur CH₄ (visuel supervision) = 8,1%
 Arrêt G12
 fonctionnement que sur le G11 a 100%

16/17/14 Arrêt G11 7492 ~~ris~~ et voir
 grosse torchère pour prélevement.

* Vidange G11 2 292264

* Filtre huile G11 2 292264

* Relance G11 1 74:53 H.

* Relance G11 2 75:17 H

* Fin essais Tor chère.

* PB compresseur 2 sur sécheur, ventil.
 vu pour remplacement.

* G11 3 ARRÊT FUITE HUILE TU
 ATTENTE INTERVENTION CLA

EVENEMENTS

17/12

GM2 et 3 : Silencieux ouvert (rouillé)
 Pré-entou CLARKE par mail.
 Fais essai : arrêt 1 sur presseur
 et 2 moteurs à 70% OK.
 Fermé toutes les vannes sur module ligne
 1, pour récupération chaleur.

19/12

Prélèvement GM1 :

H mot : 30519 // Remplacement Fhuile : 30105
 Appoint : 17350 // Vidange à 30105

Volet 2 à conserver pour votre planning

IESPM 90294517 

Date : 19/12/14 Km ou heure :

Repère : Organe :

GM2

H mot 29297 // Remplacement Fhuile 29226
 Appoint 17640 // Vidange à 29226

Volet à détacher et à conserver

IESPM N° 90553918  Date : 19/12/14 GMZ

Repère / Organe : MOTEUR 627 N.9647461

Alé Anet GM1 et GM2 suite mauvaise manip.
 Canne Anet à Johns
 Redémarrage à -12h40

22/12

- * Nettoyage filtre modules L'airin.
- * Fais plein rhtimasse ligne cuivre 3 (404)
- * Pompe LOTS cuivre 2 H.S prévoir remplacement.
- * Prélèvement fait par ALPA
- * Présence CLARKE pour vérification GM3.
 - en dos copie
 - remplacement joint turbo.

DATE

EVENEMENTS

22/11

* Après autorisation CLARKÉ, refait niveau huile bloc moteur \approx 70L et démarrage G1.
 Arrêt G13 car fuite d'huile importante sur cylindre 11. Cache culbuteur mal serré. Resserrage et nettoyage. Fait plusieurs démarrages, plus de fuite mais problème boucle de courant int.
 Démarrage G11.

* Prévoir lors du démarrage G13 de :
 cylindre 11 (fuite d'huile), faire une marque sur visée niveau d'huile moteur tournée pour contrôle consommation.

24/12

Démarrage G13 ok.
 Impossible de synchroniser le G13 (Voir au Reglage Bouteille de mélange côté dixi)
 Arrivée Soleus: 76°C
 Départ Modules: 70°C
 Retour Modules: 48°C
 Retour Moteurs: 58°C

26/12

① épose pompe Lexiviz Ligne 2.

EVENEMENTS

Date

29/12

Mise a jour tableau fin de mois.

GM2 : *Hrs moteur : 29 535 hrs
Graissage alternateur,
*Appoint huile cure (Nanon).

- 30/12 * Présence clerc de Endoscopie GM3
- * Nettoyage ~~cur~~ ligne 3, remis intimo-ssé 40 litres.
- * Arrêt GM2 14H20 manque y13
- * Arrêt GM1 15H37 pour démarrage GM3 à 100%.
- * PB de démarrage GM3, reset DIANE. GM3 à 70% prise de contrôle par CLARKE attente rapport. Ne pas démarrer GM3 avant rapport.
- * Arrêt GM3, redémarrage GM1.

31/12
Dernier
jour
2014

Relevés journalière ok.
Mise a jour tableau fin de mois.

Prelevement huile :

GM1 : Hrs moteur : 30 777 hrs // Remplacement f.4 : 30 105
Appoint huile : 17 460 hrs // Vidanges : 30 105


 N° 90553875
 
 Date : 31/12/14
 Volet à détacher et à conserver

* Compteur en opération sur supervision H.S. faire relevés directement sur Automate de chaque ligne.



**COLLECTE &
VALORISATION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS**
Communauté de Pays d'Aix

CONVENTION DE CONCESSION pour la CONCEPTION, CONSTRUCTION, EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE VALORISATION ELECTRIQUE DE BIOGAZ DE DECHARGE

Annexe I-2 – Rapports de Visites - Contrôles Réglementaires

Compte rendu de maintenance préventive

N P-4211-4112

Le présent rapport représente la synthèse de la visite de maintenance réalisée conformément à la réglementation norme NFS 61933 à la date de signature du rapport de visite.

Contrat n° M1100786-A

M1100786-S1-I1 - CENTRALE BIOGAZ ARBOIS

PLATEAU D ARBOIS

13127 VITROLLES

Le présent compte-rendu fait suite à la visite de maintenance de la centrale POLARIS C 2/6/10 N° 2009.02.09 réalisée par nos techniciens débutée le 12/08/2014 et terminée le 12/08/2014.

Ce compte-rendu porte le numéro P-4211-4112 et comporte en annexes tous les documents résumant les actions menées sur le site.

Lors de la visite, il a été procédé à des vérifications conformes au déroulé de mission décrit dans notre logiciel de suivi de maintenance. Les procédures appliquées sont référencées et décrites dans notre système qualité.

www.def-online.com

RAPPORT DE VISITE D'INSPECTION**Détection Electronique Française**S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81

Fax : 01 60 13 81 00

Système de sécurité incendie S.S.I.

Rapport N° : P-4211-4112	N° BT :
Pour vos demandes de dépannages contacter le	
04 42 97 67 59 mail : mail :	
ou le support technique national au : 01 60 13 81 28	

Agence : DEF Provence	
DEF Provence maintenance : Parc du Golf Bâtiment 23-25, 350 rue Guillibert de la Lauzière	
tel : 04 42 97 67 59	fax : 04 42 39 75 11

Site : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS	N° du contrat : M1100786-A
Installation : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS	
Adresse 1 : PLATEAU D ARBOIS	Code postal : 13127
Adresse 2 :	Ville : VITROLLES

Date intervention :	
Date de début de visite : 12-août.-2014	Heure de (re)mise en service : 10h45
Date de fin de visite : 12-août.-2014	Heure de départ : 10h45

Prise en compte du système	Type SDI : POLARIS C 2/6/10	N° 2009.02.09
Vérification de l'adéquation du plan de prévention, avec les risques présents sur site.	Vérifié sans remarque	
Consultation du registre de sécurité.	Vérifié sans remarque	
Consultation du carnet de suivi et ou historiques	Vérifié sans remarque	
Enregistrement des modifications déclarées.	Vérifié sans remarque	

Etat du système à l'arrivée :
TABLEAU SOUS TENSION

RAPPORT DE VISITE D'INSPECTION

Détection Electronique Française

 S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
 Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81
Fax : 01 60 13 81 00

Système de sécurité incendie S.S.I.

Synthèse de l'intervention :	Qté	Qté testée	Qté échangée	Résultat
Système de Détection Incendie (S.D.I.)				
Vérification d'aspect (présence de l'estampille, signalétique, organes de commande, ...)				Conforme
Dépoussiérage interne de l'équipement				Réalisé
Vérification et resserrage des connectiques à vis				Réalisé
Vérification du raccordement des écrans (uniquement visuel)				Conforme
Vérification des raccordements à la terre (uniquement visuel)				
Test de signalisation Dérangement général				Conforme
Test de signalisation Alarme				Conforme
Test de signalisation Hors Service				Conforme
Test de signalisation mise en Essai				Conforme
Test signalisation par appui sur le bouton poussoir de face avant				Conforme
Test source auxiliaire (visuel et sonore)				Non Réalisé
Test défaut batteries (visuel et sonore)				Conforme
Test défaut secteur (visuel et sonore)				Conforme
Déclencheur manuel	1	1		1 Conforme
Détecteur(s) de fumée ionique				
Détecteur(s) de fumée optique	11	11		11 Conformes
Détecteur(s) de fumée multiponctuel				
Détecteur(s) de fumée linéaire				
Détecteur(s) de fumée multicapteurs				
Détecteur(s) de chaleur thermostatique				
Détecteur(s) de chaleur thermovolocimétrique	3	3		3 Conformes
Détecteur(s) de flamme UV				
Détecteur(s) de flamme IR				
Autre(s) détecteur(s)				
Indicateur(s) d'action				
Report(s) d'alarme				
Alarme technique / Arrêt d'installation technique				
Alarme technique	2	2		2 Conformes
Alimentations et batteries				
Vérification du renvoi de signalisation des défauts alimentation vers les reports				Conforme
Mesure d'autonomie des sources secondaires				Conforme
Alimentation(s)	1	1		1 Conforme
Batterie(s)	3	3		3 Conformes
Unité de Gestion d'Alarme (U.G.A.)				
Diffuseur sonore (y compris audibilité et RFL)	1	1		1 Conforme
Diffuseur lumineux (y compris visibilité et RFL)	1	1		1 Conforme
Commandes éléments externes (SSS, etc..)				
Mise en sécurité				
Eléments commandés par la fonction 1				
Eléments commandés par la fonction 2				

RAPPORT DE VISITE D'INSPECTION**Détection Electronique Française**S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81

Fax : 01 60 13 81 00

Système de sécurité incendie S.S.I.**Observations :**

BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION.

Etat du système à l'issue de l'intervention :Installation fonctionnelle après intervention : Oui Non (*) **(*) Si non : indiquez la(les) raison(s)**

A LA DEMANDE DU CLIENT , UN DECLENCHEUR MANUEL ETANCHE DEVRAIT ETRE INSTALLER A L'EXTERIEUR DU BUREAU (ZONE COMMANDES)

RAPPORT DE VISITE D'INSPECTION**Détection Electronique Française**S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81

Fax : 01 60 13 81 00

Système de sécurité incendie S.S.I.

Devoir de conseil :

Validation :

Date : 22/08/2014

Validation Technicien :

Nom : VILLAIN
Prénom : JEAN CLAUDE
Matricule : 879

Visa :

**Validation GEM :**

Nom : LOPEZ
Prénom : JEAN LOUIS

Visa :



RAPPORT DE VISITE D'INSPECTION**Détection Electronique Française**

S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117

Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Compte rendu de maintenance préventive

N P-4211-4112

Annexe(s)

Dans cette (ces) annexe(s) sont regroupés tous les rapports issus de la visite préventive concernant la centrale POLARIS C 2/6/10 n°2009.02.09 prévue dans votre contrat n°M1100786-A.

Rapport journalier d'intervention préventive

Détection Electronique Française

S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
 Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81
 Fax : 01 60 13 81 00

Rapport N° : MJ-4211-1716	N° BT :
Pour vos demandes de dépannages : contacter le	
04 42 97 67 59 mail : mail :	
Ou le support technique siège au : 01 60 13 81 28	

Agence : DEF Provence
DEF Provence maintenance : Parc du Golf Bâtiment 23-25, 350 rue Guillibert de la Lauzière
tel : 04 42 97 67 59 fax : 04 42 39 75 11

Site : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS	N° du contrat : M1100786-A
Installation : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS	
Adresse 1 : PLATEAU D ARBOIS	Code postal : 13127
Adresse 2 :	Ville : VITROLLES

Date intervention :		
Date de début de visite :	Heure d'arrivée :	09h25
Date du jour : 12-août.-2014	Heure de remise en service :	10h45
	Heure de départ :	10h45

Etat du système à l'arrivée :
TABLEAU POLARIS C 2/6/10 SOUS TENSION

Synthèse de l'intervention :	Oui	Non	S.O	Commentaires
Essai des détecteurs automatiques d'incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérification des indicateurs d'action associés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Echange des détecteurs d'incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Essai des déclencheurs manuels d'incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérification des alimentations des centrales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérification des batteries des centrales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Echange des batteries des centrales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Vérification des reports d'alarme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Vérification des alimentations extérieures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Vérification des batteries des alimentations extérieures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Echange des batteries des alimentations extérieures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Vérification des fonctions d'évacuation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérification des fonctions de compartimentage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Vérification des fonctions de désenfumage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Vérification des fonctions d'arrêt moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Vérification des fonctions d'arrêt installation technique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vérification Ligne de commande d'extinction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Vérification déclencheurs manuels d'extinction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Vérification panneaux lumineux "Evacuation Immédiate"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Vérification panneaux lumineux "Entrée Interdite"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Echange des cartouches pyro	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Echange des réservoirs d'extinction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Rapport journalier d'intervention préventive

Détection Electronique Française

S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81

Fax : 01 60 13 81 00

Etat du système à l'issue de l'intervention :

Installation fonctionnelle après intervention : Oui Non (*) (*) Si non : Description des causes

Validation DEF :**Validation Client : Date :** 12-août.-2014

Nom : VILLAIN

Nom : GRANEL

Prénom : JEAN CLAUDE

Prénom : GILLES

Matricule : 879

Fonction : TECHNICIEN

Visa :



Visa :



RAPPORT DE VISITE D'INSPECTION

Détection Electronique Française

 S.A.S au capital de 1.000.000 Euros - R.C.S. Evry B 712 056 266 - Siret 712 056 266 00117
 Parc d'Activités du Moulin de Massy - 9 rue du Saule Trapu - 91882 MASSY CEDEX

Tél : 01 60 13 81 81
Fax : 01 60 13 81 00

Fiche de contrôle de l'autonomie des sources secondaires

Rapport N° : P-4211-1715	N° BT :
Pour vos demandes de dépannages contacter le	
04 42 97 67 59 mail : mail :	
ou le support technique national au : 01 60 13 81 28	

Agence : DEF Provence
DEF Provence maintenance : Parc du Golf Bâtiment 23-25, 350 rue Guillibert de la Lauzière
tel : 04 42 97 67 59 fax : 04 42 39 75 11

Site : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS	N° du contrat : M1100786-A
Installation : CENTRALE BIOGAZ ARBOIS	
Adresse 1 : PLATEAU D ARBOIS	Code postal : 13127
Adresse 2 :	Ville : VITROLLES

Date intervention :	
Date des contrôle des sources secondaires :	12/08/2014

Informations générales	
Type de centrale ou d'alimentation :	POLARIS C 2/6/10
N° de la centrale ou de l'alimentation :	2009.02.09
Localisation ou repérage de la centrale ou de l'alimentation :	BUREAU RDC LOCAL COFELY
N° de métrologie du multimètre utilisé :	1215
N° de métrologie de la pince ampèremétrique utilisée :	PA041

Batteries testées :					
	Batterie 1 :	Batterie 2 :	Batterie 3 :	Batterie 4 :	Batterie UGA :
N° de la batterie testée :	B1 12V 7 A/H	B2 12V 7A/H			B3 12V 1,2 A/H
Date de mise en service :	22/12/2011	22/12/2011			24/09/2013
Mesure de Un0 (V) :	13.8	13.72			14.04
Mesure de Un1 (V) :	13.35	13.43			13.71
Mesure de Isec1 (A) :	0.18				
Mesure de Isec2 (A) :	0.22				
Mesure de Un2 (V) :	12.69	12.66			12.97
Capacité calculée (Ah) :					
Capacité de réserve (Ah) :					
Résultat du test :	Conforme				Conforme

Observations sur les tests de sources secondaires :

Validation :	Date : 12/08/2014
Nom : VILLAIN	Visa : 
Prénom : JEAN CLAUDE	
Matricule : 879	

MARSEILLE

8 RUE JEAN-JACQUES VERNAZZA

ZAC SAUMATY SEON

13016 MARSEILLE

Tél : 0496152260 - Fax : 0496152261

E-mail : marseille@apave.com

CENTRALE BIOGAZ DE L ARBOIS

PLATEAU DE L ARBOIS

LIEU DIT JAS DE MAROC

13100 AIX EN PROVENCE

VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES(Code du travail : Art R.4226-16)
Rapport de vérification périodiqueLieu d'intervention : **CENTRALE BIOGAZ DE L ARBOIS**
PLATEAU DE L ARBOIS
13100 AIX EN PROVENCE

Période d'intervention : du 14/10/2014 au 14/10/2014

Intervenant (s) : **BERNARD REINA**

Pièce(s) jointe(s) : Aucune

Accréditation Cofrac
n° 3-0902 Inspection, liste des sites accrédités
et portée disponibles sur www.cofrac.fr

1 - OBJECTIF

Les vérifications en application des articles ci-dessus ont pour but de rechercher les points où les installations électriques s'écartent des dispositions fixées par les articles R. 4215-3 à 17 et R. 4226-5 à 13 Code du Travail, des arrêtés pris pour leurs applications et des normes concernées (dans la limite des prescriptions visant la sécurité des personnes vis-à-vis des risques électriques). Elles sont conduites selon la méthodologie définie par l'arrêté du 26/12/2011.

Les vérifications initiales (R. 4226-14) ou suite à modification de structure visent à donner un avis sur la conformité de la conception / réalisation des installations électriques neuves ou modifiées, alors que les vérifications périodiques (R. 4226-16) visent à s'assurer du maintien en état de conformité des installations existantes et non modifiées (Cf §6).

La vérification sur demande de l'Inspection du Travail (R. 4722-26) est identique à l'initiale, mais porte sur une installation existante.

Les vérifications d'installations temporaires (R. 4226-21) sont effectuées à la demande du Chef d'établissement (dénommé "Employeur" dans le Code du travail) et ne sont pas incluses dans aucun des types de vérifications précisées ci-dessus.

Ces différents types de vérifications concernent la protection des personnes au travail vis-à-vis des risques d'électrisation et de brûlures dues aux installations électriques, à l'exclusion de tout autre objectif, par exemple :

- sûreté de fonctionnement et sélectivité des installations électriques
- protection contre la foudre, etc.
- voire des objectifs visés par d'autres réglementations :
- protection du public contre les risques d'incendie et de panique
- protection des biens et de l'environnement
- conformité des produits, etc.

L'attention est également attirée sur le fait que certaines installations ou équipements peuvent être assujettis à d'autres textes et doivent faire l'objet de vérifications spécifiques; il en est ainsi, par exemple :

- des équipements de travail (protection vis à vis des risques mécaniques)
- des appareils de levage, de manutention ou de transport par câbles
- des installations émettrices de rayonnements (protection vis-à-vis des risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants)
- des installations de protection ou de détection des risques d'incendie et d'explosion (protection vis à vis de la protection des biens et du public)
- des installations d'alarme, de transmission de données, de comptage
- des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

2 - ETENDUE ET LIMITES

Conformément à l'arrêté du 26/12/2011 fixant l'objet et l'étendue des vérifications, celles-ci portent sur la matérialité physique des installations électriques, c'est-à-dire l'ensemble des matériels électriques présentés lors de la vérification et mis en œuvre dans l'établissement, tels que matériels de production, transformation, transport, distribution, ou utilisation.

Le respect de la normalisation des matériels, notamment lorsqu'il est concrétisé par un marquage officiel, leurs apporte une présomption de conformité. En conséquence, les examens sont limités à leurs adaptations aux conditions d'usage et à leurs états apparents.

Par ailleurs, les installations électriques étant examinées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propres à chaque établissement, la vérification peut être limitée dans certains cas à leurs seuls états apparents.

De plus, Apave ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir signalé les défauts sur des appareils non présentés, parties d'installations inaccessibles, renseignements erronés, etc.

Sont exclus du champ de la vérification :

- les dispositions administratives, organisationnelles et sécuritaires relatives à l'information et à la formation du personnel chargé de l'exploitation courante, des travaux ou interventions,
- les dispositions administratives relatives aux documents à tenir à la disposition des autorités publiques,
- l'examen des matériels électriques en présentation ou en démonstration et destinés à la vente,
- les matériels en stock, en réserve, signalés comme n'étant plus mis en œuvre.

3 - ORGANISATION DE LA VERIFICATION

Afin d'assurer l'ensemble des investigations imposées par l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit organiser la vérification avec l'intervenant Apave dès le début de visite, en particulier :

- signaler les parties d'installations nouvelles ou ayant fait l'objet de modifications de structure, pour lesquelles une vérification initiale a été faite (Cf. §6)
- donner les moyens d'accès aux locaux et équipements (ouverture d'armoires électriques, appareils en hauteur, etc.)
- ainsi qu'une autorisation d'accès aux locaux de service électrique (cf NFC18 510 art 11.4.2)
- faire assurer les mises hors tension des installations permettant les mesurages et essais, puis les remises sous tension.
- fournir les pièces du dossier technique des installations électriques définies par l'arrêté du 20/04/2012, en particulier :
 - les notes de calculs justifiant du dimensionnement et de la protection
 - les schémas complets et à jour
 - les rapports de vérification initiale, suite à modification de structure, périodique annuel et quadriennal précédents,
 - le plan de classement des locaux et emplacements en fonction des influences externes, notamment à risque d'incendie et d'explosion ; à défaut le classement de l'intervenant Apave ne constitue qu'une proposition, à valider par le Chef d'établissement.
- Pour les zones avec atmosphères explosives (ATEX) :
 - le 'document relatif à la prévention contre les explosions (DRPCE)' prévu aux articles R.4227-50 et 52 du code du travail
 - le rapport de sécurité des installations électriques, en application de l'arrêté du 8/07/2003.

4- CONDUITE DE LA VERIFICATION

Lorsque l'insuffisance de la mise à disposition des moyens ci-dessus ne permet pas d'exécuter complètement la vérification, mention en est faite dans le rapport Apave.

Il appartient alors au Chef d'Etablissement de prendre à sa charge dans les plus brefs délais l'organisation des compléments. A défaut, la vérification pourrait être considérée comme une vérification non réglementaire.

Concernant la continuité à la terre des appareils d'éclairage qui n'aurait pu être mesurée lors des vérifications, l'attention du chef d'établissement doit être attirée sur le fait qu'en cas d'intervention ultérieure sur ces appareils d'éclairage ou dans leur voisinage, il devra préalablement procéder ou faire procéder à cette vérification (Arr. du 26/12/2011-Annexe II, Art 1).

5 - RAPPORTS

Les rapports établis conséquemment aux différents types de vérifications répondent aux prescriptions définies par l'arrêté du 26/12/2011.

Ainsi, le rapport périodique annuel est limité aux informations à caractères administratifs ainsi qu'aux seules non-conformités constatées, alors que le rapport périodique quadriennal contient toutes les informations imposées.

Les non-conformités sont référencées aux articles du Code du travail, et le cas échéant à l'arrêté d'application concerné et/ou la norme d'installation définie par l'arrêté du 19/04/2012, dans sa dernière version.

Lorsque la version de la norme applicable à l'installation est antérieure à sa dernière version, il conviendra de se reporter à l'article homologue.

6 - MODIFICATIONS DE STRUCTURE

Conformément à l'article R. 4226-6 du Code du travail, les modifications de structure(1) doivent donner lieu à une vérification initiale effectuée par un organisme accrédité, lors de leur mise en service.

Ainsi, les parties d'installations rencontrées en vérification périodique qui entrent dans ce cadre, ne font pas l'objet d'une telle vérification 'de conformité' ; elles sont signalées à l'Etablissement à qui il revient de faire réaliser cette vérification.

(1) Modification de la puissance de court-circuit, du schéma des liaisons à la terre, Modification/Ajout de circuits de distribution, Création/Réaménagement d'installations

7 - SURVEILLANCE ET MAINTENANCE

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques ; aussi, et conformément à l'article R. 4226-7 du Code du travail, le chef d'établissement doit mettre en place une organisation de la surveillance des installations électriques chargée de détecter en permanence d'éventuelles déficiences pouvant apparaître entre deux vérifications.

Les déficiences relevées dans le cadre des vérifications et de la surveillance doivent être levées dans les plus brefs délais.

8 - INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Les installations temporaires établies le cas échéant entre deux vérifications périodiques, doivent faire l'objet d'une vérification spécifique (Cf Art. R. 4226-21) dans les conditions définies par les arrêtés des 22/12/2011 et 26/12/2011.

9 - INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Conformément aux dispositions des articles R.4511-5 à R.4511-8 du Code du travail, des dispositions de sécurité particulières parfaitement définies doivent être prises par les responsables des entreprises concernées pour toute intervention sur ou à proximité des installations électriques.

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT	4
I.1 Renseignements généraux concernant la vérification	4
I.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification	5
- Documents nécessaires à la vérification	5
- Limite(s) d'intervention	5
I.3 Changements importants depuis la précédente vérification	6
II. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS	7
- Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension	7
III. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS	9
Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification.	9
IV EXAMEN DES PRESCRIPTIONS APPLICABLES	10
Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification	10
V. RESULTATS DES MESURAGES ET ESSAIS	11
V.1 Etendue, Méthodologie des mesurages - Critères d'appréciation des Mesurages	11
V.2 Appareils de mesurage et d'essais utilisés	12
V.3 Résultats	12
- Prises de terre	12
- Continuités entre tableaux de la distribution	12
- Dispositifs différentiels à courant résiduel	12
- Examen des circuits terminaux	14
VI ANNEXE	15

I.1 Renseignements généraux concernant la vérification

Etablissement vérifié :	CENTRALE BIOGAZ DE L ARBOIS PLATEAU DE L ARBOIS 13100 AIX EN PROVENCE N° Etab 42827060 N° Mission 30928107-1
Installation(s) vérifiée(s) :	Ensemble des locaux cogénération.
Activité principale :	PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ
Vérification	
Nature :	Périodique
Périodicité réglementaire :	Annuelle
Dates :	Du 14/10/2014 au 14/10/2014
Durée (jours) :	0.5
Date précédente :	08/10/2013
Accompagnement réglementaire :	Total Mr GRANEL Responsable de la maintenance
Vérificateur(s) :	Mr BERNARD REINA MARSEILLE Tél : 0496152327
Surveillance des installations :	Mr KARABETOGLU Responsable de la maintenance
Registre de contrôle :	a été présenté et signé
Compte-rendu de fin de visite à :	Mr GRANEL Responsable de la maintenance

I.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

- Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Plan des locaux avec indication des locaux à risques particulier d'influences externes (Incendie et Explosion).	✓			
Schémas unifilaires des installations électriques	✓			
Rapport de vérification initiale	✓			
Rapports des vérifications périodiques antérieures	✓			
Déclaration CE de conformité et notices des matériels installés dans les emplacements à risque d'explosion			✓	
Liste des installations de sécurité et effectif maximal des locaux ou bâtiments	✓			
Eléments de traçabilité des essais réglementaires	✓			

Renseignements complémentaires

La vérification initiale de l'installation électrique de l'unité "Traitement des lixiviats", fait, pour 2012 l'objet d'un rapport séparé. Le contenu de ce rapport VI est intégré au présent rapport.

- Limite(s) d'intervention

Limite(s) d'intervention générale(s)

A la demande de : Le poste de branchement BT tarif jaune, source de l'installation extérieure TORCHERES (à confirmer) n'a pas été contrôlé faute de clef. Ce local nous est signalé comme étant à la charge de la communauté des communes du pays d'Aix, donc hors contrat.

Mr KARABETOGLOU et M. GRANEL Responsable de la maintenance , Les essais des dispositifs différentiels provoquant l'arrêt de la production d'électricité.

Dans les locaux et emplacements présentant des risques d'explosion, nous n'avons pu en l'absence d'autorisation, procéder au contrôle de l'appareillage contenu dans les enveloppes de sûreté, et de la valeur de la résistance de continuité des conducteurs de protection.

En l'absence de mise à disposition d'accès sécurisé, nous n'avons pu procéder à la vérification ou au relevé des caractéristiques des matériels identifiés comme "inaccessibles" dans la liste des circuits terminaux.

Les relais homopolaires n'ont pas pu être essayé car leur seuil de déclenchement (supérieur à 2 A sur plan), ne sont plus paramétrés. (concerne les primaires transformateurs 1, 2 et 3). Mr KARABETOGLOU Responsable de la maintenance a en charge le paramétrage de ces relais et la prise de rendez-vous pour essais.

Limite(s) d'intervention particulière(s)

CENTRALE BIOGAZ - Extérieur

Auxiliaire TR1

Réseau primaire TR1 (KA084)

Mesure DDR et isolement non effectuée pour raison d'exploitation.
Voir chapitre relatif aux limites d'intervention.

Auxiliaire TR2**Réseau primaire TR2 (KA084)**

Mesure DDR et isolement non effectuée pour raison d'exploitation.
Voir chapitre relatif aux limites d'intervention.

Auxiliaire TR3**Réseau primaire TR3 (KA084)**

Mesure DDR et isolement non effectuée pour raison d'exploitation.
Voir chapitre relatif aux limites d'intervention.

Traitement du gaz**Analyseur gaz**

Dispositif différentiel à courant résiduel (DDR) non testé pour raison d'exploitation (Cf. Ch. V.3 de ce rapport) non autorisé par M.Granel.
Faire réaliser les compléments nécessaires

CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES

Selon renseignements fournis par M. Despont (Responsable COFELY), le(s) matériel(s) suivants n'appartenant pas à l'Etablissement, n'ont pas été inspectés : Installation des Torchères.

Faire procéder à une vérification réglementaire électricité par l'organisme propriétaire et responsable: La communauté du pays d'Aix.

I.3 Changements importants depuis la précédente vérification

Il nous a été déclaré l'absence de modifications de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

- Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

Le symbole x dans la colonne Réc. (Récurrence) signifie que l'observation a déjà été signalée lors de la vérification antérieure.

N° Obs	Références réglementaires	Réc.	Non-conformité - <i>Préconisation</i>
CENTRALE BIOGAZ			
Observation(s) local			
1	R 4215-12 NF C 15100 : 424	X	DRPCE (document relatif à la protection contre les explosions) incomplet. A remettre à jour en fonction des évolutions et changements des installations conformément à l'article R4227-54 du code du travail. <i>Il faut faire établir le plan général de définition des zones à risque d'explosion du site, en tenant compte de l'étude réalisée par la communauté des communes du pays d'Aix.</i>
CENTRALE BIOGAZ - Salle de commande			
Observation(s) local			
2	R 4215-12 NF C 15100 : 422	X	les installations de force motrice et auxiliaires des locaux à risques BE2 ou BE3 sont protégées par dispositifs différentiels 2A (relais homopolaire KA084) au lieu d'un seuil de 300 mA maximum. <i>Le seuil de réglage de ce dispositif doit être amené à un seuil inférieur ou égal à 300 mA instantané.</i>
CENTRALE BIOGAZ - Local Groupe 1			
Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES			
3	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4		1 Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" <i>Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer</i>
CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 3			
Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES			
4	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4		1 Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" <i>Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer</i>
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution			
BAPI			
5	R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4		Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" <i>Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer</i>
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur			
Traitement du gaz			
6	R 4215-12 NF C 15100 : 424	X	Conditions d'installation inadaptée au risque explosion.les installations de force motrice et auxiliaires des locaux à risques BE2 ou BE3 sont protégées par dispositifs différentiels 2A (relais homopolaire KA084) au lieu d'un seuil de 300 mA maximum. <i>Installer un dispositif différentiel 300 mA instantané en tête de cette armoire.</i>
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES			
Observation(s) local			
7	R 4215-12 NF C 15100 : 424	X	Circuits terminaux dans le coffret de la torchère LS installée côté EST non protégés par dispositif différentiel 300 mA. A installer.(PM)
8	R 4215-12 NF C 15100 : 424	X	Absence du DRPCE (document relatif à la protection contre les explosions) à établir conformément à l'article R4227-52 du code du travail et à l'arrêté du 8 juillet 2003 (voir limite d'intervention)..(PM)
9	R 4215-12 NF C 15100 : 424	X	Absence du rapport de sécurité ATEX. A établir conformément à l'article R4227-50 du code du travail et l'arrêté du 8 juillet 2003 (voir limite d'intervention)..(PM)
Alimentation locale des Torchères			
10	R 4215-10 NF C 15100 : 514	X	Compléter l'identification des circuits.
prise de courant			
11	R. 4226-07 NF C15-100 : 63		Dysfonctionnement du dispositif différentiel <i>A remplacer par un modèle équivalent</i>
Coffret torchère moteur LS			

- Observations relatives aux installations du domaine Basse Tension

Le symbole x dans la colonne Réc. (Récurrence) signifie que l'observation a déjà été signalée lors de la vérification antérieure.

N° Obs	Références réglementaires	Réc.	Non-conformité - <i>Préconisation</i>
12	R 4215-12 NF C 15100 : 424	X	Conditions d'installation inadaptée au risque explosion. Absence de dispositif différentiel 300 mA instantané en tête des circuits du coffret torchère.
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS			
Observation(s) local			
13	R 4215-12 NF C 15100 : 424	X	DRPCE (document relatif à la protection contre les explosions) incomplet. A remettre à jour en fonction des évolutions et changements des installations conformément à l'article R4227-54 du code du travail. Absence de zone ATEX. <i>Conformément au chapitre 6.1 "Mesures de prévention générale du rapport ATEX ISDN ARBOIS" établir un plan de zone à risque ATEX et le présenter au contrôleur chargé de la vérification réglementaire.</i>
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS			
Observation(s) local			
14	R 4215-11 NF C 15100 : 512	X	Les conduits rouges de type ICO placés entre les 3 coffrets de commande pompes à boue et les cuves enterrées ne sont pas adaptés pour une pose à l'air libre. <i>Remplacer ces conduits type ICO rouges par un chemin de câble "type cablofil" par exemple.</i>
TABLEAU TRAITEMENT DES LIXIVIATS A1 A2 A3			
15	R 4215-06 NF C 15100 : 523	X	Les notes de calculs relatives à la distribution électrique et à l'alimentation des circuits terminaux n'ont pas été présentées. <i>Présenter ces documents correspondants.</i>

Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification.

Se reporter soit au rapport de vérification initiale, soit au précédent rapport quadriennal de vérification

V.1 Etendue, Méthodologie des mesurages - Critères d'appréciation des Mesurages

Préambule

Les mesures/essais à effectuer sont définis selon le type de vérification (Initiale, à la demande de l'Inspection du Travail, Périodique, Temporaire), lorsque possible en fonction des conditions rencontrées sur le site et de la mise à disposition des installations.
Les méthodologies de mesurage utilisées et les valeurs limites sont celles décrites dans les normes d'installation rendues applicables par l'arrêté du 19/04/2012 (notamment NF C15-100 et guide UTE C15-105, NF C13-100, NF C13-200, NF C17-200)

Résistance des Prises de terre

- **Etendue** : La mesure de la résistance de la prise de terre est effectuée pour tous les types de vérification.
- **Méthodologie** : Ces mesures sont effectuées soit par la méthode des 2 terres auxiliaires, soit par la méthode de boucle, soit toute autre méthode appropriée. Dans tous les cas la mesure est effectuée barrette fermée, ainsi que barrette ouverte si nécessaire et si possible.
- **Valeurs limites**

Id (A)	Utp (kV)	Masses HT + Neutre BT + Masses BT	Masses HT + Neutre BT	Masses HT	Neutre BT	Masses HT + Masses BT	Masses BT
40/300/1000	2	Sans objet	26/3/1	30 / 5 / 1	26/3/1	- / 5 / -	50 / I delta n
	4			30 / 12 / 3		- / 12 / -	
	10			30 / 30 / 10		- / 30 / -	

Utp : tension de tenue des masses du poste - Id : courant de défaut à la terre du réseau HT de distribution publique

Les valeurs limites des prises de terre de poste autre que distribution publique sont définies en tenant compte du courant de réglage des protections HT

- **Unité des valeurs** : ohms

Continuité des conducteurs de protection

- **Etendue** : Les mesures de continuité sont effectuées :
 - Quel que soit le type de vérification, comme suit :
 - Liaisons entre chaque niveau de la distribution et le niveau suivant (remplacé par un examen visuel en cas d'impossibilité)
 - Tous les matériels fixes et amovibles de classe I, y compris prolongateurs et accessoires
 - Lors de chaque vérification initiale et sur demande de l'Inspection du Travail, de la totalité des appareils d'éclairage et des prises de courant accessibles.
 - Lors de chaque vérification périodique, de la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux et la totalité dans les autres locaux, et du tiers des appareils d'éclairage fixes.

Dans ces cas, les valeurs 'NV/NF' (Nombre d'appareils vérifiés / Nombre d'appareils installés) permettent d'assurer la traçabilité.

- **Méthodologie** : La vérification est effectuée à l'aide d'un milliohmètre ou d'un ohmmètre.
- **Valeurs limites**

	En Basse Tension	En Haute Tension
Vérification initiale et à la demande de l'Inspection du Travail	Tableau DC et DD du guide UTE C15-105	UL/Id, UL : tension limite de sécurité Id : courant maximal de défaut à la terre
Vérification périodique	2 ohms	2 ohms à défaut de prescription normative

Restitution au Ch. V.3 'Examen des circuits terminaux' : **M** : Continuité non satisfaisante, **B** : Continuité satisfaisante

- **Unité des valeurs** : milli-ohm ou ohm

Isolement des Circuits et Matériels BT

- **Etendue** : Quel que soit le type de vérification, les mesures d'isolement sont effectuées sur tous les appareils amovibles présentés, les matériels fixes dont la mise à la terre est défectueuse, ainsi que les circuits pour lesquels le fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel est défectueux, à l'exception des matériels alimentés en TBTS ou TBTP, de classe II, ainsi que les circuits et matériels HT.
- **Méthodologie** : La mesure d'isolement est effectuée entre conducteur actif et masse (ou terre) à l'aide d'un ohmmètre approprié suivant le domaine de tension.
- **Valeurs limites** : 0,5 Mégohm pour $U > 500V$ (NF C15-100 ou NF C17-200) pour les câbles chauffants noyés dans les parois, 0,25 Mégohm pour $U \leq 230V$, 0,40 Mégohm pour $U > 230V$
- **Unité des valeurs** : Mégohm

Essai du (des) Contrôleur(s) Permanent d'isolement (CPI)

- **Etendue** : L'essai du CPI est effectué quel que soit le type de vérification pour les installations à neutre isolé ou impédant à l'exclusion des réseaux HT.
- **Méthodologie** : Essai avec une résistance calibrée, complété par la vérification de l'efficacité de la signalisation et de son report.
- **Valeurs limites** : Cohérence de l'indication du CPI avec la valeur de la résistance calibrée; Bon fonctionnement de la signalisation et de son report
- **Unité des valeurs** : kOhm

Essais des Dispositifs Différentiels Résiduels (DDR)

- **Etendue** : L'essai des DDR est effectué sur tous les appareils installés quel que soit le type de vérification à l'exclusion des réseaux HT.
- **Méthodologie** : L'essai des DDR est réalisé par création soit d'un défaut réel sur l'installation, soit d'un défaut amont-aval.
- **Valeurs limites** : Satisfaisants si la valeur de déclenchement est comprise entre la valeur assignée (I_n) et la moitié de la valeur assignée ($I_{\Delta n/2}$). **B** : Bon fonctionnement, **M** : Fonctionnement incorrect, **NE** : Non essayé
- **Unité des valeurs** : mA .

Signification des abréviations utilisées

C Contacteur	I Interrupteur	PI Protection Intégrée	RT Relais Thermique
Dj Disjoncteur	IDR Interrupteur Différentiel	PSNE Protection Surcharge non exigée	S Sectionneur
DDA Dispo. de Déconnexion Auto	IF Interrupteur fusible	RD Relais différentiel	SF Sectionneur fusible
DDR Disjoncteur Différentiel	INV Inverseur	RE Relais Electronique	
DC Discontacteur	IS Interrupteur sectionneur	RM Relais Magnétique	
Fu Fusibles	ISF Interrupteur sectionneur fusible	RMT Relais Magnétothermique	Xa/b a pôles coupés, b pôles protégés

Vérification des récepteurs : **ND** : Non Déterminée.

V.2 Appareils de mesure et d'essais utilisés

Continuité/isolément, masses et circuits	Essais des DDR	Tests des CPI	Mesures des prises de terre	Continuité de précision (si requis)
MEGGER MIT 405	PONTARLIER PONTAMESURE 3BS		LEM NORMA HANDY GEO	

V.3 Résultats

- Prises de terre

Localisation	Désignation	Condition de mesure	Valeur (Ω)
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution	Terre reliées (masses du poste Neutre - masses utilisation)	Ouverte	1
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - POSTE SOURCE LIXIVIATS	Terre reliées (masses du poste source LIXIVIATS Neutre - masses utilisation)	Fermée	1

- Continuités entre tableaux de la distribution

Localisation	Désignation Tableau	Origine Mesure	Valeur ($m\Omega$)
CENTRALE BIOGAZ - Salle de commande	TGBT Salle de commande	LEP	50
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution	Coffret poste HT/BT	LEP	50
CENTRALE BIOGAZ - Atelier	Coffret atelier	LEP	100
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur	Auxiliaire TR1	L E P	50
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur	Auxiliaire TR2	L E P	50
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur	Auxiliaire TR3	L E P	50
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur	Traitement du gaz	LEP	100
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES	Alimentation locale des Torchères	L E P	100
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES	Coffret torchère WEG	LEP	100
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES	Coffret torchère moteur LS	LEP	100
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - POSTE SOURCE LIXIVIATS	ALIMENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES LIXIVIATS	PRISE DE TERRE DU POSTE	30
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS	TABLEAU TRAITEMENT DES LIXIVIATS A1 A2 A3	PRISE DE TERRE GENERALE	50

- Dispositifs différentiels à courant résiduel

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Déclenchement	Isolement ($M\Omega$)
			$I_{\Delta n}(mA)$	Tempo(s)		
CENTRALE BIOGAZ - Salle de commande						
➤ TGBT Salle de commande						
1	Circuits PC	DDR	30		B	
1	Circuit ECL	DDR	300		B	
1	Circuit ECL EXT	DDR	30		B	
1	Circuits traçage	DDR	30		B	
1	Q 132	DDR	30		B	
1	Q 134	DDR	30		B	
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution						
➤ Coffret poste HT/BT						
1	Circuit PC	DDR	30		B	
CENTRALE BIOGAZ - Atelier						
➤ Coffret atelier						

Quantité	Désignation circuit	Type de dispositif	Réglage		Déclenchement	Isolement (MΩ)
			I _{Δn} (mA)	Tempo(s)		
1	Circuit prise de courant	IDR	30		B	
CENTRALE BIOGAZ - Local huile						
➤ Coffret local						
1	Général local	DDR	30		B	
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur						
➤ Auxiliaire TR1						
1	Réseau primaire TR1 (KA084)	RD	2000	0,15	NE	
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur						
➤ Auxiliaire TR2						
1	Réseau primaire TR2 (KA084)	RD	2000	0,15	NE	
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur						
➤ Auxiliaire TR3						
1	Réseau primaire TR3 (KA084)	RD	2000	0,15	NE	
CENTRALE BIOGAZ - Extérieur						
➤ Traitement du gaz						
1	Circuit prise de courant	DDR	30		B	
1	01 DJ TRAC	DDR	30		B	
1	03 DJ OND	DDR	30		B	
1	Analyseur gaz	DDR	30		NE	
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES						
➤ Alimentation locale des Torchères						
1	prise de courant	DDR	30		M	1
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES						
➤ Coffret torchère WEG						
1	Disjoncteur général coffret OUEST	DDR	300		NE	
1	Circuit PC	DDR	30		NE	
CENTRALE BIOGAZ - Installation TORCHERES						
➤ Coffret torchère moteur LS						
1	Circuit PC	DDR	30		NE	
UNITE TRAITEMENT DES LIXIVIATS - EXTERIEUR - UNITE LIXIVIATS						
➤ TABLEAU TRAITEMENT DES LIXIVIATS A1 A2 A3						
1	DISJONCTEUR Q4 PC A1	DDR	30		B	
1	DISJONCTEUR Q30 COFFRET FLOPULSE	DDR	30		B	
1	DISJONCTEUR COFFRET COMPTAGE	DDR	30		NE	
1	DISJONCTEUR Q4 PC A2	DDR	30		B	
1	DISJONCTEUR Q4 PC A3	DDR	30		B	
1	DISJONCTEUR Eclairage (dans compartiment arrivé)	DDR	300		B	

- Examen des circuits terminaux

Nbre NV / NI	Désignation	CI	Marque	Numéro	In (A)	Protection surintensités			Cont.	Isol. (MΩ)
						Type	Calibre (A)	Réglage (A)		
CENTRALE BIOGAZ - Local Groupe 1										
4	Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES N° Obs : 3 R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4	2								
1 Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" <i>Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer</i>										
CENTRALE BIOGAZ - Local groupe 3										
3	Appareil(s) d'éclairage de sécurité BAES N° Obs : 4 R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4	2								
1 Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" <i>Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer</i>										
CENTRALE BIOGAZ - Poste de distribution										
1	BAPI N° Obs : 5 R. 4215-17 Arrêté du Arr.14-12-2011-art 4	2								
Appareil d'éclairage de sécurité ne fonctionnant pas en l'absence du réseau "normal" <i>Faire réviser le(s) bloc(s) autonome(s) ou le(s) remplacer</i>										

Sans objet



12 Rue Albert Rémy
28250 SENONCHES
Tél. : 0820 90 18 18
www.eurofeu.fr

S.A.S. au capital de 1 840 000 € - RCS Chartres
N° SIRET 353 271 067 06067 - APE 4669 B - FR 40 353 271 067

BON DE COMMANDE N° 071060 Code Collaborateur : NSIO
Date de commande : _____

BON DE LIVRAISON Date de livraison (si différente de la date de commande) : 27/03/2016

DEVIS
Date : _____ RÉF. CLIENT : _____ RÉF. DEVIS : _____ AC
Délai de validité : _____ RÉF. CDE : _____ RÉF. FACT : _____ NC
Ce devis a été réalisé selon :
 Code du travail Code de la construction (ERP, IGH...)
 Code des ICPB Règle APSAD R4 Norme NF S 61-922
RÉF. CONTRAT : _____



Pour les activités
Vente, négocié et maintenance
d'extincteurs de composants et
de matériels de lutte contre
l'incendie et formation incendie

LIVRAISON:	NOM ou RAISON SOC.	<u>Chantiers Vélocisation Biogaz</u>	TÉL.
	ADRESSE	<u>Cofely GDF Suez - ARBOIS</u>	FAX
	LOCALITÉ	<u>Arbois</u> CODE POSTAL <u>13680</u>	PORTABLE
FACTURATION:	NOM ou RAISON SOC.	<u>Cofely CSF Lyon</u>	PERSONNE PHYSIQUE
	ADRESSE	<u>264 rue Garibaldi</u>	SOCIÉTÉ (SA, SARL)
	LOCALITÉ	<u>Lyon Cedex 02</u> CODE POSTAL <u>69688</u>	AUTRE :

SIRET : _____ NAF : _____ N° TVA INTRACOM. : _____

CODE ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANT.	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.
<u>2120</u>	<u>Vérification extincteurs portatifs</u>	<u>14</u>	<u>1,60</u>	<u>23,60</u>
	<u>Vérification extincteurs sur roues</u>	<u>3</u>	<u>8,40</u>	<u>25,20</u>
	DÉNATURATION (élimination des déchets)			
<u>105815</u>	VACATION Pépe, frais dossier apsad	<u>1</u>	<u>17,60</u>	<u>17,60</u>
Mode de règlement		Échéance de règlement		TOTAL H.T.
Espèces	Lcr. Non acceptée	A la livraison		T.V.A. <u>20</u> %
Chèque N°	Virement	A réception de facture		TOTAL TTC
Traite (joindre rib)	Virement administratif	30j:	60j:	Autres:

Observations :

Cachet de l'agence EUROFEU :

EUROFEU SERVICES
240 Avenue Joseph Bottelet
84300 CAVAILLON
Tél : 04.90.72.74.00 - Fax : 04.90.72.74.09
RCS Chartres 353 271 067
SAS au Capital de 4.000.000 €

Registre visé le

Clause de réserve de propriété. La société reste propriétaire de la marchandise jusqu'à complet paiement du terme. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente inscrites au verso.

Cachet du client :

GDF SUEZ - F.S - COFELY Services
Agence Ouest-Provence
Nom du responsable : Paroche Bastide Blanche - Bât A3 - CS 40252
13747 VITROLLES Cedex
Signature : _____
Tél. 04 42 79 44 44 - Fax 04 42 79 44 48

APAVE SUDEUROPE SAS
AGENCE DE CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
ZAC De La Valampe

13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

Tél. : 04 42 10 90 10 - Fax : 04 42 79 86 08

Lieu d'intervention
GDF SUEZ ES - COFELY SERVICES

CET L'ARBOIS

Date d'intervention : 16.10.2014

RAPPORT
CONTROLE DES REJETS ATMOSPHERIQUES
CODE PRESTATION : E5200

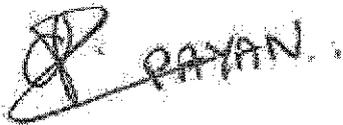
Adresse(s) d'expédition :

1 ex **COFELY SERVICES**
PARC DE LA BASTIDE BLANCHE

13747 VITROLLES
A l'attention de Monsieur DESPONTS

Intervenant :
O. PAYAN, C. LECOCCQ
Responsable Technique :
O. PAYAN
Signature :

Document original immatériel



Accompagné par :
Mr GRANEL
Rendu compte à :
Mr DESPONTS, christian.desponte@cofely-gdfsuez.com

Pièces jointes : 01



Accréditation n°1-1457
Liste des sites accrédités
et portée disponible sur
www.cofrac.fr

Seules certaines prestations rapportées dans ce
document sont couvertes par l'accréditation.
Elles sont identifiées par le symbole COFRAC

SOMMAIRE

1	SYNTHESE DES OBSERVATIONS	3
1.1	MOTEUR N°1	3
1.2	MOTEUR N°2	3
1.3	MOTEUR N°3	3
2	GENERALITES	3
2.1	Objectif	3
2.2	Description	3
2.3	Exploitation du rapport.....	3
2.4	Documents de référence	4
3	PROTOCOLE D'INTERVENTION.....	4
3.1	Méthodologie	4
3.2	Déroulement des mesures.....	4
4	RESULTATS ET COMPARAISONS AUX VALEURS REGLEMENTAIRES	4
4.1	Préambule	4
4.2	MOTEUR 1	5
	4.2.1 Résultats 5	
	4.2.2 Avis et Interprétations 5	
4.3	MOTEUR 2	7
	4.3.1 Résultats 7	
	4.3.2 Avis et Interprétations 7	
4.4	MOTEUR 3	8
	4.4.1 Résultats 8	
	4.4.2 Avis et Interprétations 8	
5	COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	9
	ANNEXE 1 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	10
	ANNEXE 2 METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE	12
	ANNEXE 3 INCERTITUDES ET CONDITIONS DE VALIDATION DES MESURES	15
	ANNEXE 4 RESULTATS DETAILLES	16
	Rapport d'essai 64579_1_a	

1 SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

1.1 MOTEUR N°1

aucune observation n'est à signaler, voir le détail des résultats au §4

1.2 MOTEUR N°2

aucune observation n'est à signaler, voir le détail des résultats au §4

1.3 MOTEUR N°3

aucune observation n'est à signaler, voir le détail des résultats au §4

2 GÉNÉRALITÉS

2.1 Objectif

Dans le cadre du contrôle réglementaire par un organisme agréé par le ministère en charge des installations classées et conformément :

- à l'arrêté préfectoral régissant vos installations.

la société COFELY a chargé APAVE de procéder à des contrôles sur des rejets atmosphériques de son site de CET L'ARBOIS, .

Pour chaque installation, le tableau suivant indique le nombre de mesures réalisées pour chacun des paramètres :

Paramètre (* analyse sous-traitée)	MOTEUR 1	MOTEUR 2	MOTEUR 3
Température	relevés sur 90 min	relevés sur 90 min	relevés sur 90 min
Vitesse, débit	3 essais de 0 min	3 essais de 0 min	3 essais de 0 min
Humidité (H ₂ O)	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min
Dioxyde de carbone (CO ₂)	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min
Oxygène (O ₂)	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min
Poussières	1 essai de 90 min	1 essai de 90 min	1 essai de 90 min
Oxyde de soufre (SO ₂)	1 essai de 90 min	1 essai de 90 min	1 essai de 90 min
Oxydes d'azote (NOx)	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min
Monoxyde de carbone (CO)	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min
Composés Organiques Volatils Totaux (COVT)	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min
Méthane (CH ₄)	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min
Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min	3 essais de 30 min

Cette prestation est conforme à notre proposition référencée 31481032 et à votre commande N° W40C2637964.

Les intervenants APAVE cités dans ce rapport sont qualifiés pour les missions de mesures à l'émission.

L'APAVE est agréée par le ministre chargé des installations classées par l'Arrêté du 04/09/2014 (J.O. du 25/09/2014).
Le détail des agréments peut être fourni sur demande.

2.2 Description de l'installation

La description des installations et leurs écarts éventuels par rapport aux référentiels normatifs de mesure se trouvent en annexe 1.

2.3 Exploitation du rapport

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les résultats du présent rapport d'essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à l'essai au moment des mesures.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont alors identifiées par le symbole « COFRAC ».

Conformément à la convention de preuve acceptée par le client, ce rapport est diffusé exclusivement sous forme dématérialisée.

2.4 Documents de référence

Textes réglementaires :

Arrêté du 11 mars 2010 « portant modalité d'agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère ».

Arrêté du 7 juillet 2009 « relatif aux modalités d'analyse dans l'air et dans l'eau dans les ICPE et aux normes de référence ».

Document LAB REF 22 du COFRAC « Exigences spécifiques Qualité de l'air – Emissions de sources fixes ».

GA X43-551 : Qualité de l'air – Emissions de sources fixes – Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée.

GA X43-552 : Qualité de l'air – Emissions de sources fixes – Elaboration des rapports d'essais pour les mesures à l'émission.

3 PROTOCOLE D'INTERVENTION

3.1 Méthodologie

Les méthodologies de prélèvement et analyse des composés cités au paragraphe 2.1 sont précisées en annexe 2 et dans le rapport d'analyse en pièces jointes.

Certains éléments de validation des méthodologies non spécifiques à la présente prestation ne sont pas fournis dans ce rapport. Ils sont disponibles sur demande auprès APAVE.

3.2 Déroulement des mesures

Moteur n°1 : Les conditions de fonctionnement sont décrites dans les tableaux du §4, 1400kWe produits

Moteur n°2 : Les conditions de fonctionnement sont décrites dans les tableaux du §4, 1400kWe produits

Moteur n°3 : Les conditions de fonctionnement sont décrites dans les tableaux du §4, 1400kWe produits

4 RESULTATS ET COMPARAISONS AUX VALEURS REGLEMENTAIRES

4.1 Préambule

Les principaux résultats sont rassemblés dans le(s) tableau(x) ci-après. Les résultats détaillés sont en annexe 4.

Les incertitudes (incluant les prélèvements et les analyses) sont fournies en annexe 3.

Pour chaque paramètre mesuré, la valeur fournie dans les tableaux ci-après est égale à la moyenne arithmétique de tous les résultats obtenus lorsque plusieurs mesures ont été effectuées.

Les concentrations et les débits sont exprimés dans les conditions normalisées (101,3 kPa, 273 K) symbolisées par « Nm³ ».

Lorsque la valeur mesurée est inférieure à la limite de quantification, c'est cette limite qui est prise en compte dans les calculs.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

La déclaration de conformité est réalisée sous accréditation si la mesure correspondant est réalisée sous accréditation.

Pour chaque paramètre, le texte réglementaire cité au paragraphe 2.1 le plus contraignant est utilisé pour déclarer ou non la conformité.

Les écarts éventuels des prélèvements par rapport aux référentiels normatifs sont indiqués en annexe 3.

4.2 MOTEUR 1

4.2.1 Résultats

4.2.1.1 Période de mesurage 1

Installation :		MOTEUR 1					Site :		CET L'ARBOIS		
Paramètre	Cofrac Oui/Non	Unité	Essais				Blanc		VLE ⁽¹⁾		
			1	2	3	Moyenn e	Valeu r	C/NC ⁽²⁾	Valeu r	C/NC ⁽²⁾	
Conditions de fonctionnement											
Date			16/10/ 2014	16/10/ 2014	16/10/ 2014						
Durée des essais		min	voir §2.1								
Horaire de début			15:15	15:45	16:15						
O ₂ de référence		%	5								
Allure / Production			Production 1400kWe								
Mesurages périphériques											
Température	N	°C	325,0	325,0	325,0	325,0	-	-	-	-	
Conditions réelles (gaz humides, température et pression réelles)											
Vitesse	O	m/s	31,9	32,0	31,9	31,9	-	-	-	SO	
Débit	O	m ³ /h	14423	14456	14451	14443	-	-	-	-	
Humidité	O	% vol	12,1	12,1	12,1	12,1	-	-	-	-	
Sur gaz secs à température et pression normales											
Débit	O	Nm ³ /h	5800	5820	5810	5810	-	-	-	-	
O ₂	O	%	6,8	7,1	7,0	6,9	-	-	-	-	
CO ₂	N	%	11,6	11,3	11,5	11,5	-	-	-	-	
Composés mesurés (concentrations sur gaz secs à O₂ de référence et flux massiques)											
Poussières totales	O	mg/Nm ³	1,6			1,6	0,5	C	50	C	
		kg/h	0,01			0,01	-	-	-	SO	
CO	O	mg/Nm ³	795,2	785,3	800	793,6	-	-	1200	C	
		kg/h	4,1	4,0	4,1	4,1	-	-	-	SO	
NOx	O	mgNO ₂ /Nm ³	501	429,9	437,1	456	-	-	525	C	
		kg/h NO ₂	2,6	2,2	2,2	2,3	-	-	-	SO	
COVNM	O	mgC/Nm ³	37	36,8	37	36,9	-	-	50	C	
		kg/h C	0,20	0,20	0,20	0,20	-	-	-	SO	
SO ₂	O	mg/Nm ³	107,6			107,6	0,4	-	-	SO	
		kg/h	0,5			0,5	-	-	-	SO	
VLE ⁽¹⁾ : Valeur Limite d'Emission ; C/NC ⁽²⁾ : Conforme/ Non Conforme ; SO: Sans Objet											

4.2.2 Avis et Interprétations

4.2.2.1 Ecart par rapport aux référentiels normatifs de mesurage liés à(aux) l'installation(s)

Les écarts constatés sont donnés en annexe 1. Compte tenu des faibles teneurs mesurées par rapport aux valeurs limites, cela n'a pas d'incidence sur le jugement de conformité.

4.2.2.2 *Écarts par rapport aux référentiels normatifs de mesurage liés au(x) prélèvement(s) et/ou aux analyses*

Les écarts constatés sont donnés en annexe 3 et/ou dans le rapport d'analyse en pièces jointes. Compte tenu des faibles teneurs mesurées par rapport aux valeurs limites, cela n'a pas d'incidence sur le jugement de conformité.

4.2.2.3 *Autres Avis et Interprétations*

La teneur en poussières mesurée est inférieure à 20% de la VLE.

4.3 MOTEUR 2

4.3.1 Résultats

4.3.1.1 Période de mesurage 1

Installation :	MOTEUR 2	Site :	CET L'ARBOIS
----------------	----------	--------	--------------

Paramètre	Cofrac Oui/ Non	Unité	Essais				Blanc		VLE ⁽¹⁾	
			1	2	3	Moyenne	Valeur	C/NC ⁽²⁾	Valeur	C/NC ⁽²⁾
Conditions de fonctionnement										
Date			17/10/ 2014	17/10/ 2014	17/10/ 2014					
Durée des essais		min	voir §2.1							
Horaire de début			9:50	10:20	10:50					
O ₂ de référence		%	5							
Allure / Production			Production 1400kWe							
Mesurages périphériques										
Température	N	°C	345,0	345,0	345,0	345,0	-	-	-	-
Conditions réelles (gaz humides, température et pression réelles)										
Vitesse	O	m/s	32,5	32,4	32,6	32,5	-	-	-	SO
Débit	O	m ³ /h	14707	14658	14751	14705	-	-	-	-
Humidité	O	% vol	12,9	12,9	12,9	12,9	-	-	-	-
Sur gaz secs à température et pression normales										
Débit	O	Nm ³ /h	5670	5650	5690	5670	-	-	-	-
O ₂	O	%	7,2	7,2	7,1	7,2	-	-	-	-
CO ₂	N	%	11,7	11,7	11,9	11,8	-	-	-	-
Composés mesurés (concentrations sur gaz secs à O₂ de référence et flux massiques)										
Poussières totales	O	mg/Nm ³	0,5			0,5	0,5	C	50	C
		kg/h	0,002			0,002	-	-	-	SO
CO	O	mg/Nm ³	837,7	844,2	813,5	831,8	-	-	1200	C
		kg/h	4,1	4,1	4,0	4,1	-	-	-	SO
NOx	O	mgNO ₂ /Nm ³	515,1	507	464,5	495,5	-	-	525	C
		kg/h NO ₂	2,5	2,5	2,3	2,4	-	-	-	SO
COVNM	O	mgC/Nm ³	30,1	30	30,4	30,2	-	-	50	C
		kg/h C	0,10	0,10	0,20	0,10	-	-	-	SO
SO ₂	O	mg/Nm ³	73,1			73,1	0,5	-	-	SO
		kg/h	0,4			0,4	-	-	-	SO
VLE ⁽¹⁾ : Valeur Limite d'Emission ; C/NC ⁽²⁾ : Conforme/ Non Conforme ; SO: Sans Objet										

4.3.2 Avis et Interprétations

4.3.2.1 Ecarts par rapport aux référentiels normatifs de mesurage liés à(aux) l'installation(s)

Les écarts constatés sont donnés en annexe 1. Compte tenu des faibles teneurs mesurées par rapport aux valeurs limites, cela n'a pas d'incidence sur le jugement de conformité.

4.3.2.2 Ecarts par rapport aux référentiels normatifs de mesurage liés au(x) prélèvement(s) et/ou aux analyses

Les écarts constatés sont donnés en annexe 3 et/ou dans le rapport d'analyse en pièces jointes. Compte tenu des faibles teneurs mesurées par rapport aux valeurs limites, cela n'a pas d'incidence sur le jugement de conformité.

4.3.2.3 Autres Avis et Interprétations

La teneur en poussières mesurée est inférieure à 20% de la VLE.

4.4 MOTEUR 3

4.4.1 Résultats

4.4.1.1 Période de mesurage 1

Installation :	MOTEUR 3	Site :	CET L'ARBOIS
----------------	----------	--------	--------------

Paramètre	Cofrac	Unité	Essais				Blanc		VLE ⁽¹⁾	
			1	2	3	Moyenne	Valeur	C/NC ⁽²⁾	Valeur	C/NC ⁽²⁾
Conditions de fonctionnement										
Date			16/10/ 2014	16/10/ 2014	16/10/ 2014					
Durée des essais		min	voir §2.1							
Horaire de début			11:30	12:00	12:30					
O ₂ de référence		%	5							
Allure / Production			Production 1400kWe							
Mesurages périphériques										
Température	N	°C	345,0	345,0	345,0	345,0	-	-	-	-
Conditions réelles (gaz humides, température et pression réelles)										
Vitesse	O	m/s	32,9	32,8	32,8	32,8	-	-	-	SO
Débit	O	m ³ /h	14880	14818	14846	14848	-	-	-	-
Humidité	O	% vol	11,8	9,7	9,7	10,4	-	-	-	-
Sur gaz secs à température et pression normales										
Débit	O	Nm ³ /h	5810	5930	5940	5890	-	-	-	-
O ₂	O	%	7,7	7,6	7,7	7,7	-	-	-	-
CO ₂	N	%	11,3	11,2	11,1	11,2	-	-	-	-
Composés mesurés (concentrations sur gaz secs à O₂ de référence et flux massiques)										
Poussières totales	O	mg/Nm ³	2,8			2,8	0,5	C	50	C
		kg/h	0,01			0,01	-	-	-	SO
CO	O	mg/Nm ³	1012,3	1001,9	996,5	1003,6	-	-	1200	C
		kg/h	4,9	5,0	4,9	4,9	-	-	-	SO
NO _x	O	mgNO ₂ /Nm ³	468,5	480,7	475,6	474,9	-	-	525	C
		kg/h NO ₂	2,3	2,4	2,3	2,3	-	-	-	SO
COVNM	O	mgC/Nm ³	31,2	30,6	30,6	30,8	-	-	50	C
		kg/h C	0,20	0,20	0,20	0,20	-	-	-	SO
SO ₂	O	mg/Nm ³	156,7			156,7	0,3	-	-	SO
		kg/h	0,8			0,8	-	-	-	SO

 VLE⁽¹⁾: Valeur Limite d'Emission ; C/NC⁽²⁾: Conforme/ Non Conforme ; SO: Sans Objet

4.4.2 Avis et Interprétations

4.4.2.1 Ecart par rapport aux référentiels normatifs de mesurage liés à(aux) l'installation(s)

Les écarts constatés sont donnés en annexe 1. Compte tenu des faibles teneurs mesurées par rapport aux valeurs limites, cela n'a pas d'incidence sur le jugement de conformité.

4.4.2.2 Ecart par rapport aux référentiels normatifs de mesurage liés au(x) prélèvement(s) et/ou aux analyses

Les écarts constatés sont donnés en annexe 3 et/ou dans le rapport d'analyse en pièces jointes. Compte tenu des faibles teneurs mesurées par rapport aux valeurs limites, cela n'a pas d'incidence sur le jugement de conformité.

4.4.2.3 Autres Avis et Interprétations

La teneur en poussières mesurée est inférieure à 20% de la VLE.

5 COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Les résultats des mesures ont été comparés à ceux du dernier contrôle effectué sur le site. Cette comparaison n'appelle aucun commentaire particulier (mesures cohérentes entre elles).

ANNEXE 1 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

A / DESCRIPTION DE(S) L'INSTALLATION(S)

	Moteur 1	Moteur 2	Moteur 3
Identification de l'installation	MOTEUR 1	MOTEUR 2	MOTEUR 3
Description du process	Combustion Biogaz	Combustion Biogaz	Combustion Biogaz
Capacité nominale	1400kWe	1400kWe	1400kWe
Mode de fonctionnement	Continu	Continu	Continu
Système de traitement des gaz	AUCUN	AUCUN	AUCUN
Emplacement du point de mesure dans le circuit des gaz	Sortie échangeur	Sortie échangeur	Sortie échangeur
Paramètres d'auto-surveillance en continu	Température	Température	Température

B / DESCRIPTION DE LA SECTION ET DU POINT DE MESURAGE

Sections de mesure	Forme du conduit	Dimensions (b)		Nombre et nature des orifices (a)		Long. droites en Ø-équivalent		Nombre d'axes utilisable pour		Nature de la zone de travail	Moyens de levage	Protection contre intempéries
		Ø ou L x l (b) intérieur en m	Ep. Paroi (e) en mm	Piquage de Ø 10 mm et +	Trappes NFX 44-052	Amont (d)	Aval (c)	Sondes poussières	Mesure de vitesse			
MOTEUR 1	○	0,40	10	/	1	5	5	1	1	passerelle	Non	Non
MOTEUR 2	○	0,40	10	/	1	5	5	1	1	passerelle	Non	Non
MOTEUR 3	○	0,40	10	/	1	5	5	1	1	passerelle	Non	Non

C / ECARTS DE L'INSTALLATION PAR RAPPORT AUX REFERENTIELS NORMATIFS

Moteurs 1, 2 et 3 :

La section de mesure est conforme à la norme ISO 10780.

La section de mesure n'est pas conforme à la norme NF EN 13284-1 pour les raisons suivantes :

Le nombre d'orifices de prélèvement insuffisant : existence d'un seul orifice au lieu de deux. Les essais n'ont pu être réalisés que sur cet axe ;

La surface de la passerelle est insuffisante au regard des exigences de sécurité et/ou de disponibilité d'espace pour les mesures ;

L'absence de protection contre les intempéries.

Par ailleurs, nous avons relevé une forte température des gaz en pression positive.

D / STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE – HOMOGENEITE DU FLUX

1. Principe

En application de la norme NF EN 15259 et du Lab Ref 22, la stratégie d'échantillonnage vis-à-vis de l'homogénéité des effluents gazeux est la suivante :

- pour les polluants particulaires et vésiculaires : mesure par quadrillage de la section de mesure.
- pour les polluants gazeux avec prélèvement isocinétique : mesure par quadrillage de la section de mesure.
- pour les polluants gazeux avec prélèvement non isocinétique :
 - mesure en un point quelconque de la section de mesure lorsque la section de mesure est réputée homogène.
 - mesure en un point représentatif lorsque la section de mesure est hétérogène et qu'elle comporte un point représentatif.
 - Mesure par quadrillage de la section de mesure lorsque cette dernière est hétérogène et qu'elle ne comporte pas de point représentatif.

2. Caractéristiques de(s) la section(s) de mesure en terme d'homogénéité

Moteur 1	Effluents issus d'un seul émetteur et absence d'entrée d'air entre cet émetteur et la section de mesure	Section réputée homogène
Moteur 2	Effluents issus d'un seul émetteur et absence d'entrée d'air entre cet émetteur et la section de mesure	Section réputée homogène
Moteur 3	Effluents issus d'un seul émetteur et absence d'entrée d'air entre cet émetteur et la section de mesure	Section réputée homogène

**ANNEXE 2
METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE**

**PRELEVEMENT ISOCINETIQUE DE POLLUANTS PARTICULAIRES ET GAZEUX
METHODE AVEC DIVISION DE DEBIT ET FILTRATION HORS CONDUIT**

A / PRINCIPE DU PRELEVEMENT

Prélèvement isocinétique des fumées à l'aide d'une sonde chauffée selon norme poussières, en verre borosilicaté ou titane ou PTFE, équipée d'un dispositif de mesurage du volume prélevé sur gaz secs avec filtration hors du conduit. La température de filtration est maintenue entre la température de rosée des gaz + 20°C et 160°C. Les polluants gazeux sont piégés par barbotage à l'aide de flacons laveurs équipés de diffuseurs.

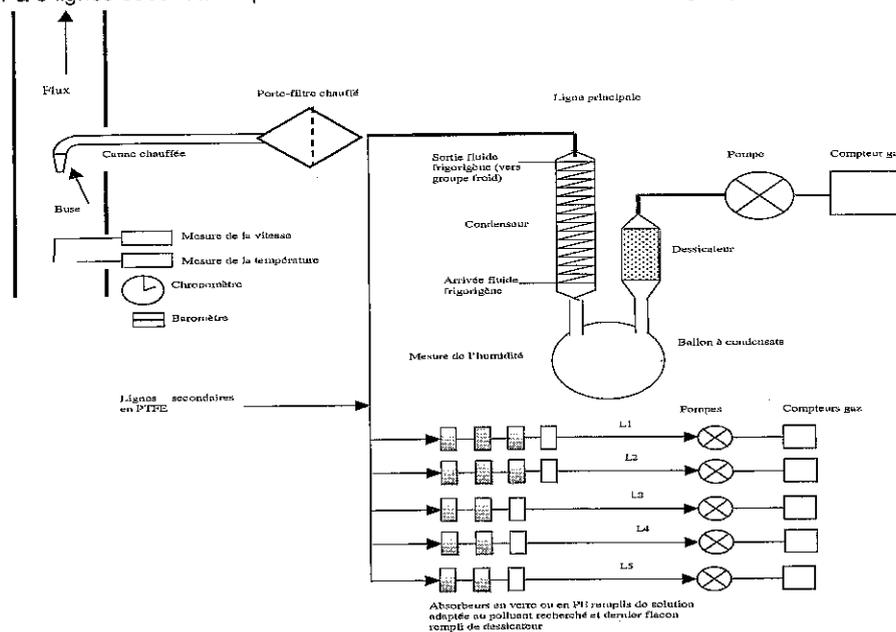
B / NORMES APPLICABLES, SUPPORTS DE PRELEVEMENT ET METHODES D'ANALYSES

Composé recherché	Norme correspondante	Filtre	Solution d'absorption	Rdt ⁽¹⁾	Nb ⁽²⁾	Type de diffuseur	Rinçage	Analyse
Multipolluants	GA X 43-551	-	-	-	-	-	-	-
Poussières	EN 13284-1	Quartz	-	-	-	-	Eau - Acétone	Avant essai, étuvage à 180°C et pesée. Après essai, étuvage à 160°C et pesée.
SO ₂ (L3)	NF EN 14791	-	H ₂ O ₂ 0,3%	> 95%	2	Fritté	Solution d'absorption	Chromatographie ionique

⁽¹⁾ Rendement d'absorption, ⁽²⁾ Nombre de flacons-laveurs,

C / SCHEMA

De 1 à 5 lignes secondaires peuvent être montées en dérivation de la ligne principale.



Les prélèvements pour la quantification de SO₂ et poussières ont été réalisés en parallèle au moyen d'une sonde dite multipolluants. La sonde est rincée à l'eau, puis à l'acétone.

MESURES PAR ANALYSEUR
A / PRINCIPE DU PRELEVEMENT

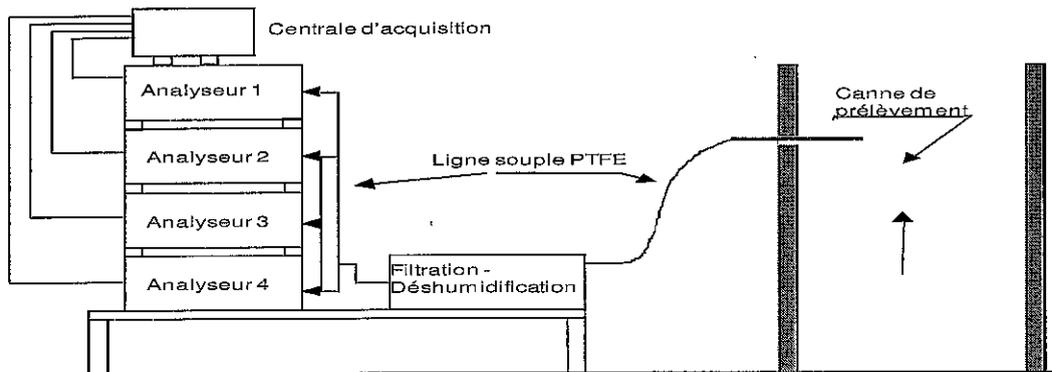
L'analyse est effectuée en continu. L'analyseur est calibré avant et après chaque essai à partir d'un mélange de gaz étalon certifié. L'étanchéité de la ligne est vérifiée par injection du gaz étalon en tête de la ligne. Avant entrée dans l'analyseur, les gaz sont prélevés par sonde en inox. La sortie analogique de l'analyseur est reliée à un enregistreur.

B / NORMES APPLICABLES, SUPPORTS DE PRELEVEMENT ET METHODES D'ANALYSES

Composé recherché	Norme correspondante	Principe de mesure	Conditionnement	Type de ligne
O ₂	NF EN 14789	Paramagnétisme	Condensation	Non chauffée
CO ₂	NF X 20-361	Absorption de rayonnement infra-rouge non dispersif	Condensation	Non chauffée
CO	NF EN 15058	Absorption de rayonnement infra-rouge non dispersif	Condensation	Non chauffée
NO _x	NF EN 14792	Chimiluminescence	Condensation si non chauffée	Non chauffée
COVT	XP X 43-554	Détecteur à ionisation de flamme	-	Chauffée
CH ₄	XP X 43-554	Détecteur à ionisation de flamme	Oxydation catalytique des COVT hors méthane	Chauffée
COVnm	XP X 43-554	Soustraction CH ₄ aux COVT		

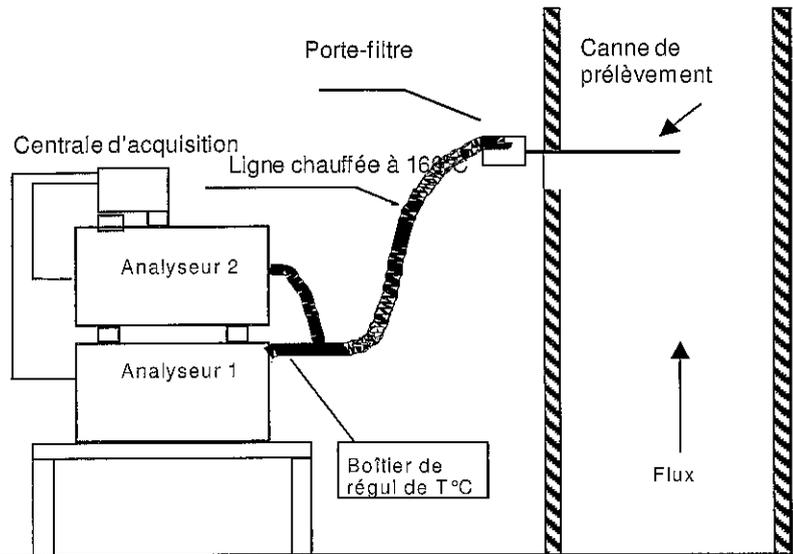
C / SCHEMA

Ligne non chauffée



Note : Le nombre d'analyseurs varie en fonction des composés recherchés.

Ligne chauffée



PRINCIPE DE DETERMINATION DE PARAMETRES DIVERS

Paramètre	Référentiel	Principe
Vitesse et débit	ISO 10780	Au moyen d'un tube de Pitot de type L ou S et d'un micromanomètre par scrutation du champ des vitesses
Température	Méthode interne	Au moyen d'une sonde Pt100 ou d'un thermocouple relié à un afficheur ou enregistreur numérique
Humidité	NF EN 14790	Par condensation et/ou absorption par produit desséchant et pesée

ANNEXE 3 INCERTITUDES ET CONDITIONS DE VALIDATION DES MESURES

3.1 / INCERTITUDES

Les incertitudes standards calculées avec un facteur d'élargissement de 2 soit un taux de confiance de 95% sont indiquées dans le tableau fourni en annexe 4.

Paramètres d'environnement	Incertitudes relatives élargies
Température des gaz :	5%
Vitesse des gaz	15%
Humidité des gaz :	15%
Mesures par analyseurs en continu	Incertitudes relatives élargies
Teneur en O ₂ :	10%
Teneur en CO ₂ :	10%
Teneur en CO :	20%
Teneur en NOx :	15%
Teneur en COVt :	20%
Teneur en CH ₄ :	20%
Teneur en COVnm :	20%
Prélèvements manuels	Incertitudes relatives élargies
Teneur en Poussières :	20%
Teneur en SO ₂ :	20%

Les incertitudes spécifiques à la présente prestation sont disponibles auprès de APAVE.

Ces incertitudes ne sont valables que dans l'hypothèse où toutes les conditions normatives sont respectées. Dans le cas contraire, les incertitudes sont supérieures aux valeurs annoncées.

3.2 / VALIDATION DES MESURES

Moteur 1, Moteur 2, Moteur 3 :

Le report des critères de validité des différentes normes est fourni dans le tableau ci-après :

Poussières : NF EN 13284-1			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	10,3	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Taux d'isoclinétisme (T)	10,4	0,95 < T < 1,15	Oui
Blanc de mesure	10,6	Inférieur à 10% VLE site	Oui
SO ₂ : NF EN 14791			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	7.2.5	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Blanc de mesure	7,5	Inférieur à 10% VLE site	Oui
NOx, O ₂ , CO, COV			
Paramètre	§ Norme	Critère	Exigence respectée
Contrôle d'étanchéité	7.3.4	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Dérive durant l'essai	-	Inférieur à 5%	Oui

ANNEXE 4
RESULTATS DETAILLES

Annexes :

Annexe Humidité

Annexes Vitesses

Annexes Poussières

Annexe SO₂

Annexe NOx

Annexe COV

Annexe CO

MOTEUR 1

TENEUR EN HUMIDITE DES GAZ
Installation : MOTEUR 1
Date des essais : 16/10/2014

Date et horaire de prélèvement	16/10/2014	15:15 à 15:45	15:45 à 16:15	16:15 à 16:45	
PARAMETRES	UNITES	Essai n°1	Essai n°2	Essai n°3	Moyenne des essais
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	6,8	7,1	7,0	-
Volume d'eau recueillie au condenseur	ml	125,0	125,0	125,0	-
Masse d'eau dans le silicagel	g	2,5	2,5	2,5	-
Index Compteur Début	m³	5,610	5,610	5,610	-
Index Compteur Fin	m³	6,865	6,865	6,865	-
Volume de gaz au compteur	Nm³ sec	1,156	1,156	1,156	-
	-	-	-	-	-
Teneur en eau du gaz sortie condenseur	g H ₂ O / kg de gaz sec	-	-	-	-
Teneur en eau du gaz sortie condenseur	g H ₂ O / m³ de gaz sec				-
Volume d'eau total (VeN)	Nm³	0,16	0,16	0,16	-
Teneur réelle en eau du gaz	% volumique	12,1	12,1	12,1	12,1

La composition du gaz est assimilée à de l'air

VITESSES - DEBIT
INSTALLATION : MOTEUR 1
ESSAI N° : 1

Date et horaire de mesurage : 16/10/2014 de 15:15 à 15:45

Paramètres	Unités	Résultats
Pression barométrique	hPa	1014
Température moyenne des fumées	°C	325,0
Teneur moyenne en CO	ppm sur fumées sèches	566,2
	mg/Nm ³ sec	707,8
	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	795,2
Teneur moyenne en CO ₂	% volume sur fumées sèches	11,6
Teneur moyenne en O ₂	% volume sur fumées sèches	6,8
Teneur moyenne en eau	% volume sur fumées humides	12,1
Pression statique moyenne	Pa	85,0

Point	Vitesse Locale (m/s)	Point	Vitesse Locale (m/s)	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesse moyenne (m/s)
A1	31,2	B1	32,0	292,9	31,9
A2	31,7	B2	32,5		
A3	32,0				

Paramètres	Unités	Résultats
Débit des fumées :		
- conditions conduit	m ³ humide /h	14420
- conditions normales : 0°C; 1013hPa- eau	Nm ³ humide /h	6600
supposée rester sous forme de vapeur	Nm ³ sec /h	5800

VITESSES - DEBIT
INSTALLATION : MOTEUR 1

ESSAI N° : 2

Date et horaire de mesurage : 16/10/2014 de 15:45 à 16:15

Paramètres	Unités	Résultats
Pression barométrique	hPa	1014
Température moyenne des fumées	°C	325,0
Teneur moyenne en CO	ppm sur fumées sèches	545,8
	mg/Nm ³ sec	682,3
	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	785,3
Teneur moyenne en CO ₂	% volume sur fumées sèches	11,3
Teneur moyenne en O ₂	% volume sur fumées sèches	7,1
Teneur moyenne en eau	% volume sur fumées humides	12,1
Pression statique moyenne	Pa	85,0

Point	Vitesse Locale (m/s)	Point	Vitesse Locale (m/s)	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesse moyenne (m/s)
A1	31,5	B1	32,0	294,0	32,0
A2	31,7	B2	32,5		
A3	32,0				

Paramètres	Unités	Résultats
Débit des fumées :		
- conditions conduit	m ³ humide /h	14460
- conditions normales : 0°C; 1013hPa- eau	Nm ³ humide /h	6610
supposée rester sous forme de vapeur	Nm ³ sec /h	5820

VITESSES - DEBIT
INSTALLATION : MOTEUR 1

ESSAI N° : 3

Date et horaire de mesurage : 16/10/2014 de 16:15 à 16:45

Paramètres	Unités	Résultats
Pression barométrique	hPa	1014
Température moyenne des fumées	°C	325,0
Teneur moyenne en CO	ppm sur fumées sèches	561,6
	mg/Nm ³ sec	702,0
	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	800,0
Teneur moyenne en CO ₂	% volume sur fumées sèches	11,5
Teneur moyenne en O ₂	% volume sur fumées sèches	7,0
Teneur moyenne en eau	% volume sur fumées humides	12,1
Pression statique moyenne	Pa	85,0

Point	Vitesse Locale (m/s)	Point	Vitesse Locale (m/s)	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesse moyenne (m/s)
A1	31,7	B1	31,7	294,0	31,9
A2	31,7	B2	32,5		
A3	32,0				

Paramètres	Unités	Résultats
Débit des fumées :		
- conditions conduit	m ³ humide /h	14450
- conditions normales : 0°C; 1013hPa- eau	Nm ³ humide /h	6610
supposée rester sous forme de vapeur	Nm ³ sec /h	5810

TENEUR EN POUSSIÈRES
INSTALLATION : MOTEUR 1
N° ESSAI : 1

Date et horaire de prélèvement : 16/10/2014 de 15:15 à 16:45

Point	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesses partielles (m/s)	Point	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesses partielles (m/s)
A1	300	32,3	B1		
A2	300	32,3	B2		
A3	300	32,3	B3		
A4			B4		
A5			B5		
A6			B6		
A7			B7		
A8			B8		
A9			B9		
A10			B10		
A11			B11		
A12			B12		
A13			B13		
A14			B14		
A15			B15		
A16			B16		
A17			B17		
A18			B18		

N° du filtre	Durée effective de prélèvement (mn)	Volume de fumées Ligne Principale (Nm3 sec)	Masse de poussières sur filtre (mg)
436991	90	1,155	0,2
Total	90	1,155	0,2

 Teneur en O₂ sur sec (%) : 6,9
 Diamètre de buse (mm) : 5
 Température de la canne (°C) : 160
 Température du filtre (°C) : 160

 Solution de rinçage N° : 436989
 Filtre blanc de prélèvement N° : 436990
 Débit moyen de prélèvement (l sec/min) : 12,83

 Masse de poussières blanc de prélèvement (filtre+canne) : 0,6 mg
 Masse de poussières solution de rinçage : 1,63 mg
 Volume de gaz aspiré sur filtre (ligne principale+dérivation) : 1,32408 1671 Nm3 sec
 Masse totale de poussières : 1,83 mg

Teneur en poussières du blanc de mesure :	0,509	mg/Nm3 sec à 5%O2
Teneur en poussières	1,382	mg/Nm3 sec
	1,573	mg/Nm3 sec à 5% O2

Flux polluants de poussières :			
- débit de fumées :	5810	Nm3/h sec	
- flux polluants :	5810x1,38x	mg/Nm3 sec x 10 ⁻⁶ =	0,0 kg/h - soit : 0,19 kg/j*

*Remarque : Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

Valeur limite d'émission site (VL) en mg/Nm3 sec à 5%O2 :	50	Taux d'isocinétisme (T) mesuré :	0,963
Critère d'acceptabilité sur blanc (<10%/L) :	Validé	Critère d'acceptabilité isocinétisme (T) : 0,95 < T < 1,15	Validé
Résultat moyen en % de la VL :	3,1	Essai d'étranchéité conforme aux critères d'acceptabilité :	<input checked="" type="checkbox"/>

TENEUR EN OXYDES DE SOUFRE
INSTALLATION : MOTEUR 1

n° ESSAI		1	2	3	Moyenne
Date et horaire de prélèvement	16/10/2014	15:15 à 16:45			des essais
PARAMETRES	UNITES	RESULTATS			
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	6,9			-
Volume de fumées prélevé	Nm ³ sec	0,169			-
Echantillon n°	-	437001			-
Masse d'équivalent SO ₂ captée	mg	16,01			-
Teneur moyenne en équivalent SO ₂ des fumées	mg /Nm ³ sec	94,55			94,55
	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	107,60			107,60
Teneur moyenne en équivalent SO ₂ du blanc de prélèvement	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	0,35			0,35
Flux polluants d'oxydes de soufre					
- débit des fumées	Nm ³ sec/h	5810			5810
- flux polluants en équivalent SO ₂	kg/h	0,549			0,549
	kg/j*	13,184			13,184

*Remarque : Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

TENEUR EN MONOXYDE DE CARBONE (CO)
INSTALLATION :
MOTEUR 1

N° ESSAI :		1	2	3	Moyenne des essais	
Date et horaire de prélèvement		16/10/2014	15:15 à 15:45	15:45 à 16:15	16:15 à 16:45	-
PARAMETRES	UNITES	RESULTATS				
Teneur moyenne en CO ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	11,6	11,3	11,5	11,5	
Teneur moyenne en CO des fumées	ppm sur fumées sèches	566,2	545,8	561,6	557,9	
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	6,8	7,1	7,0	6,9	
Teneur moyenne en monoxyde de carbone des fumées	mg de CO / Nm ³ sec	707,8	682,3	702,0	697,3	
	mg de CO / Nm ³ sec à 5 % O ₂	795,2	785,3	800,0	793,6	
Flux de monoxyde de carbone						
- débit des fumées	Nm ³ sec / h	5800	5820	5810	5810,0	
- teneur moyenne	mg / Nm ³ sec	707,8	682,3	702,0	697,3	
- flux de monoxyde de carbone	kg / h	4,1	4,0	4,1	4,1	
	kg / j*	98,5	95,3	97,9	97,2	

***Remarque :**

Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

Ecart Type sur la mesure :

6,1

 corrigée en O₂

Valeur limite d'émission site (VL) :

1200

 mg de CO / Nm³ sec à 5 % O₂

Résultat moyen :

66,1

% VL

TENEUR EN OXYDES D'AZOTE (NOx)
INSTALLATION :
MOTEUR 1

N° ESSAI :		1	2	3	Moyenne des essais	
Date et horaire de prélèvement		16/10/2014	15:15 à 15:45	15:45 à 16:15	16:15 à 16:45	-
PARAMETRES	UNITES	RESULTATS				
Teneur moyenne en CO ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	11,6	11,3	11,5	11,5	
Teneur moyenne en CO des fumées	ppm sur fumées sèches	566,2	545,8	561,6	557,9	
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	6,8	7,1	7,0	6,9	
Teneur moyenne en oxydes d'azote des fumées	ppm de NO + NO ₂ sur fumées sèches	217,5	182,2	187,1	195,6	
	mg d'équivalent NO ₂ / Nm ³ sec	445,9	373,5	383,6	401,0	
	mg d'équivalent NO ₂ /Nm ³ sec à 5 % O ₂	501,0	429,9	437,1	456,0	
Flux d'oxydes d'azote						
- débit des fumées	Nm ³ sec / h	5800	5820	5810	5810	
- teneur moyenne en équivalent NO ₂	mg / Nm ³ sec	445,9	373,5	383,6	401,0	
- flux polluants en équivalent NO ₂	kg / h	2,6	2,2	2,2	2,3	
	kg / j*	62,1	52,2	53,5	55,9	

***Remarque :**

Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

 Ecart Type sur la mesure : 31,9 corrigée en O₂

 Valeur limite d'émission site (VL) : 525 mg d'équivalent NO₂/Nm³ sec à 5 % O₂

Résultat moyen : 86,9 % VL

TENEUR EN COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)
INSTALLATION : MOTEUR 1

N° ESSAI :		1	2	3	Moyenne des essais	
Date et horaire de prélèvement		16/10/2014	15:15 à 15:45	15:45 à 16:15	16:15 à 16:45	-
PARAMETRES	UNITES	RESULTATS				
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	6,8	7,1	7,0	6,9	
Teneur moyenne en eau des fumées	% volume sur fumées humides	12,1	12,1	12,1	12,1	
Teneur moyenne en composés organiques volatils non méthaniques COVnm	ppm d'équivalent C ₃ H ₈ sur fumées humides	18,0	17,5	17,8	17,8	
	mg d'équivalent CH ₄ / Nm ³ sec	43,9	42,6	43,3	43,3	
	mg d'équivalent CH ₄ /Nm ³ sec à 5 % O ₂	49,3	49,1	49,3	49,2	
	mg d'équivalent C / Nm ³ sur fumées humides	28,9	28,1	28,6	28,5	
	mg d'équivalent C / Nm ³ sec	32,9	32,0	32,5	32,5	
	mg d'équivalent C / Nm ³ sec à 5 % O ₂	37,0	36,8	37,0	36,9	
Flux polluants						
- débit des fumées sur sec	Nm ³ sec / h	5800	5820	5810	5810	
- flux polluants	kg d'équivalent CH ₄ /h	0,25	0,248	0,252	0,25	
	kg d'équivalent CH ₄ /j*	6,11	5,96	6,04	6,03	
	kg d'équivalent C /h	0,19	0,19	0,19	0,19	
	kg d'équivalent C /j*	4,58	4,47	4,53	4,53	

***Remarque :** Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

 Ecart Type sur la mesure : 0,08 corrigé en O₂

 Valeur limite d'émission site (VL) : 50 mg d'équivalent C / Nm³ sec à 5 % O₂

Résultat moyen : 73,9 % VL

MOTEUR 2

TENEUR EN HUMIDITE DES GAZ
Installation : MOTEUR 2
Date des essais : 17/10/2014

Date et horaire de prélèvement	17/10/2014	09:50 à 10:20	10:20 à 10:50	10:50 à 11:20	
PARAMETRES	UNITES	Essai n°1	Essai n°2	Essai n°3	Moyenne des essais
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	7,2	7,2	7,1	-
Volume d'eau recueillie au condenseur	ml	120,0	120,0	120,0	-
Masse d'eau dans le silicagel	g	2,9	2,9	2,9	-
Index Compteur Début	m³	6,870	6,870	6,870	-
Index Compteur Fin	m³	7,989	7,989	7,989	-
Volume de gaz au compteur	Nm³ sec	1,030	1,030	1,030	-
-	-	-	-	-	-
Teneur en eau du gaz sortie condenseur	g H ₂ O / kg de gaz sec	-	-	-	-
Teneur en eau du gaz sortie condenseur	g H ₂ O / m³ de gaz sec				-
Volume d'eau total (VeN)	Nm³	0,15	0,15	0,15	-
Teneur réelle en eau du gaz	% volumique	12,9	12,9	12,9	12,9

La composition du gaz est assimilée à de l'air

VITESSES - DEBIT
INSTALLATION : MOTEUR 2

ESSAI N° : 1

Date et horaire de mesurage : 17/10/2014 de 09:50 à 10:20

Paramètres	Unités	Résultats
Pression barométrique	hPa	1014
Température moyenne des fumées	°C	345,0
Teneur moyenne en CO	ppm sur fumées sèches	577,2
	mg/Nm ³ sec	721,5
	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	837,7
Teneur moyenne en CO ₂	% volume sur fumées sèches	11,7
Teneur moyenne en O ₂	% volume sur fumées sèches	7,2
Teneur moyenne en eau	% volume sur fumées humides	12,9
Pression statique moyenne	Pa	85,0

Point	Vitesse Locale (m/s)	Point	Vitesse Locale (m/s)	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesse moyenne (m/s)
A1	32,0	B1	32,6	294,0	32,5
A2	32,3	B2	32,8		
A3	32,8				

Paramètres	Unités	Résultats
Débit des fumées :		
- conditions conduit	m ³ humide /h	14710
- conditions normales : 0°C ; 1013hPa - eau	Nm ³ humide /h	6510
supposée rester sous forme de vapeur	Nm ³ sec /h	5670

VITESSES - DEBIT
INSTALLATION : MOTEUR 2

ESSAI N° : 2

Date et horaire de mesurage : 17/10/2014 de 10:20 à 10:50

Paramètres	Unités	Résultats
Pression barométrique	hPa	1014
Température moyenne des fumées	°C	345,0
Teneur moyenne en CO	ppm sur fumées sèches	582,5
	mg/Nm ³ sec	728,1
	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	844,2
Teneur moyenne en CO ₂	% volume sur fumées sèches	11,7
Teneur moyenne en O ₂	% volume sur fumées sèches	7,2
Teneur moyenne en eau	% volume sur fumées humides	12,9
Pression statique moyenne	Pa	85,0

Point	Vitesse Locale (m/s)	Point	Vitesse Locale (m/s)	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesse moyenne (m/s)
A1	32,3	B1	32,6	292,0	32,4
A2	32,0	B2	32,8		
A3	32,3				

Paramètres	Unités	Résultats
Débit des fumées :		
- conditions conduit	m ³ humide /h	14660
- conditions normales ; 0°C; 1013hPa- eau	Nm ³ humide /h	6490
supposée rester sous forme de vapeur	Nm ³ sec /h	5650

VITESSES - DEBIT
INSTALLATION : MOTEUR 2

ESSAI N° : 3

Date et horaire de mesurage : 17/10/2014 de 10:50 à 11:20

Paramètres	Unités	Résultats
Pression barométrique	hPa	1014
Température moyenne des fumées	°C	345,0
Teneur moyenne en CO	ppm sur fumées sèches	565,8
	mg/Nm ³ sec	707,3
	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	813,5
Teneur moyenne en CO ₂	% volume sur fumées sèches	11,9
Teneur moyenne en O ₂	% volume sur fumées sèches	7,1
Teneur moyenne en eau	% volume sur fumées humides	12,9
Pression statique moyenne	Pa	85,0

Point	Vitesse Locale (m/s)	Point	Vitesse Locale (m/s)	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesse moyenne (m/s)
A1	32,6	B1	32,6	296,0	32,6
A2	32,3	B2	33,4		
A3	32,3				

Paramètres	Unités	Résultats
Débit des fumées :		
- conditions conduit	m ³ humide /h	14750
- conditions normales : 0°C; 1013hPa- eau	Nm ³ humide /h	6530
supposée rester sous forme de vapeur	Nm ³ sec /h	5690

TENEUR EN POUSSIÈRES
INSTALLATION : MOTEUR 2
N° ESSAI : 1

Date et heure de prélèvement : 17/10/2014 de 9:50 à 11:20

Point	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesses partielles (m/s)	Point	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesses partielles (m/s)
A1	300	32,8	B1		
A2	300	32,8	B2		
A3	300	32,8	B3		
A4			B4		
A5			B5		
A6			B6		
A7			B7		
A8			B8		
A9			B9		
A10			B10		
A11			B11		
A12			B12		
A13			B13		
A14			B14		
A15			B15		
A16			B16		
A17			B17		
A18			B18		

N° du filtre	Durée effective de prélèvement (mn)	Volume de fumées Ligne Principale (Nm3 sec)	Masse de poussières sur filtre (mg)
436995	90	1,214	0,2
Total	90	1,214	0,2

 Teneur en O₂ sur sec (%) : 7,2
 Diamètre de buse (mm) : 5
 Température de la canne (°C) : 160
 Température du filtre (°C) : 160

 Solution de rinçage N° : 436993
 Filtre blanc de prélèvement N° : 436994
 Débit moyen de prélèvement (l/sec/min) : 13,49

 Masse de poussières blanc de prélèvement (filtre+canne) : 0,6 mg
 Masse de poussières solution de rinçage : 0,4 mg
 Volume de gaz aspiré sur filtre (ligne principale+dérivation) : 1,3813036 Nm3 sec
 Masse totale de poussières : 0,6 mg

Teneur en poussières du blanc de mesure :	0,504	mg/Nm3 sec à 5% O ₂
Teneur en poussières	0,434	mg/Nm3 sec
	0,503	mg/Nm3 sec à 5 % O ₂

Flux polluants de poussières :			
- débit de fumées :	5670	Nm3/h sec	
- flux polluants :	5670x0,43x	mg/Nm3 sec x 10 ⁻⁶ =	0,0 kg/h - soit : 0,08 kg/j*

*Remarque : Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

Valeur limite d'émission site (VL) en mg/Nm3 sec à 5% O ₂ :	50	Taux d'isocinétisme (T) mesuré :	1,030
Critère d'acceptabilité sur blanc (< 10%/L) :	Validé	Critère d'acceptabilité isocinétisme (T) : 0,95 < T < 1,15	Validé
Résultat moyen en % de la VL :	1,0	Essai d'étanchéité conforme aux critères d'acceptabilité :	<input checked="" type="checkbox"/>

TENEUR EN OXYDES DE SOUFRE
INSTALLATION : MOTEUR 2

n° ESSAI		1	2	3	Moyenne
Date et horaire de prélèvement	17/10/2014	09:50 à 11:20			des essais
PARAMETRES	UNITES	RESULTATS			
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	7,2			-
Volume de fumées prélevé	Nm ³ sec	0,167			-
Echantillon n°	-	437003			-
Masse d'équivalent SO ₂ captée	mg	10,58			-
Teneur moyenne en équivalent SO ₂ des fumées	mg /Nm ³ sec	63,17			63,17
	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	73,08			73,08
Teneur moyenne en équivalent SO ₂ du blanc de prélèvement	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	0,52			0,52
Flux polluants d'oxydes de soufre					
- débit des fumées	Nm ³ sec/h	5670			5670
- flux polluants en équivalent SO ₂	kg/h	0,358			0,358
	kg/j*	8,596			8,596

*Remarque : Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

TENEUR EN MONOXYDE DE CARBONE (CO)
INSTALLATION : MOTEUR 2

N° ESSAI :		1	2	3	Moyenne des essais	
Date et horaire de prélèvement		17/10/2014	09:50 à 10:20	10:20 à 10:50	10:50 à 11:20	-
PARAMETRES	UNITES	RESULTATS				
Teneur moyenne en CO ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	11,7	11,7	11,9	11,8	
Teneur moyenne en CO des fumées	ppm sur fumées sèches	577,2	582,5	565,8	575,2	
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	7,2	7,2	7,1	7,2	
Teneur moyenne en monoxyde de carbone des fumées	mg de CO / Nm ³ sec	721,5	728,1	707,3	719,0	
	mg de CO / Nm ³ sec à 5 % O ₂	837,7	844,2	813,5	831,8	
Flux de monoxyde de carbone						
- débit des fumées	Nm ³ sec / h	5670	5650	5690	5670,0	
- teneur moyenne	mg / Nm ³ sec	721,5	728,1	707,3	719,0	
- flux de monoxyde de carbone	kg / h	4,1	4,1	4,0	4,1	
	kg / j*	98,2	98,7	96,6	97,8	

***Remarque :**

Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

 Ecart Type sur la mesure : 13,2 corrigée en O₂

 Valeur limite d'émission site (VL) : 1200 mg de CO / Nm³ sec à 5 % O₂

Résultat moyen : 69,3 % VL

TENEUR EN OXYDES D'AZOTE (NOx)
INSTALLATION :
MOTEUR 2

N° ESSAI :		1	2	3	Moyenne des essais	
Date et horaire de prélèvement		17/10/2014	09:50 à 10:20	10:20 à 10:50	10:50 à 11:20	-
PARAMETRES	UNITES	RESULTATS				
Teneur moyenne en CO ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	11,7	11,7	11,9	11,8	
Teneur moyenne en CO des fumées	ppm sur fumées sèches	577,2	582,5	565,8	575,2	
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	7,2	7,2	7,1	7,2	
Teneur moyenne en oxydes d'azote des fumées	ppm de NO + NO ₂ sur fumées sèches	216,4	213,3	197,0	208,9	
	mg d'équivalent NO ₂ / Nm ³ sec	443,6	437,3	403,9	428,2	
	mg d'équivalent NO ₂ /Nm ³ sec à 5 % O ₂	515,1	507,0	464,5	495,5	
Flux d'oxydes d'azote						
- débit des fumées	Nm ³ sec / h	5670	5650	5690	5670	
- teneur moyenne en équivalent NO ₂	mg / Nm ³ sec	443,6	437,3	403,9	428,2	
- flux polluants en équivalent NO ₂	kg /h	2,5	2,5	2,3	2,4	
	kg /j*	60,4	59,3	55,1	58,3	

***Remarque :**

Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

Ecart Type sur la mesure :

22,2

 corrigée en O₂

Valeur limite d'émission site (VL) :

525

 mg d'équivalent NO₂/Nm³ sec à 5 % O₂

Résultat moyen :

94,4

% VL

TENEUR EN COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)
INSTALLATION : MOTEUR 2

N° ESSAI :		1	2	3	Moyenne des essais	
Date et horaire de prélèvement		17/10/2014	09:50 à 10:20	10:20 à 10:50	10:50 à 11:20	-
PARAMETRES	UNITES	RESULTATS				
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	7,2	7,2	7,1	7,2	
Teneur moyenne en eau des fumées	% volume sur fumées humides	12,9	12,9	12,9	12,9	
Teneur moyenne en composés organiques volatils non méthaniques COVnm	ppm d'équivalent C ₃ H ₈ sur fumées humides	14,0	14,0	14,3	14,1	
	mg d'équivalent CH ₄ / Nm ³ sec	34,5	34,5	35,2	34,7	
	mg d'équivalent CH ₄ /Nm ³ sec à 5 % O ₂	40,1	40,0	40,5	40,2	
	mg d'équivalent C / Nm ³ sur fumées humides	22,6	22,5	23,0	22,7	
	mg d'équivalent C / Nm ³ sec	25,9	25,9	26,4	26,1	
	mg d'équivalent C / Nm ³ sec à 5 % O ₂	30,1	30,0	30,4	30,2	
Flux polluants						
- débit des fumées sur sec	Nm ³ sec / h	5670	5650	5690	5670	
- flux polluants	kg d'équivalent CH ₄ /h	0,20	0,195	0,200	0,20	
	kg d'équivalent CH ₄ /j*	4,70	4,68	4,81	4,73	
	kg d'équivalent C /h	0,15	0,15	0,15	0,15	
	kg d'équivalent C /j*	3,52	3,51	3,61	3,55	

***Remarque :** Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

 Ecart Type sur la mesure : 0,16 corrigé en O₂

 Valeur limite d'émission site (VL) : 50 mg d'équivalent C / Nm³ sec à 5 % O₂

Résultat moyen : 60,3 % VL

MOTEUR 3

TENEUR EN HUMIDITE DES GAZ
Installation : MOTEUR 3
Date des essais : 16/10/2014

Date et horaire de prélèvement	16/10/2014	11:30 à 13:00	11:30 à 13:30	11:30 à 13:30	
PARAMETRES	UNITES	Essai n°1	Essai n°2	Essai n°3	Moyenne des essais
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	7,7	7,6	7,7	-
Volume d'eau recueillie au condenseur	ml	115,0	115,0	115,0	-
Masse d'eau dans le silicagel	g	2,5	2,5	2,5	-
Index Compteur Début	m³	4,415	4,415	4,415	-
Index Compteur Fin	m³	5,602	5,602	5,602	-
Volume de gaz au compteur	Nm³ sec	1,093	1,093	1,093	-
-	-	-	-	-	-
Teneur en eau du gaz sortie condenseur	g H ₂ O / kg de gaz sec	-	-	-	-
Teneur en eau du gaz sortie condenseur	g H ₂ O / m³ de gaz sec				-
Volume d'eau total (VeN)	Nm³	0,15	0,15	0,15	-
Teneur réelle en eau du gaz	% volumique	11,8	11,8	11,8	11,8

La composition du gaz est assimilée à de l'air

VITESSES - DEBIT
INSTALLATION : MOTEUR 3
ESSAI N° : 1

Date et horaire de mesurage : 16/10/2014 de 11:30 à 12:00

Paramètres	Unités	Résultats
Pression barométrique	hPa	1014
Température moyenne des fumées	°C	345,0
Teneur moyenne en CO	ppm sur fumées sèches	675,7
	mg/Nm ³ sec	844,6
	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	1012,3
Teneur moyenne en CO ₂	% volume sur fumées sèches	11,3
Teneur moyenne en O ₂	% volume sur fumées sèches	7,7
Teneur moyenne en eau	% volume sur fumées humides	11,8
Pression statique moyenne	Pa	90,0

Point	Vitesse Locale (m/s)	Point	Vitesse Locale (m/s)	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesse moyenne (m/s)
A1	32,2	B1	33,1	302,0	32,9
A2	32,8	B2	33,3		
A3	33,1				

Paramètres	Unités	Résultats
Débit des fumées :		
- conditions conduit	m ³ humide /h	14880
- conditions normales : 0°C ; 1013hPa- eau	Nm ³ humide /h	6590
supposée rester sous forme de vapeur	Nm ³ sec /h	5810

VITESSES - DEBIT
INSTALLATION : MOTEUR3
ESSAI N° : 2

Date et horaire de mesurage : 16/10/2014 de 12:00 à 12:30

Paramètres	Unités	Résultats
Pression barométrique	hPa	1014
Température moyenne des fumées	°C	345,0
Teneur moyenne en CO	ppm sur fumées sèches	669,3
	mg/Nm ³ sec	836,6
	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	1001,9
Teneur moyenne en CO ₂	% volume sur fumées sèches	11,2
Teneur moyenne en O ₂	% volume sur fumées sèches	7,6
Teneur moyenne en eau	% volume sur fumées humides	11,8
Pression statique moyenne	Pa	90,0

Point	Vitesse Locale (m/s)	Point	Vitesse Locale (m/s)	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesse moyenne (m/s)
A1	32,5	B1	33,1	302,0	32,9
A2	32,8	B2	33,3		
A3	32,8				

Paramètres	Unités	Résultats
Débit des fumées :		
- conditions conduit	m ³ humide /h	14880
- conditions normales : 0°C; 1013hPa- eau	Nm ³ humide /h	6590
supposée rester sous forme de vapeur	Nm ³ sec /h	5810

VITESSES - DEBIT
INSTALLATION : MOTEUR 3
ESSAI N° : 3

Date et horaire de mesurage : 16/10/2014 de 12:30 à 13:00

Paramètres	Unités	Résultats
Pression barométrique	hPa	1014
Température moyenne des fumées	°C	345,0
Teneur moyenne en CO	ppm sur fumées sèches	662,2
	mg/Nm ³ sec	827,8
	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	996,5
Teneur moyenne en CO ₂	% volume sur fumées sèches	11,1
Teneur moyenne en O ₂	% volume sur fumées sèches	7,7
Teneur moyenne en eau	% volume sur fumées humides	11,8
Pression statique moyenne	Pa	90,0

Point	Vitesse Locale (m/s)	Point	Vitesse Locale (m/s)	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesse moyenne (m/s)
A1	32,8	B1	32,8	303,0	33,0
A2	32,8	B2	33,3		
A3	33,1				

Paramètres	Unités	Résultats
Débit des fumées :		
- conditions conduit	m ³ humide /h	14910
- conditions normales : 0°C; 1013hPa- eau	Nm ³ humide /h	6600
supposée rester sous forme de vapeur	Nm ³ sec /h	5820

TENEUR EN POUSSIÈRES
INSTALLATION : MOTEUR 3
N° ESSAI : 1

Date et horaire de prélèvement : 16/10/2014 de 11:30 à 13:00

Point	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesses partielles (m/s)	Point	Pression dynamique moyenne (Pa)	Vitesses partielles (m/s)
A1	300	33,8	B1		
A2	300	33,8	B2		
A3	300	33,8	B3		
A4			B4		
A5			B5		
A6			B6		
A7			B7		
A8			B8		
A9			B9		
A10			B10		
A11			B11		
A12			B12		
A13			B13		
A14			B14		
A15			B15		
A16			B16		
A17			B17		
A18			B18		

N° du filtre	Durée effective de prélèvement (mn)	Volume de fumées Ligne Principale (Nm3 sec)	Masse de poussières sur filtre (mg)
436999	90	1,093	1,54
Total	90	1,093	1,54

 Teneur en O₂ sur sec (%): 7,7
 Diamètre de buse (mm): 5
 Température de la canne (°C): 160
 Température du filtre (°C): 160

 Solution de rinçage N°: 436997
 Filtre blanc de prélèvement N°: 436998
 Débit moyen de prélèvement (l sec/min): 12,15

 Masse de poussières blanc de prélèvement (filtre+canne): 0,6 mg
 Masse de poussières solution de rinçage: 1,71 mg
 Volume de gaz aspiré sur filtre (ligne principale+dérivation): 1,384255786 Nm3 sec
 Masse totale de poussières: 3,25 mg

Teneur en poussières du blanc de mesure :	0,519	mg/Nm3 sec à 5% O2
Teneur en poussières	2,348	mg/Nm3 sec
	2,817	mg/Nm3 sec à 5% O2

Flux polluants de poussières :			
- débit de fumées :	5810	Nm3/h sec	
- flux polluants :	5810x2,35x	mg/Nm3 sec x 10 ⁻⁶ =	0,0 kg/h - soit : 0,33 kg/j*

*Remarque : Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

Valeur limite d'émission site (VL) en mg/Nm3 sec à 5% O2 :	50	Taux d'isocinétisme (T) mesuré :	0,989
Critère d'acceptabilité sur blanc (< 10%/L) :	Validé	Critère d'acceptabilité isocinétisme (T) : 0,95 < T < 1,15	Validé
Résultat moyen en % de la VL :	5,6	Essai d'étanchéité conforme aux critères d'acceptabilité :	<input checked="" type="checkbox"/>

TENEUR EN OXYDES DE SOUFRE
INSTALLATION : MOTEUR 3

n° ESSAI		1	2	3	Moyenne
Date et horaire de prélèvement	16/10/2014	11:30 à 13:00			des essais
PARAMETRES	UNITES	RESULTATS			
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	7,7			-
Volume de fumées prélevé	Nm ³ sec	0,291			-
Echantillon n°	-	437005			-
Masse d'équivalent SO ₂ captée	mg	37,98			-
Teneur moyenne en équivalent SO ₂ des fumées	mg /Nm ³ sec	130,59			130,59
	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	156,71			156,71
Teneur moyenne en équivalent SO ₂ du blanc de prélèvement	mg/Nm ³ sec à 5 % O ₂	0,29			0,29
Flux polluants d'oxydes de soufre					
- débit des fumées	Nm ³ sec/h	5810			5810
- flux polluants en équivalent SO ₂	kg/h	0,759			0,759
	kg/j*	18,210			18,210

*Remarque : Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

TENEUR EN MONOXYDE DE CARBONE (CO)
INSTALLATION : MOTEUR 3

N° ESSAI :		1	2	3	Moyenne des essais	
Date et horaire de prélèvement		16/10/2014	11:30 à 12:00	12:00 à 12:30	12:30 à 13:00	-
PARAMETRES	UNITES	RESULTATS				
Teneur moyenne en CO ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	11,3	11,2	11,1	11,2	
Teneur moyenne en CO des fumées	ppm sur fumées sèches	675,7	669,3	662,2	669,1	
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	7,7	7,6	7,7	7,7	
Teneur moyenne en monoxyde de carbone des fumées	mg de CO / Nm ³ sec	844,6	836,6	827,8	836,3	
	mg de CO / Nm ³ sec à 5 % O ₂	1012,3	1001,9	996,5	1003,6	
Flux de monoxyde de carbone						
- débit des fumées	Nm ³ sec / h	5810	5810	5820	5813,3	
- teneur moyenne	mg / Nm ³ sec	844,6	836,6	827,8	836,3	
- flux de monoxyde de carbone	kg /h	4,9	4,9	4,8	4,9	
	kg /j*	117,8	116,7	115,6	116,7	

***Remarque :**

Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

 Ecart Type sur la mesure : 6,5 corrigée en O₂

 Valeur limite d'émission site (VL) : 1200 mg de CO / Nm³ sec à 5 % O₂

Résultat moyen : 83,6 % VL

TENEUR EN OXYDES D'AZOTE (NOx)
INSTALLATION :
MOTEUR 3

N° ESSAI :		1	2	3	Moyenne des essais	
Date et horaire de prélèvement		16/10/2014	11:30 à 12:00	12:00 à 12:30	12:30 à 13:00	-
PARAMETRES	UNITES	RESULTATS				
Teneur moyenne en CO ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	11,3	11,2	11,1	11,2	
Teneur moyenne en CO des fumées	ppm sur fumées sèches	675,7	669,3	662,2	669,1	
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	7,7	7,6	7,7	7,7	
Teneur moyenne en oxydes d'azote des fumées	ppm de NO + NO ₂ sur fumées sèches	190,7	195,8	192,7	193,1	
	mg d'équivalent NO ₂ / Nm ³ sec	390,9	401,4	395,0	395,8	
	mg d'équivalent NO ₂ /Nm ³ sec à 5 % O ₂	468,5	480,7	475,6	474,9	
Flux d'oxydes d'azote						
- débit des fumées	Nm ³ sec / h	5810	5810	5820	5813	
- teneur moyenne en équivalent NO ₂	mg / Nm ³ sec	390,9	401,4	395,0	395,8	
- flux polluants en équivalent NO ₂	kg /h	2,3	2,3	2,3	2,3	
	kg /j*	54,5	56,0	55,2	55,2	

***Remarque :**

Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

 Ecart Type sur la mesure : 5,0 corrigée en O₂

 Valeur limite d'émission site (VL) : 525 mg d'équivalent NO₂/Nm³ sec à 5 % O₂

Résultat moyen : 90,5 % VL

TENEUR EN COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)
INSTALLATION : MOTEUR 3

N° ESSAI :		1	2	3	Moyenne des essais	
Date et horaire de prélèvement		16/10/2014	11:30 à 12:00	12:00 à 12:30	12:30 à 13:00	-
PARAMETRES	UNITES	RESULTATS				
Teneur moyenne en O ₂ des fumées	% volume sur fumées sèches	7,7	7,6	7,7	7,7	
Teneur moyenne en eau des fumées	% volume sur fumées humides	11,8	11,8	11,8	11,8	
Teneur moyenne en composés organiques volatils non méthaniques COVnm	ppm d'équivalent C ₃ H ₈ sur fumées humides	14,3	14,4	14,3	14,3	
	mg d'équivalent CH ₄ / Nm ³ sec	34,7	34,9	34,7	34,7	
	mg d'équivalent CH ₄ /Nm ³ sec à 5 % O ₂	41,6	41,7	41,7	41,7	
	mg d'équivalent C / Nm ³ sur fumées humides	23,0	23,1	22,9	23,0	
	mg d'équivalent C / Nm ³ sec	26,0	26,2	26,0	26,1	
	mg d'équivalent C / Nm ³ sec à 5 % O ₂	31,2	31,3	31,3	31,3	
Flux polluants						
- débit des fumées sur sec	Nm ³ sec / h	5810	5810	5820	5813	
- flux polluants	kg d'équivalent CH ₄ /h	0,20	0,203	0,202	0,20	
	kg d'équivalent CH ₄ /l*	4,84	4,86	4,84	4,85	
	kg d'équivalent C /h	0,15	0,15	0,15	0,15	
	kg d'équivalent C /l*	3,63	3,65	3,63	3,64	

*Remarque : Flux polluant journalier calculé sur la base de 24 heures d'activité journalière

Ecart Type sur la mesure : 0,05 corrigé en O₂

Valeur limite d'émission site (VL) : 50 mg d'équivalent C / Nm³ sec à 5 % O₂

Résultat moyen : 62,6 % VL

PIECE JOINTE N°1

Rapport d'essai 64579_1_a



Antenne Chimie Analytique
ZAC DE LA VALAMPE
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
Tel : 0442109010 Fax : 0442798698



Accréditation n° 1-2167

portée consultable sur www.cofrac.fr

Rapport d'essai n° 64579_1_a
Ce rapport comporte 5 page(s) et 0 page(s) en annexe(s)

GDF SUEZ E.S - COFELY SERVICES

PARC DE LA BASTIDE BLANCHE
BATIMENT A3 - BP 252
13747 VITROLLES FRANCE

Prestation Air à l'Emission

Votre cde Demande d'analyse du 17/10/14

Demandeur PAYAN Olivier

Contrat 31 481 032 Mission 2

Commentaires Caractéristiques de passés filtres:

-Limite de détection (LD) : 0.2 mg

-Limite de quantification (LQ) : 0.5 mg

Extraits secs :

-Limite de détection (LD) : 0.4 mg

-Limite de quantification (LQ) : 1 mg

Consigne des résultats avec Me la masse corrigée :

«LD : la masse est inférieure à la limite de détection

(Me) : la masse est comprise entre la limite de détection et la limite de quantification

Me : la masse est supérieure à la limite de quantification

Identification et description de l'échantillon n° 436-988

Référence client : Moteur 1_Biano sonde

Description : Bilan de mesure

Reçu le 17 oct. 14

Prélevé le 16 oct. 14 par PAYAN

Essai(s) réalisé(s) du 27 oct. au 30 oct. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Résidu sec (émission)	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC
Résidu sec.		«LD mg
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume initial du barboteur		178 ml
Volume final réajusté du barboteur		178 ml

Identification et description de l'échantillon n° 436-989

Référence client : Moteur 1_Rinçage sonde

Description : Rinçage sonde

Reçu le 17 oct. 14

Prélevé le 16 oct. 14 par PAYAN

Essai(s) réalisé(s) du 27 oct. au 30 oct. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Résidu sec (émission)	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC
Résidu sec.		1.63 mg
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume initial du barboteur		244 ml
Volume final réajusté du barboteur		244 ml


Identification et description de l'échantillon n° 436 990

Référence client : Moteur 1_Q47L0953_Blanc

 Description : Filtre émission blanc
 Reçu le 17 oct. 14

 Prélevé le 16 oct. 14 par PAYAN
 Essai(s) réalisé(s) le 28 oct. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Poids de poussières (émission)	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC
Poids de poussières		<LD mg

Identification et description de l'échantillon n° 436 991

Référence client : Moteur 1_Q47L0954_Essai

 Description : Filtre émission
 Reçu le 17 oct. 14

 Prélevé le 16 oct. 14 par PAYAN
 Essai(s) réalisé(s) le 28 oct. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Poids de poussières (émission)	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC
Poids de poussières		<LD mg
Note : Filtre obiné		

Identification et description de l'échantillon n° 436 992

Référence client : Moteur 2_Blanc sonde

 Description : Blanc de mesure
 Reçu le 17 oct. 14

 Prélevé le 16 oct. 14 par PAYAN
 Essai(s) réalisé(s) du 27 oct. au 30 oct. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Résidu sec (émission)	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC
Résidu sec.		<LD mg
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume initial du barboteur		135 ml
Volume final réajusté du barboteur		135 ml

Identification et description de l'échantillon n° 436 993

Référence client : Moteur 2_Rincage sonde

 Description : Rincage canne
 Reçu le 17 oct. 14

 Prélevé le 16 oct. 14 par PAYAN
 Essai(s) réalisé(s) du 27 oct. au 30 oct. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Résidu sec (émission)	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC
Résidu sec.		<LD mg
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume initial du barboteur		161 ml
Volume final réajusté du barboteur		161 ml

Identification et description de l'échantillon n° 436 994

Référence client : Moteur 2_Q47L0952_Blanc

 Description : Filtre émission blanc
 Reçu le 17 oct. 14

 Prélevé le 16 oct. 14 par PAYAN
 Essai(s) réalisé(s) le 28 oct. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Poids de poussières (émission)	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC
Poids de poussières		<LD mg



Identification et description de l'échantillon n° 436-995

Référence client : Moteur 2_Q47L0951_Essai

Description : Filtre émission
Reçu le 17 oct. 14

Prélevé le 16 oct. 14 par PAYAN
Essai(s) réalisé(e) le 28 oct. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Poids de poussières (émission)	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC
Poids de poussières		<LD mg
Nota : Filtre abîmé		

Identification et description de l'échantillon n° 436-996

Référence client : Moteur 3_Blanç sonde

Description : Blanc de mesure
Reçu le 17 oct. 14

Prélevé le 16 oct. 14 par PAYAN
Essai(s) réalisé(e) du 27 oct. au 30 oct. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Résidu sec (émission)	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC
Résidu sec.		<Lb mg
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume initial du barboteur		108 ml
Volume final réajusté du barboteur		108 ml

Identification et description de l'échantillon n° 436-997

Référence client : Moteur 3_Rincage sonde

Description : Rincage canne
Reçu le 17 oct. 14

Prélevé le 16 oct. 14 par PAYAN
Essai(s) réalisé(e) du 27 oct. au 30 oct. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Résidu sec (émission)	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC
Résidu sec.		1,71 mg
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume initial du barboteur		171 ml
Volume final réajusté du barboteur		171 ml

Identification et description de l'échantillon n° 436-998

Référence client : Moteur 3_Q47L0950_Blanç

Description : Filtre émission blanc
Reçu le 17 oct. 14

Prélevé le 16 oct. 14 par PAYAN
Essai(s) réalisé(e) le 28 oct. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Poids de poussières (émission)	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC
Poids de poussières		<LD mg

Identification et description de l'échantillon n° 436-999

Référence client : Moteur 3_Q47L0949_Essai

Description : Filtre émission
Reçu le 17 oct. 14

Prélevé le 16 oct. 14 par PAYAN
Essai(s) réalisé(e) le 28 oct. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai Poids de poussières (émission)	NF EN 13284-1 - (01/05/2002)	COFRAC
Poids de poussières		1,54 mg



Identification et description de l'échantillon n° 437-000

Référence client : Moteur 1_SO2_Blanc

Description : Barbotage blanc
Reçu le 17 oct. 14

Prélevé le 16 oct. 14 par PAVAN
Essai(s) réalisé(s) du 27 oct. au 06 nov. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai SO2 dans les barbotages	NF EN 14791 par CI - ()	COFRAC
SO2 (0,3%)		<0,33 mg SO2/l
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume initial du barboteur		160 ml
Volume final réajusté du barboteur		160 ml

Identification et description de l'échantillon n° 437-001

Référence client : Moteur 1_SO2_Essai

Description : Barbotage
Reçu le 17 oct. 14

Prélevé le 16 oct. 14 par PAVAN
Essai(s) réalisé(s) du 27 oct. au 06 nov. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai SO2 dans les barbotages	NF EN 14791 par CI - ()	COFRAC
SO2 (0,3%)		92 mg SO2/l
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume initial du barboteur		174 ml
Volume final réajusté du barboteur		174 ml

Identification et description de l'échantillon n° 437-002

Référence client : Moteur 2_SO2_Blanc

Description : Barbotage blanc
Reçu le 17 oct. 14

Prélevé le 16 oct. 14 par PAVAN
Essai(s) réalisé(s) du 27 oct. au 06 nov. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai SO2 dans les barbotages	NF EN 14791 par CI - ()	COFRAC
SO2 (0,3%)		<0,33 mg SO2/l
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume initial du barboteur		229 ml
Volume final réajusté du barboteur		229 ml

Identification et description de l'échantillon n° 437-003

Référence client : Moteur 2_SO2_Essai

Description : Barbotage
Reçu le 17 oct. 14

Prélevé le 16 oct. 14 par PAVAN
Essai(s) réalisé(s) du 27 oct. au 06 nov. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai SO2 dans les barbotages	NF EN 14791 par CI - ()	COFRAC
SO2 (0,3%)		41 mg SO2/l
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume initial du barboteur		256 ml
Volume final réajusté du barboteur		258 ml

Identification et description de l'échantillon n° 437-004

Référence client : Moteur 3_SO2_Blanc

Description : Barbotage blanc
Reçu le 17 oct. 14

Prélevé le 16 oct. 14 par PAVAN
Essai(s) réalisé(s) du 27 oct. au 06 nov. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
------------	---------	-----------



Rapport n° 64579_1_a du 7-nov.-14 - Page 5 sur 5

Essai SO2 dans les barbotages	NF EN 14791 par CI - ()	COFRAC
SO2 (0,3%)		<0,33 mg SO2/l
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume initial du barboteur		210 ml
Volume final réajusté du barboteur		210 ml

Identification et description de l'échantillon n° 437 003

Référence client : Moteur 3_SO2_Essai

Description : Barbotage
Requ le 17 oct. 14

Prélevé le 16 oct. 14 par PAYAN
Essai(s) réalisé(s) du 27 oct. au 06 nov. 2014

Paramètres	Méthode	Résultats
Essai SO2 dans les barbotages	NF EN 14791 par CI - ()	COFRAC
SO2 (0,3%)		180 mg SO2/l
Essai Volume barbotage	Méthode interne - ()	
Volume initial du barboteur		211 ml
Volume final réajusté du barboteur		211 ml

Nombre d'échantillons 18

Date du rapport 7 novembre 2014

Rapport validé par HOURSON Jean-Michel



Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement, portée disponible sur <http://www.laboecologie.gouv.fr>
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du Laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole COFRAC
Accréditation n° 1457 - Portée disponible sur le site www.cofrac.fr

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les échantillons soumis aux essais et ne peut en aucun cas constituer ou impliquer une approbation de produit.

Nota : les essais dont le libellé commence par * ont été sans traitement à un laboratoire que nous avons qualifié.

Le laboratoire veille au respect de la norme NF EN ISO 9001-3. Les délais associés aux résultats peuvent être communiqués sur demande.

APAVE SUDEUROPE SAS

SIEGE SOCIAL : 8 rue Jean-Jacques Vernazza - Z.A.C. Saumaty-Séon - BP 193 13322 MARSEILLE CEDEX 16
Tél : 04 96 15 22 60 - Fax : 04 96 15 22 61 - Site Internet : www.apave.com
société par Actions Simplifiée au capital de 8 648 544 € - N° SIREN : 515 720 823

RAPPORT D'ANALYSE



N° rapport : P14-04903-001-1

Origine : 2450 - GDF SUEZ E.S. - COFELY Vitrolles
Bât. A3 BP 252
Parc de la Bastide Blanche
13747 - VITROLLES CEDEX

A l'attention de M. ou Mme le responsable

Date de réception : 01/02/2014

Date de début d'analyse : 01/02/2014

Prélevé le 31/01/2014 à 13:30 par MAES Laetitia

Bon de commande : W4OD1895929

N° Echantillon : P14-04903-001

Provenance : CPA ARBOIS

Point de prélèvement : CUVON 1 BASSIN

Coordonnées GPS : Non renseigné

Type d'eau : Eau de tour aéroréfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Méthode de concentration : Centrifugation

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

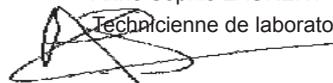
Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous-traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	9,45 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	169400,00 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l' Arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2921 Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air.

Parçay-Meslay, le 10/02/2014

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire



La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.



RAPPORT D'ANALYSE



N° rapport : P14-04903-002-1

Origine : 2450 - GDF SUEZ E.S. - COFELY Vitrolles
Bât. A3 BP 252
Parc de la Bastide Blanche
13747 - VITROLLES CEDEX

A l'attention de M. ou Mme le responsable

Date de réception : 01/02/2014

Date de début d'analyse : 01/02/2014

Prélevé le 31/01/2014 à 13:30 par MAES Laetitia

Bon de commande : W4OD1895929

N° Echantillon : P14-04903-002

Provenance : CPA ARBOIS

Point de prélèvement : CUVON 2 BASSIN

Coordonnées GPS : Non renseigné

Type d'eau : Eau de tour aéroréfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Méthode de concentration : Centrifugation

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

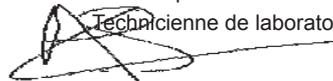
Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous-traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	9,40 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	127500,00 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l' Arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2921 Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air.

Parçay-Meslay, le 10/02/2014

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire



La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.



RAPPORT D'ANALYSE

Laboratoire d'analyses et de contrôle de qualité, certifié ISO 9001/v.2008 (AFNOR certification)

Origine : 2450 - COFELY VITROLLES
Bât. A3 BP 252
Parc de la Bastide Blanche
13747 - VITROLLES CEDEX

A l'attention de M. ou Mme le responsable

N° rapport : P14-09029-001-1

Date de réception : 28/02/2014 à 7:22
Date de début d'analyse : 28/02/2014 à 08:40
Prélevé le 27/02/2014 à 14:20 par MAES Laetitia

Bon de commande : W4OD1895929

N° Echantillon : P14-09029-001

Provenance : CPA ARBOIS

Point de prélèvement : CUVON 1 BASSIN

Coordonnées GPS : Non renseigné

Type d'eau : Eau de tour aéroréfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous-traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	9,60 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	166200,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

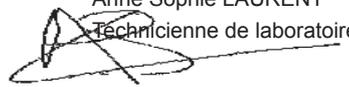
- Installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 : résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella pneumophila (Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement)

- Installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921: résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella sp. (Arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2921 Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air)

Parçay-Meslay, le 10/03/2014

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire



La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE

Laboratoire d'analyses et de contrôle de qualité, certifié ISO 9001/v.2008 (AFNOR certification)

Origine : 2450 - COFELY VITROLLES
Bât. A3 BP 252
Parc de la Bastide Blanche
13747 - VITROLLES CEDEX

A l'attention de M. ou Mme le responsable

N° rapport : P14-09029-002-1

Date de réception : 28/02/2014 à 7:22

Date de début d'analyse : 28/02/2014 à 08:40

Bon de commande : W4OD1895929

Prélevé le 27/02/2014 à 14:20 par MAES Laetitia

N° Echantillon : P14-09029-002

Provenance : CPA ARBOIS

Point de prélèvement : CUVON 2 BASSIN

Type d'eau : Eau de tour aëroréfrigérante

Coordonnées GPS : Non renseigné

Couleur : Foncée

Méthode de prélèvement : Par immersion

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous-traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	9,35 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	167300,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

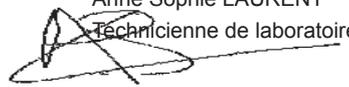
- Installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 : résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella pneumophila (Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement)

- Installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921: résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella sp. (Arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2921 Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air)

Parçay-Meslay, le 10/03/2014

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire



La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .

La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE

Laboratoire d'analyses et de contrôle de qualité, certifié ISO 9001/v.2008 (AFNOR certification)

Origine : 2450 - COFELY VITROLLES
Bât. A3 BP 252
Parc de la Bastide Blanche
13747 - VITROLLES CEDEX

A l'attention de M. ou Mme le responsable

N° rapport : P14-09029-003-1

Date de réception : 28/02/2014 à 7:22

Date de début d'analyse : 28/02/2014 à 08:40

Bon de commande : W4OD1895929

Prélevé le 27/02/2014 à 14:20 par MAES Laetitia

N° Echantillon : P14-09029-003

Provenance : CPA ARBOIS

Point de prélèvement : CUVON 3 BASSIN

Type d'eau : Eau de tour aëroréfrigérante

Coordonnées GPS : Non renseigné

Couleur : Foncée

Méthode de prélèvement : Par immersion

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous-traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,95 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	70900,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

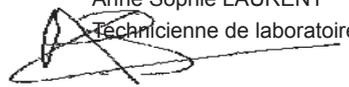
- Installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 : résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella pneumophila (Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement)

- Installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921: résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella sp. (Arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2921 Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air)

Parçay-Meslay, le 10/03/2014

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire



La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .

La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P14-28131-001-1

Date de réception : 19/06/2014 à :43:5

Date de début d'analyse : 19/06/2014 à 14:01

Bon de commande : W40D2494411

Prélevé le 18/06/2014 à 13:30 par MAES Laetitia

N° Echantillon : P14-28131-001

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 1 BASSIN

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% (désinfectant bactéricide) - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790 (anti mousse)

Dernière désinfection : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous-traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,85 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	36300,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	36,90 NFU

- Installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 : résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella pneumophila (Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement)

- Installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921: résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella sp. (Arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2921 Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air)

Parçay-Meslay, le 27/06/2014

Cécile PROUST

Responsable microbiologie

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .

La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P14-28131-002-1

Date de réception : 19/06/2014 à :43:5

Date de début d'analyse : 19/06/2014 à 14:01

Bon de commande : W40D2494411

Prélevé le 18/06/2014 à 13:30 par MAES Laetitia

N° Echantillon : P14-28131-002

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 2 BASSIN

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% (désinfectant bactéricide) - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790 (anti mousse)

Dernière désinfection : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous-traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	9,15 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	185400,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

- Installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 : résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella pneumophila (Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement)

- Installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921: résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella sp. (Arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2921 Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air)

Parçay-Meslay, le 27/06/2014

Cécile PROUST

Responsable microbiologie

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P14-28131-003-1

Date de réception : 19/06/2014 à :43:5

Date de début d'analyse : 19/06/2014 à 14:01

Bon de commande : W40D2494411

Prélevé le 18/06/2014 à 13:30 par MAES Laetitia

N° Echantillon : P14-28131-003

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 3 VANNE

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% (désinfectant bactéricide) - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790 (anti mousse)

Dernière désinfection : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous-traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	9,20 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	184300,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

- Installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 : résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella pneumophila (Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement)

- Installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921: résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella sp. (Arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2921 Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air)

Parçay-Meslay, le 27/06/2014

Cécile PROUST

Responsable microbiologie

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2450 - COFELY VITROLLES
Bât. A3 BP 252
Parc de la Bastide Blanche
13747 - VITROLLES CEDEX

A l'attention de M. ou Mme le responsable

N° rapport : P14-14123-003-1

Date de réception : 26/03/2014 à 7:55
Date de début d'analyse : 26/03/2014 à 11:32
Prélevé le 25/03/2014 à 11:00 par MAES Laetitia

Bon de commande : W4OD1895929

N° Echantillon : P14-14123-003

Provenance : CPA ARBOIS

Point de prélèvement : LIXIVIATS CUVON 3 BASSIN

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Eau de tour aëroréfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5%

Dernière désinfection : Non renseigné

Note de prélèvement : TRAITEMENT ANTI MOUSSE ANTIESCUM FR 790

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat
* Legionella sp.	NF T 90-431	Ininterprétable
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	Ininterprétable
* Commentaire	NF T 90-431	Présence d'une flore interférente empêchant la détection des Legionella

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous-traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,80 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	111400,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

- Installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 : résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella pneumophila (Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement)

- Installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921: résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella sp. (Arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2921 Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air)

RAPPORT D'ANALYSE

Laboratoire d'analyses et de contrôle de qualité, certifié ISO 9001/v.2008 (AFNOR certification)

Origine : 2450 - COFELY VITROLLES
Bât. A3 BP 252
Parc de la Bastide Blanche
13747 - VITROLLES CEDEX

A l'attention de M. ou Mme le responsable

N° rapport : P14-14123-003-1

N° Echantillon : P14-14123-003

Parçay-Meslay, le 02/04/2014

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire



La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.
Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.
Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.
La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2450 - COFELY VITROLLES
Bât. A3 BP 252
Parc de la Bastide Blanche
13747 - VITROLLES CEDEX

A l'attention de M. ou Mme le responsable

N° rapport : P14-14123-001-1

Date de réception : 26/03/2014 à 7:55
Date de début d'analyse : 26/03/2014 à 11:32
Prélevé le 25/03/2014 à 11:00 par MAES Laetitia

Bon de commande : W4OD1895929

N° Echantillon : P14-14123-001

Provenance : CPA ARBOIS

Point de prélèvement : LIXIVIATS CUVON 1 BASSIN

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Eau de tour aéroréfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5%

Dernière désinfection : Non renseigné

Note de prélèvement : TRAITEMENT ANTI MOUSSE ANTIESCUM FR 790

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous-traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,95 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	177300,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

- Installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 : résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella pneumophila (Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement)

- Installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921: résultat Conforme si <1000 UFC/l de Legionella sp. (Arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2921 Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air)

RAPPORT D'ANALYSE

Laboratoire d'analyses et de contrôle de qualité, certifié ISO 9001/v.2008 (AFNOR certification)

Origine : 2450 - COFELY VITROLLES
Bât. A3 BP 252
Parc de la Bastide Blanche
13747 - VITROLLES CEDEX

A l'attention de M. ou Mme le responsable

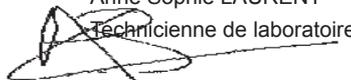
N° rapport : P14-14123-001-1

N° Echantillon : P14-14123-001

Parçay-Meslay, le 03/04/2014

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire



La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.
Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.
Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.
La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P14-36462-001-1

Date de réception : 01/08/2014 à 8:44

Date de début d'analyse : 01/08/2014 à 10:20

Bon de commande : W40D2494411

Prélevé le 31/07/2014 à 14:00 par MAES Laetitia

N° Echantillon : P14-36462-001

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 1 BASSIN

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Bac de réception des fluides de
ruissellement

Couleur : Foncée

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% (désinfectant bactéricide) - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790 (anti mousse)

Dernière désinfection : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitement (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,95 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	179700,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 13/08/2014

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P14-40683-001-1

Date de réception : 26/08/2014 à 6:46

Date de début d'analyse : 26/08/2014 à 08:33

Bon de commande : W40D2494411

Prélevé le 25/08/2014 à 08:15 par MISSUD Julie

N° Echantillon : P14-40683-001

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON N°1 ET 2 BASSIN

Coordonnées GPS : Non renseigné

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Dépôt : Léger

Température : 18.5 °C , pH : 8.00 , Conductivité : 14540 µS/cm

Méthode de concentration : Centrifugation

Traitement(s) préventif(s) : Non renseigné

Dernière désinfection : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous-traitance (NF EN ISO 7887)	Dépôt marron
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8.45 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	14640 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	36.20 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 03/09/2014

Laetitia FOUCHER

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .

La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P14-48448-002-1

Date de réception : 01/10/2014 à 10:18

Date de début d'analyse : 01/10/2014 à 10:24

Prélevé le 30/09/2014 à 11:30 par MAES Laetitia

Bon de commande : W40D2494411

N° Echantillon : P14-48448-002

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 2 BASSIN

Coordonnées GPS : Non renseigné

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Dépôt : Léger

Méthode de concentration : Centrifugation

Traitement(s) préventif(s) : Non renseigné

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous-traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,70 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	198300,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 09/10/2014

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P14-48448-003-1

Date de réception : 01/10/2014 à 10:18

Date de début d'analyse : 01/10/2014 à 10:24

Prélevé le 30/09/2014 à 11:30 par MAES Laetitia

Bon de commande : W40D2494411

N° Echantillon : P14-48448-003

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 3 BASSIN

Coordonnées GPS : Non renseigné

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Dépôt : Léger

Méthode de concentration : Centrifugation

Traitement(s) préventif(s) : Non renseigné

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,30 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	196800,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 09/10/2014

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P14-54513-001-1

Date de réception : 30/10/2014 à 10:27

Date de début d'analyse : 30/10/2014 à 10:42

Prélevé le 29/10/2014 à 11:00 par BALSAN Olivier

Bon de commande : W40D2494411

N° Echantillon : P14-54513-001

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : BASSIN CUVON 1

Coordonnées GPS : M43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Dépôt : Aucun

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5 % - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,65 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	178100,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 07/11/2014

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P14-54513-002-1

Date de réception : 30/10/2014 à 10:30

Date de début d'analyse : 30/10/2014 à 10:42

Prélevé le 29/10/2014 à 11:00 par BALSAN Olivier

Bon de commande : W40D2494411

N° Echantillon : P14-54513-002

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : BASSIN CUVON 2

Coordonnées GPS : M43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Dépôt : Aucun

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5 % - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,35 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	192600,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 07/11/2014

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.
La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P14-54659-001-1

Date de réception : 25/11/2014 à 9:21

Date de début d'analyse : 25/11/2014 à 11:53

Prélevé le 24/11/2014 à 13:30 par BALSAN Olivier

Bon de commande : W40D2494411

N° Echantillon : P14-54659-001

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 2

Coordonnées GPS : Non renseigné

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Dépôt : Aucun

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	NF T 90-008	8,60 U.pH
Conductivité à 25°C	NF EN 27888	190400,0 µS/cm
Turbidité	NF EN ISO 7027	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 04/12/2014

Vanessa BUGÉ

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.
La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P14-54659-002-1

Date de réception : 25/11/2014 à 9:21

Date de début d'analyse : 25/11/2014 à 11:53

Prélevé le 24/11/2014 à 13:30 par BALSAN Olivier

Bon de commande : W40D2494411

N° Echantillon : P14-54659-002

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 3

Coordonnées GPS : Non renseigné

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Dépôt : Aucun

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	NF T 90-008	8,55 U.pH
Conductivité à 25°C	NF EN 27888	183700,0 µS/cm
Turbidité	NF EN ISO 7027	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Non Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 04/12/2014

Vanessa BUGÉ

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P14-64734-001-1

Date de réception : 23/12/2014 à 9:00

Date de début d'analyse : 23/12/2014 à 09:30

Prélevé le 22/12/2014 à 12:00 par BALSAN Olivier

Bon de commande : W40D2494411

N° Echantillon : P14-64734-001

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 2

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Dépôt : Léger

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% (désinfectant bactéricide) - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790 (anti mousse)

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,20 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	174100,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 05/01/2015

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.
La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

Origine : 2000554 - COFELY SERVICES - AGENCE OUEST
PROVENCE

Parc de la Bastide Blanche Bât A3

A l'attention de M. ou Mme le responsable

13747 - VITROLLES CEDEX

N° rapport : P14-64734-002-1

Date de réception : 23/12/2014 à 12:01

Date de début d'analyse : 23/12/2014 à 12:02

Prélevé le 22/12/2014 à 12:00 par BALSAN Olivier

Bon de commande : W40D2494411

N° Echantillon : P14-64734-002

Provenance : CPA ARBOIS - 13100 AIX EN PROVENCE

Point de prélèvement : CUVON 3

Coordonnées GPS : N43.47146° E5.29187°

Type d'eau : Tour aéro-réfrigérante

Méthode de prélèvement : Par immersion

Couleur : Foncée

Dépôt : Léger

Méthode de concentration : Centrifugation

Biocide 1 : NUCLEOXY 5.5% (désinfectant bactéricide) - Biocide 2 : ANTIESCUM FR 790 (anti mousse)

Dernière injection de biocide : Non renseigné

Bactériologie des eaux

Mesure	Méthode	Résultat	Critère	Statut
* Legionella sp.	NF T 90-431	<500 UFC / L		
* Legionella pneumophila	NF T 90-431	<500 UFC / L	<1000	Conforme
* Commentaire	NF T 90-431	Legionella non détectées		

Chimie

Mesure	Méthode	Résultat
Aspect	Sous traitance (NF EN ISO 7887)	Marron opaque
pH	Sous-traitance (NF EN ISO 10523)	8,50 U.pH
Conductivité à 25°C	Sous-traitance (NF EN 27888)	194000,0 µS/cm
Turbidité	Sous-traitance (NF EN ISO 7027)	>1000 NFU

Conclusion échantillon : Conforme selon l'Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de l'enregistrement et de la déclaration au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Parçay-Meslay, le 05/01/2015

Anne Sophie LAURENT

Technicienne de laboratoire

La conclusion ne prend en compte que les résultats des recherches effectuées et pour lesquelles un critère de référence est édité .
La conclusion ne tient pas explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
La reproduction du présent rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, ou partiellement après approbation du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par *.

Les critères ne sont pas couverts par l'accréditation.

Les résultats consignés ne concernent que l'échantillon soumis à analyse.

La conclusion n'est pas couverte par l'accréditation.

FEUILLE D'ATTACHEMENT

FQ 07/03/04 Indice C	
DATE 2/04	PAGE 1
N° 1603	

CLIENT : <u>COFELY</u>	Type d'installation
Adresse : <u>Bio gaz les GRANDS BARRIS Vitrolles</u>	N° de compte : N S/compte :

DATES	HEURES				FRAIS DIVERS					
	NOMS			Contrat	Travaux + dépannage	Voyage	Repas	Hôtel	Autoroute	Kms
L										
M										
M	<u>KBA</u>	<u>JTA</u>	<u>PFE</u>		<u>8H00</u>		<u>15H00</u>			
J										
V										
S										
D										

Travaux effectués

Visite de Maintenance HT suivra
offit n°

Prélevement pour analyse Dielectrique
Transformation - HT

Rapport à join suivre

FOURNITURES		TECHNICIENS	
N° Commande	Désignation	Nom	Signature
		<u>DE MATA</u>	
		CLIENT	
		Monsieur <u>DE MATA</u> reconnaît :	
		1 - L'exactitude des heures frais et fournitures de la présente feuille auxquels s'ajoutent les frais et heures de retour du technicien ainsi que les frais de port des pièces s'il y a lieu. 2 - Avoir reçu un exemplaire de la présente feuille. 3 - Etre satisfait du résultat obtenu. Il s'engage à payer la facture correspondante à ces travaux.	
		Observations et signature le :	

INEO PROVENCE & COTE D'AZUR

Agence d'Aix en Provence
205 Rue Georges Claude
10 797 Aix en Provence



MAINTENANCE H

Client:

COFELY SERVICES

Chemin de la Bastide Blanche

13127 Vitrolles

Telephone :04 42 79 44 44

Contact : Monsieur C.DESPONT

Lot(s):

MT/BT

LISTE DU MATERIEL COGENERATION BIOGAZ

COFELY INEO
GDF SUEZ

VITROLLES

CELLULE TYPE IM

N°1 AC3M Dechet Arbois

Constructeur:	POMMIER	Appareil de mesure:	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Type :	N1G.1	Type:	
N° de série:	C.09.11998	N° de série:	
Année:		Nombre de manœuvre:	

Tore homopolaire:	Type:
Transformateur de courant:	Rapport:

CELLULE CM

N°2 transformateur de tension

Constructeur:	POMMIER	Fusibles :	6,3A
Type :	N5G.1	Constructeur:	FERAZ
N° de série:	C.09.11999	Type:	FR240V6,3P
Année:			

Transformateur de tension:	Type:
	Rapport: 20 000/100

CELLULE DM 2

N°3 Disjoncteur de protection generale

Constructeur:	POMMIER	Appareil de protection	Motors:
Type :	D2GMG	Type:	YF: 48Vdc
N° de série:	C.09.12000	N° de série	Yo1: 48Vdc
Année:		Nombre de manœuvre:	Yo2: <input type="text"/>
			YM: <input type="text"/>

Transformateur courant:	Type:
Tore homopolaire:	Calibre:
	Type:

CELLULE TYPE IM

N°4 Arrivée cellule N1G.3

Constructeur:	POMMIER	Appareil de mesure:	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Type :	N1G.1	Type:	
N° de série:	C.09.12001	N° de série:	
Année:		Nombre de manœuvre:	

Tore homopolaire:	Type:
Transformateur de courant:	Rapport:
Tore homopolaire: XXXX	Type: XXXX

Observation générale:

<p>Date de l'intervention: Signature et cachet</p> <p>Société titulaire:</p> <p>Représentant</p>	<p><i>Certifié exact par l'autorité habilitée ou son représentant</i></p> <p>Date de l'intervention: Signature et cachet</p> <p>Nom et fonction</p>
---	--

LISTE DU MATERIEL COGENERATION BIOGAZ

COFELY INEO
GDF SUEZ

VITROLLES

CELLULE TYPE IM

N°1 depart cellule N1G-1

Constructeur:	POMMIER	Appareil de mesure:	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Type :	N1G.1	Type:	
N° de série:	C.09.12002	N° de série:	
Année:		Nombre de manœuvre:	
Tore homopolaire:		Type:	
Transformateur de courant:		Rapport:	

CELLULE CM

N°2 transformateur de tension

Constructeur:	POMMIER	Fusibles :	6,3A
Type :	N5G.2	Constructeur:	FERAZ
N° de série:	C.09.12003	Type:	FR240V6,3P
Année:			
Transformateur de tension:		Type:	
		Rapport:	20 000/100

CELLULE type QM

N°3 interrupteur de protection TR1

Constructeur:	POMMIER	Appareil de mesure	Motors:
Type :	P3G.1	Type:	YF:
N° de série:	C.09.12004	N° de série	Yo1:
Année:		Nombre de manœuvre:	Yo2:
			YM:
Fusible de protection	SOLEFUSE	Type:	xxxx
		Calibre:	43A
Tore homopolaire:	xxxx	Type:	xxxx

Transformateur N°1

Constructeur:	France TRANSFO	Type :	
N° de série:	1020791	Année:	2009
Puissance :	1600 Kva	Couplage :	Dyn11
Tension:	29865 / 400 volts	Type enroulement:	
		Refroidissement:	ONAN
		Diélectrique :	huile
Courant primaire:		Masse totale:	741Kg
Courant secondaire:		masse diélectrique:	3550Kg

CELLULE type QM

N°4 interrupteur de protection TR2

Constructeur:	POMMIER	Appareil de mesure	Motors:
Type :	P3G.2	Type:	YF:
N° de série:	C.09.12005	N° de série	Yo1:
Année:		Nombre de manœuvre:	Yo2:
			YM:
Fusible de protection	SOLEFUSE	Type:	xxxx
		Calibre:	43A
Tore homopolaire:	xxxx	Type:	xxxx

Transformateur N°2

Constructeur:	France TRANSFO	Type :	
N° de série:	1020789	Année:	2009
Puissance :	1600 Kva	Couplage :	Dyn11
Tension:	29865 / 400 volts	Type enroulement:	
		Refroidissement:	ONAN
		Diélectrique :	huile
Courant primaire:		Masse totale:	741Kg
Courant secondaire:		masse diélectrique:	3550Kg

LISTE DU MATERIEL COGENERATION BIOGAZ

COFELY INEO
GDF SUEZ

VITROLLES

CELLULE type QM

N°5 interrupteur de protection TR3

Constructeur: POMMIER	Appareil de mesure	Motors:
Type : P3G.3	Type: xxxx	YF:
N° de série: C.09.12006	N° de série xxxx	Yo1:
Année:	Nombre de manœuvre: xxxx	Yo2:
		YM:

Fusible de protection SOLEFUSE	Type: xxxx	
	Calibre: 43A	
Tore homopolaire: xxxx	Type: xxxx	

Transformateur N°3

Constructeur: France TRANSFO	Type :	
N° de série: 1020790	Année:	2009
Puissance : 1600 Kva	Couplage :	Dyn11
Tension: 29865 / 400 volts	Type enroulement:	
	Refroidissement:	ONAN
	Diélectrique :	huile
Courant primaire:	Masse totale:	741Kg
Courant secondaire:	masse diélectrique:	3550Kg

CELLULE QM

N°

Constructeur:	Appareil de mesure	Motors:
Type :	Type: xxxx	YF:
N° de série:	N° de série xxxx	Yo1:
Année:	Nombre de manœuvre: xxxx	Yo2:
		YM:

Fusible de protection	Type: xxxx	
	Calibre: 43A	
Tore homopolaire: xxxx	Type: xxxx	

Transformateur

Constructeur:	Type :	
N° de série:	Année:	
Puissance :	Couplage :	
Tension:	Type enroulement:	
	Refroidissement:	
	Diélectrique :	
Courant primaire:	Masse totale:	
Courant secondaire:	masse diélectrique:	

Observation générale:

<p>Date de l'intervention: _____</p> <p>Société titulaire: _____</p> <p>Représentant _____</p>	<p style="text-align: center;"><i>Certifié exact par l'autorité habilitée ou son représentant</i></p> <p>Date de l'intervention: _____</p> <p>Nom et fonction _____</p>
--	---

INEO PROVENCE & COTE D'AZUR

Agence d'Aix en Provence
205 Rue Georges Claude
13 797 Aix en Provence



MAINTENANCE POSTE DE LIVRAISON

FICHE ESSAI IM COGENERATION BIOGAZ

COFELY INEO
GDF SUEZ

VITROLLES

Repère GMAO:

Fonction:

ARRIVEE AC3M DECHET ARBOIS

Constructeur: POMMIER
Type : N1G.1
N° de série: C.09.11998
Année: _____

Appareil de mesure: oui non
Type: _____
N° de série: _____
Nombre de manœuvre: _____

Tore homopolaire:

Type:

Transformateur de courant:

Rapport:

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
Contrôle verrouillage				
3	1	Verrouillage inter avec autre protections	<input type="checkbox"/>	
3	1	Verrouillage terre	<input type="checkbox"/>	
Contrôle général				
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	<input type="checkbox"/>	
3	1	Nettoyage des isolateurs	<input type="checkbox"/>	
Contrôle des connexions				
3	1	Vérification des têtes de câble	<input type="checkbox"/>	
3	1	Raccordement des tresses de terre	<input type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des JdB	<input type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des bornes	<input type="checkbox"/>	
Contrôle coffret basse tension				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input type="checkbox"/>	
3	1	Contrôle et resserrage des connexions	<input type="checkbox"/>	
Contrôle sectionneur de terre				
3	1	Vérification du bon fonctionnement	<input type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	<input type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input type="checkbox"/>	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	<input type="checkbox"/>	
3/4	3	Test de fonctionnement	<input type="checkbox"/>	
3	3	Test des reports GTC	<input type="checkbox"/>	

Observation:

Date de l'intervention: _____ Signature et cachet _____

Société titulaire: _____

Représentant _____

Certifié exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: _____ Signature et cachet _____

Nom et fonction _____

FICHE ESSAI CM COGENERATION BIOGAZ

COFELY INEO
GDF SUEZ

VITROLLES

Repère GMAO:

Fonction:

Constructeur: POMMIER
Type : N5G.1
N° de série: C.09.11999
Année:

Fusibles : 6,3A
Constructeur: FERAZ
Type: FR240V6,3P

Transformateur de tension:

Type:
Rapport: 20 000/100

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
Contrôle verrouillage				
3	1	Verrouillage inter avec autre protection	<input type="checkbox"/>	
3	1	Verrouillage terre	<input type="checkbox"/>	
Contrôle général				
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	<input type="checkbox"/>	
3	1	Nettoyage des isolateurs	<input type="checkbox"/>	
Contrôle des connexions				
3	1	Vérification des têtes de câble	<input type="checkbox"/>	
3	1	Raccordement des tresses de terre	<input type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des JdB	<input type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des bornes	<input type="checkbox"/>	
Contrôle coffret basse tension				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input type="checkbox"/>	
3	1	Contrôle et resserrage des connexions	<input type="checkbox"/>	
Contrôle sectionneur de terre				
3	1	Vérification du bon fonctionnement	<input type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	<input type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input type="checkbox"/>	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	<input type="checkbox"/>	
3/4	3	Test de fonctionnement	<input type="checkbox"/>	
3	3	Test des reports GTC	<input type="checkbox"/>	

Observation:

Date de l'intervention: _____ Signature et cachet

Société titulaire:

Représentant

Certifié exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: _____ Signature et cachet

Nom et fonction

FICHE ESSAI DM2 COGENERATION BIOGAZ

COFELY INEO
GDF SUEZ

VITROLLES

Repère GMAO:

Fonction:

Constructeur: POMMIER Type : D2GMG N° de série: C.09.12000 Année:	Appareil de protection Type: SCHNEIDER SF T1 N° de série S1Z0905388 Nombre de manœuvre:	Motors: YF: 48Vdc Yo1: 48Vdc Yo2: YM:
--	--	--

Transformateur courant:	Type:
Tore homopolaire:	Calibre:
	Type:

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé	Remarques particulière:
Contrôle verrouillage			
3	1	Verrouillage inter avec autre protections <input type="checkbox"/>	
3	1	Verrouillage terre et sectionneur <input type="checkbox"/>	
Contrôle général			
3	1	Nettoyage et contrôle visuel <input type="checkbox"/>	
3	1	Nettoyage des isolateurs <input type="checkbox"/>	
Contrôle des connexions			
3	1	Vérification des têtes de câble <input type="checkbox"/>	
3	1	Raccordement des tresses de terre <input type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des JdB <input type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des bornes <input type="checkbox"/>	
Contrôle coffret basse tension			
3	1	Contrôle visuel et nettoyage <input type="checkbox"/>	
Contrôle sectionneur de terre			
3	1	Vérification du bon fonctionnement <input type="checkbox"/>	
Contrôle sectionneur			
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique <input type="checkbox"/>	
Contrôle disjoncteur			
3	1	Contrôle visuel et nettoyage <input type="checkbox"/>	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur <input type="checkbox"/>	
3/4	3	Test de fonctionnement <input type="checkbox"/>	
3	3	Test des report GTC <input type="checkbox"/>	
Contrôle relais de protection			
3/4	3	Test par injection <input type="checkbox"/>	
3/4	3	Réglage <input type="checkbox"/>	
3/4	3	Relevé des valeurs <input type="checkbox"/>	

Observations

Date de l'intervention: _____ Signature et cachet _____ Société titulaire: _____ Représentant _____	<i>Certifie exact par l'autorité habilitée ou son représentant</i> Date de l'intervention: _____ Signature et cachet _____ Nom et fonction _____
--	---

FICHE ESSAI IM COGENERATION BIOGAZ

COFELY INEO
GDF SUEZ

VITROLLES

Repère GMAO:

Fonction:

ARRIVEE AC3M DECHET ARBOIS

Constructeur: POMMIER
Type : N1G.1
N° de série: C.09.12001
Année:

Appareil de mesure: oui non
Type:
N° de série:
Nombre de manœuvre:

Tore homopolaire:

Type:

Transformateur de courant:

Rapport:

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé	Remarques particulière:
Contrôle verrouillage			
3	1	Verrouillage inter avec autre protections	<input type="checkbox"/>
3	1	Verrouillage terre	<input type="checkbox"/>
Contrôle général			
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	<input type="checkbox"/>
3	1	Nettoyage des isolateurs	<input type="checkbox"/>
Contrôle des connexions			
3	1	Vérification des têtes de câble	<input type="checkbox"/>
3	1	Raccordement des tresses de terre	<input type="checkbox"/>
3	1	Resserrage des JdB	<input type="checkbox"/>
3	1	Resserrage des bornes	<input type="checkbox"/>
Contrôle coffret basse tension			
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input type="checkbox"/>
3	1	Contrôle et resserrage des connexions	<input type="checkbox"/>
Contrôle sectionneur de terre			
3	1	Vérification du bon fonctionnement	<input type="checkbox"/>
Contrôle inter/sectionneur			
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	<input type="checkbox"/>
Contrôle inter/sectionneur			
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input type="checkbox"/>
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	<input type="checkbox"/>
3/4	3	Test de fonctionnement	<input type="checkbox"/>
3	3	Test des reports GTC	<input type="checkbox"/>

Observation:

Date de l'intervention: Signature et cachet

Société titulaire:

Représentant

Certifié exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: Signature et cachet

Nom et fonction

INEO PROVENCE & COTE D'AZUR

Agence d'Aix en Provence
205 Rue Georges Claude
13 797 Aix en Provence



MAINTENANCE
POSTE DE DISTRIBUTION

FICHE ESSAI IM COGENERATION BIOGAZ

COFELY INEO
GDF SUEZ

VITROLLES

Repère GMAO:

Fonction:

Arrivee cellule N1G-1

Constructeur: POMMIER
Type : N1G.1
N° de série: C.09.12002
Année:

Appareil de mesure: oui non
Type:
N° de série:
Nombre de manœuvre:

Tore homopolaire:

Type:

Transformateur de courant:

Rapport:

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
Contrôle verrouillage				
3	1	Verrouillage inter avec autre protections	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Verrouillage terre	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle général				
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Nettoyage des isolateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle des connexions				
3	1	Vérification des têtes de câble	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Raccordement des tresses de terre	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des JdB	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des bornes	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle coffret basse tension				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Contrôle et resserrage des connexions	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle sectionneur de terre				
3	1	Vérification du bon fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	<input checked="" type="checkbox"/>	
3/4	3	Test de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	3	Test des reports GTC	<input type="checkbox"/>	

Observation:

Date de l'intervention: 02-juil-14
Signature et cachet
Société titulaire: COFELY INEO
Représentant: JMA

Certifié exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: 02-juil-14
Signature et cachet
Nom et fonction: FI1603

FICHE ESSAI CM COGENERATION BIOGAZ

COFELY INEO
GDF SUEZ

VITROLLES

Repère GMAO:

Fonction:

Constructeur: POMMIER
Type : N5G.2
N° de série: C.09.12003
Année:

Fusibles : 6,3A
Constructeur: FERAZ
Type: FR240V6,3P

Transformateur de tension:

Type:
Rapport: 20 000/100

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
Contrôle verrouillage				
3	1	Verrouillage inter avec autre protections	<input type="checkbox"/>	
3	1	Verrouillage terre	<input type="checkbox"/>	
Contrôle général				
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Nettoyage des isolateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle des connexions				
3	1	Vérification des têtes de câble	<input type="checkbox"/>	
3	1	Raccordement des tresses de terre	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des JdB	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des bornes	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle coffret basse tension				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Contrôle et resserrage des connexions	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle sectionneur de terre				
3	1	Vérification du bon fonctionnement	<input type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	<input checked="" type="checkbox"/>	
3/4	3	Test de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	3	Test des reports GTC	<input type="checkbox"/>	

Observation:

Date de l'intervention: 02-juil-14
Signature et cachet
Société titulaire: COFELY INEO
Représentant: JMA

Certifié exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: 02-juil-14
Signature et cachet
Nom et fonction: FI1603

FICHE ESSAI QM COGENERATION BIOGAZ

COFELY INEO
GDF SUEZ

VITROLLES

Repère GMAO:

Fonction:

Constructeur: POMMIER	Appareil de mesure	Motors:
Type : P3G.1	Type: xxxx	YF:
N° de série: C.09.12004	N° de série xxxx	Yo1:
Année:	Nombre de manœuvre: xxxx	Yo2:
		YM:

Fusible de protection SOLEFUSE	Type: xxxx	
	Calibre: 43A	
Tore homopolaire: xxxx	Type: xxxx	

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
Contrôle verrouillage				
3	1	Verrouillage inter avec autre protections	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Verrouillage terre	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle général				
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Nettoyage des isolateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle des connexions				
3	1	Vérification des têtes de câble	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Raccordement des tresses de terre	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des JdB	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des bornes	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle coffret basse tension				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Contrôle et resserrage des connexions	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle sectionneur de terre				
3	1	Vérification du bon fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	<input checked="" type="checkbox"/>	
3/4	3	Test de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	3	Test des report GTC	<input type="checkbox"/>	
Contrôle relais de protection				
3/4	3	Test par injection	<input type="checkbox"/>	
3/4	3	Réglage	<input type="checkbox"/>	
3/4	3	Relevé des valeurs	<input type="checkbox"/>	

Observation:

Date de l'intervention: 02-juil-14
 Signature et cachet
 Société titulaire: COFELY INEO
 Représentant: JMA

Certifié exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: 02-juil-14
 Signature et cachet
 Nom et fonction: F11603

FICHE ESSAI TR COGENERATION BIOGAZ

COFELY INEO
GDF SUEZ

VITROLLES

Repère GMAO:

Fonction:

Constructeur: France TRANSFO
N° de série: 1020791
Puissance : 1600 Kva
Tension: 29865 / 400 volts

Type :
Année: 2009
Couplage : Dyn11
Type enroulement:
Refroidissement: ONAN
Diélectrique : huile
Masse totale: 741Kg
masse diélectrique: 3550Kg

Courant primaire:
Courant secondaire:

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
Contrôle verrouillage				
3	1	Verrouillage des têtes de câbles	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle général				
3	1	Nettoyage et contrôle visuel de l'étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/>	légère fuite a surveiller
3	1	Examen du bruit et des vibration	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle des connexions				
3	1	Vérification des têtes de câbles	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Raccordement des tresses de terre	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des bornes BT	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle coffret basse tension				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Contrôle étanchéité passage barre	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle diélectrique				
4	3	Prélèvement du diélectrique	<input checked="" type="checkbox"/>	RAPPORT D'ANALYSES N°E180519 du 01/08/14
4	3	Tension de claquage , teneur en eau	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	3	Surveillance des gaz dissous	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	3	Teneur PCB dans hydrocarbure	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	3	Analyse Chromatographique	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	3	Masse volumique et densité	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle relais de protection type DGPT2				
3	3	Défaut gaz	<input type="checkbox"/>	A tester lors de la maintenance DM2
3	3	Défaut pression	<input type="checkbox"/>	
3	3	Alarme température 1	<input type="checkbox"/>	
3	3	Défaut température 2	<input type="checkbox"/>	

Observation:

Date de l'intervention: 02-juil-14
 Signature et cachet
 Société titulaire: COFELY INEO
 Représentant: JMA

Certifié exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: 02-juil-14
 Signature et cachet
 Nom et fonction: FI1603

FICHE ESSAI QM COGENERATION BIOGAZ

COFELY INEO
GDF SUEZ

VITROLLES

Repère GMAO:

Fonction: Protection transformateur N°2

Constructeur:	POMMIER	Appareil de mesure	Motors:
Type :	P3G.2	Type:	YF:
N° de série:	C.09.12005	N° de série	Yo1:
Année:		Nombre de manœuvre:	Yo2:
			YM:

Fusible de protection	SOLEFUSE	Type:	xxxx
		Calibre:	43A
Tore homopolaire:	xxxx	Type:	xxxx

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
Contrôle verrouillage				
3	1	Verrouillage inter avec autre protections	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Verrouillage terre	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle général				
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Nettoyage des isolateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle des connexions				
3	1	Vérification des têtes de câble	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Raccordement des tresses de terre	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des JdB	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des bornes	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle coffret basse tension				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Contrôle et resserrage des connexions	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle sectionneur de terre				
3	1	Vérification du bon fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	<input checked="" type="checkbox"/>	
3/4	3	Test de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	3	Test des report GTC	<input type="checkbox"/>	
Contrôle relais de protection				
3/4	3	Test par injection	<input type="checkbox"/>	
3/4	3	Réglage	<input type="checkbox"/>	
3/4	3	Relevé des valeurs	<input type="checkbox"/>	

Observation:

Date de l'intervention: 02-juil-14
 Signature et cachet
 Société titulaire: COFELY INEO
 Représentant: JMA

Certifié exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: 02-juil-14
 Signature et cachet
 Nom et fonction: F11603

FICHE ESSAI TR COGENERATION BIOGAZ VITROLLES

COFELY INEO
GDF SUEZ

Repère GMAO:

Fonction: TRANSFORMATEUR N°2

Constructeur: France TRANSFO
N° de série: 1020789
Puissance : 1600 Kva
Tension: 29865 / 400 volts

Type :
Année: 2009
Couplage : Dyn11
Type enroulement:
Refroidissement: ONAN
Diélectrique : huile
Masse totale: 741Kg
masse diélectrique: 3550Kg

Courant primaire:
Courant secondaire:

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
Contrôle verrouillage				
3	1	Verrouillage des têtes de câble	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle général				
3	1	Nettoyage et contrôle visuel de l'étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Examen du bruit et des vibration	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle des connexions				
3	1	Vérification des tête de câble	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Raccordement des tresses de terre	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des bornes BT	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle coffret basse tension				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Contrôle étanchéité passage barre	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle diélectrique				
4	3	Prélèvement du diélectrique	<input checked="" type="checkbox"/>	RAPPORT D'ANALYSES N°E180520 du 01/08/14
4	3	Tension de claquage , teneur en eau	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	3	Surveillance des gaz dissous	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	3	Teneur PCB dans hydrocarbure	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	3	Analyse Chromatographique	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	3	Masse volumique et densité	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle relais de protection type DGPT2				
3	3	Défaut gaz	<input type="checkbox"/>	A tester lors de la maintena&ce DM2
3	3	Défaut pression	<input type="checkbox"/>	
3	3	Alarme température 1	<input type="checkbox"/>	
3	3	Défaut température 2	<input type="checkbox"/>	

Observation:

Date de l'intervention: 02-juil-14
 Signature et cachet
 Société titulaire:
 COFELY INEO
 Représentant
 JMA

Certifié exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: 02-juil-14
 Signature et cachet
 Nom et fonction
 FI1603

COGENERATION BIOGAZ

VITROLLES

Repère GMAO:

Fonction: Protection transformateur N°2

Constructeur:	POMMIER	Appareil de mesure		Motors:	
Type :	P3G.3	Type:	xxxx	YF:	
N° de série:	C.09.12006	N° de série	xxxx	Yo1:	
Année:		Nombre de manœuvre:	xxxx	Yo2:	
				YM:	

Fusible de protection	SOLEFUSE	Type:	xxxx
		Calibre:	43A
Tore homopolaire:	xxxx	Type:	xxxx

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
Contrôle verrouillage				
3	1	Verrouillage inter avec autre protections	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Verrouillage terre	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle général				
3	1	Nettoyage et contrôle visuel	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Nettoyage des isolateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle des connexions				
3	1	Vérification des têtes de câble	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Raccordement des tresses de terre	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des JdB	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des bornes	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle coffret basse tension				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Contrôle et resserrage des connexions	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle sectionneur de terre				
3	1	Vérification du bon fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Vérification du bon fonctionnement mécanique	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle inter/sectionneur				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	
3/4	3	Graissage suivant notice constructeur	<input checked="" type="checkbox"/>	
3/4	3	Test de fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	3	Test des report GTC	<input type="checkbox"/>	
Contrôle relais de protection				
3/4	3	Test par injection	<input type="checkbox"/>	
3/4	3	Réglage	<input type="checkbox"/>	
3/4	3	Relevé des valeurs	<input type="checkbox"/>	

Observation:

Date de l'intervention: 02-juil-14
 Signature et cachet
 Société titulaire: COFELY INEO
 Représentant: JMA

Certifié exact par l'autorité habilitée ou son représentant
 Date de l'intervention: 02-juil-14
 Signature et cachet
 Nom et fonction: F11603

FICHE ESSAI TR COGENERATION BIOGAZ

COFELY INEO
GDF SUEZ

VITROLLES

Repère GMAO:

Fonction: TRANSFORMATEUR N°2

Constructeur: France TRANSFO
N° de série: 1020790
Puissance : 1600 Kva
Tension: 29865 / 400 volts

Type :
Année: 2009
Couplage : Dyn11
Type enroulement:
Refroidissement: ONAN
Diélectrique : huile
Masse totale: 741Kg
masse diélectrique: 3550Kg

Courant primaire:
Courant secondaire:

Niveau	Périodicité	Organe contrôlé		Remarques particulière:
Contrôle verrouillage				
3	1	Verrouillage des têtes de câble	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle général				
3	1	Nettoyage et contrôle visuel de l'étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Examen du bruit et des vibration	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle des connexions				
3	1	Vérification des têtes de câbles	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Raccordement des tresses de terre	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Resserrage des bornes BT	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle coffret basse tension				
3	1	Contrôle visuel et nettoyage	<input checked="" type="checkbox"/>	
3	1	Contrôle étanchéité passage barre	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle diélectrique				
4	3	Prélèvement du diélectrique	<input checked="" type="checkbox"/>	RAPPORT D'ANALYSES N°E180518 du 01/08/14
4	3	Tension de claquage , teneur en eau	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	3	Surveillance des gaz dissous	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	3	Teneur PCB dans hydrocarbure	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	3	Analyse Chromatographique	<input checked="" type="checkbox"/>	
4	3	Masse volumique et densité	<input type="checkbox"/>	
Contrôle relais de protection type DGPT2				
3	3	Défaut gaz	<input type="checkbox"/>	A tester lors de la maintenance DM2
3	3	Défaut pression	<input type="checkbox"/>	
3	3	Alarme température 1	<input type="checkbox"/>	
3	3	Défaut température 2	<input type="checkbox"/>	

Observation:

Date de l'intervention: 02-juil-14
 Signature et cachet
 Société titulaire: COFELY INEO
 Représentant: JMA

Certifié exact par l'autorité habilitée ou son représentant

Date de l'intervention: 02-juil-14
 Signature et cachet
 Nom et fonction: FI1603

INEO PROVENCE & COTE D'AZUR

Agence d'Aix en Provence
205 Rue Georges Claude
13 797 Aix en Provence



ANALYSE DIELECTRIQUE



Laboratoire Transfo Services

2 Bd Laënnec
ZAC de la Goulgatière
35 220 CHATEAUBOURG
Tél. 02 99 62 33 80 - Fax 02 99 00 39 21
Laboratoire : Tél. 02 99 62 38 28

Responsable Affaire :
TRANSFO SERVICES site de Arles

RAPPORT D'ANALYSES N°E180519 du 01/08/14

Client :	INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR TERTIAIRE 205 rue Georges Claude 13797 AIX EN PROVENCE
Numéro de commande :	13369367
Nos références affaire :	
Propriétaire de l'appareil :	BIOGAZ

Caractéristiques de l'appareil

Poste :	TR1	Puissance (kVA) :	1600
Type appareil :	Transformateur	Tension primaire (V) :	19865
Marque :	France Transfo	Tension secondaire (V) :	400
N° fabrication :	1020791	Diélectrique :	Huile Minérale
Année :	2009	Masse diélectrique (kg) :	741
Régleur en charge :	Non	Masse totale (kg) :	3550
Conservateur :	Non	Traitement fluide :	_/_/_
Hermétique :	Oui		

Caractéristiques du prélèvement

Date de prélèvement :	02/07/14
Lieu de prélèvement :	Haut
Température du diél. :	40 °C
Prélèvement effectué par :	Client

Caractéristiques des analyses

Date de réception du prélèvement :	11/07/14
Date de fin des analyses :	01/08/14

Diagnostic Général du transformateur compte tenu des analyses effectuées :



Surveillance normale

Retrouver l'intégralité des conclusions et interprétations sur la page suivante



Accréditation N°1 - 1472
Portée disponible sur www.cofrac.fr

La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s).
Ce rapport d'analyses ne concerne que le prélèvement qui y est explicitement désigné et a été soumis aux analyses.

Rapport d'analyses E180519 du 01/08/14

(IMPL123I) Page 1 sur 3



Rapport d'analyses E180519 du 01/08/14 - Appareil n°1020791

La fiabilité des avis et interprétations est directement liée à la qualité de la prise du prélèvement et à l'exactitude des données fournies.

Avis et Interprétations

Le taux de PCB est inférieur à 50 ppm : L'appareil n'est pas pollué aux PCB au regard du décret 2013-301 du 10/04/2013 et de l'arrêté du 07/01/2014.

Les caractéristiques physico-chimiques et les propriétés diélectriques mesurées sont conformes aux recommandations normatives : L'huile minérale est en bon état.

Compte tenu de la température de l'huile au moment du prélèvement, l'isolation cellulosique de la partie active n'est pas humide.

Les teneurs en gaz dissous sont faibles et très inférieures aux valeurs typiques de concentrations : L'appareil ne présente pas de défauts électriques ou thermiques.

Conclusion et recommandations (non couvertes par l'accréditation)

L'appareil présente un fonctionnement normal :

Prochaines analyses de suivi à effectuer dans 12 ou 24 mois (ou selon plan de maintenance standard).

Validé par la suppléante de la responsable technique du Laboratoire
Patricia LE TIEC

La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s).
Ce rapport d'analyses ne concerne que le prélèvement qui y est explicitement désigné et a été soumis aux analyses.

Rapport d'analyses E180519 du 01/08/14

(IMPL123I) Page 2 sur 3

Transfo Services

Rapport d'analyses E180519 du 01/08/14 - Appareil n°1020791

Type d'analyse	Unité	Résultat	Valeur limite recommandée	Norme Mesure	Incertitude *
X Aspect	---	Limpide, sans contamination visible	Limpide, sans contamination visible (IEC60422)	CEI 60296	Sans objet
X Couleur	code ASTM	L 0.5	< 6 (Seuil issu de l'expérience)	NF ISO 2049	+/- 0,5
X Indice d'acidité	mg KOH/g	< 0.01	< 0.3 (IEC60422)	CEI 62021-1	+/- 0.01 mg KOH/g
X Teneur en eau mesurée	mg/kg (ppm)	10.0	Valeur limite à la température de fonctionnement de l'appareil	NF EN 60814	+/- 3.7 ppm
	Teneur en eau corrigée à 20°C (cf. nota)	mg/kg (ppm)	4.5 (IEC60422)	-	-
X Rigidité diélectrique Mesurée par appareil OTS80	KV	75.3 80.0 80.0 80.0 80.0 80.0 Moyenne : 79.2	> 30 (IEC60422)	NF EN 60156	+/- 19.7 kV
X Teneur en PCB	mg/kg (ppm)	< 2	PCB + TCBT + PCT Décret 2013-301 du 10/04/2013 Et Arrêté du 07/01/2014	NF EN 61619 congénères "tous probables"	+/- 1 ppm
X Teneur en TCBT	mg/kg (ppm)	< 2		NF EN 12766-3	+/- 2 ppm
X Teneur en PCT	mg/kg (ppm)	< 2		NF EN 12766-3	+/- 1 ppm
X Teneur en gaz dissous par Chromatographie	Valeurs à 0°C et 101325 Pa μl/l (ppm)	Code défaut : sans		Valeurs typiques à 90% observés dans ce type d'appareil selon expérience et CEI60599	
		Hydrogène H2	40.6	H2 < 150	+/- 3.0 ppm
		Oxygène O2	6475.0		+/- 867 ppm
		Azote N2	32169.0		+/- 3448 ppm
		Monoxyde carbone CO	245.0	CO < 300	+/- 18.6 ppm
		Dioxyde carbone CO2	3990.7	CO2 < 10000	+/- 82.6 ppm
		Méthane CH4	5.9	C2H2 < 5	+/- 0.3 ppm
		Acétylène C2H2	< 0.4		+/- 0.1 ppm
		Ethylène C2H4	< 0.4		+/- 0.1 ppm
		Ethane C2H6	4.1	CH4+C2H4+C2H6 < 150	+/- 0.2 ppm
		Propyne C3H4	< 2.2		+/- 0.1 ppm
		Propadiène C3H4	< 2.2		+/- 0.1 ppm
Propylène C3H6	< 3.3		+/- 0.1 ppm		
Propane C3H8	< 5.4		+/- 0.2 ppm		

Nota : valeur calculée pour des températures de prélèvement T > 20°C, et utilisée pour comparer des résultats obtenus à des températures différentes



Laboratoire Transfo Services

2 Bd Laënnec
ZAC de la Goulgatière
35 220 CHATEAUBOURG
Tél. 02 99 62 33 80 - Fax 02 99 00 39 21
Laboratoire : Tél. 02 99 62 38 28

Responsable Affaire :
TRANSFO SERVICES site de Arles

RAPPORT D'ANALYSES N°E180520 du 01/08/14

Client :	INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR TERTIAIRE 205 rue Georges Claude 13797 AIX EN PROVENCE
Numéro de commande :	13369367
Nos références affaire :	
Propriétaire de l'appareil :	BIOGAZ

Caractéristiques de l'appareil

Poste :	TR2	Puissance (kVA) :	1600
Type appareil :	Transformateur	Tension primaire (V) :	19865
Marque :	France Transfo	Tension secondaire (V) :	400
N° fabrication :	1020789	Diélectrique :	Huile Minérale
Année :	2009	Masse diélectrique (kg) :	741
Régleur en charge :	Non	Masse totale (kg) :	3550
Conservateur :	Non	Traitement fluide :	_/_/_
Hermétique :	Oui		

Caractéristiques du prélèvement

Date de prélèvement :	02/07/14
Lieu de prélèvement :	Haut
Température du diél. :	35 °C
Prélèvement effectué par :	Client

Caractéristiques des analyses

Date de réception du prélèvement :	11/07/14
Date de fin des analyses :	01/08/14

Diagnostic Général du transformateur compte tenu des analyses effectuées :



Surveillance normale

Retrouver l'intégralité des conclusions et interprétations sur la page suivante



Accréditation N°1 - 1472
Portée disponible sur www.cofrac.fr

La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s).
Ce rapport d'analyses ne concerne que le prélèvement qui y est explicitement désigné et a été soumis aux analyses.

Rapport d'analyses E180520 du 01/08/14

(IMPL123I) Page 1 sur 3



Rapport d'analyses E180520 du 01/08/14 - Appareil n°1020789

La fiabilité des avis et interprétations est directement liée à la qualité de la prise du prélèvement et à l'exactitude des données fournies.

Avis et Interprétations

Le taux de PCB est inférieur à 50 ppm : L'appareil n'est pas pollué aux PCB au regard du décret 2013-301 du 10/04/2013 et de l'arrêté du 07/01/2014.

Les caractéristiques physico-chimiques et les propriétés diélectriques mesurées sont conformes aux recommandations normatives : L'huile minérale est en bon état.

Compte tenu de la température de l'huile au moment du prélèvement, l'isolation cellulosique de la partie active n'est pas humide.

Les teneurs en gaz dissous sont faibles et très inférieures aux valeurs typiques de concentrations : L'appareil ne présente pas de défauts électriques ou thermiques.

Conclusion et recommandations (non couvertes par l'accréditation)

L'appareil présente un fonctionnement normal :

Prochaines analyses de suivi à effectuer dans 12 ou 24 mois (ou selon plan de maintenance standard).

Validé par la suppléante de la responsable technique du Laboratoire
Patricia LE TIEC

La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s).
Ce rapport d'analyses ne concerne que le prélèvement qui y est explicitement désigné et a été soumis aux analyses.

Rapport d'analyses E180520 du 01/08/14

(IMPL1231) Page 2 sur 3

Rapport d'analyses E180520 du 01/08/14 - Appareil n°1020789

Type d'analyse	Unité	Résultat	Valeur limite recommandée	Norme Mesure	Incertitude *
X Aspect	---	Limpide, sans contamination visible	Limpide, sans contamination visible (IEC60422)	CEI 60296	Sans objet
X Couleur	code ASTM	L 0.5	< 6 (Seuil issu de l'expérience)	NF ISO 2049	+/- 0,5
X Indice d'acidité	mg KOH/g	< 0.01	< 0.3 (IEC60422)	CEI 62021-1	+/- 0.01 mg KOH/g
X Teneur en eau mesurée	mg/kg (ppm)	8.7	Valeur limite à la température de fonctionnement de l'appareil	NF EN 60814	+/- 3.8 ppm
	Teneur en eau corrigée à 20°C (cf. nota)	4.8	< 40 (IEC60422)	-	-
X Rigidité diélectrique Mesurée par appareil DTA100	KV	86.9 80.5 97.1 98.9 92.0 94.7 Moyenne : 91.7	> 30 (IEC60422)	NF EN 60156	+/- 11.0 kV
X Teneur en PCB	mg/kg (ppm)	< 2	PCB + TCBT + PCT Décret 2013-301 du 10/04/2013 Et Arrêté du 07/01/2014	NF EN 61619 congénères "tous probables"	+/- 1 ppm
X Teneur en TCBT	mg/kg (ppm)	< 2		NF EN 12766-3	+/- 2 ppm
X Teneur en PCT	mg/kg (ppm)	< 2		NF EN 12766-3	+/- 1 ppm
X Teneur en gaz dissous par Chromatographie	Valeurs à 0°C et 101325 Pa μl/l (ppm)	Code défaut : sans		Valeurs typiques à 90% observés dans ce type d'appareil selon expérience et CEI60599	
		Hydrogène H2	18.6	H2 < 150	+/- 1.4 ppm
		Oxygène O2	9248.0		+/- 1238 ppm
		Azote N2	25754.0		+/- 2869 ppm
		Monoxyde carbone CO	92.3	CO < 300	+/- 7.0 ppm
		Dioxyde carbone CO2	1495.5	CO2 < 10000	+/- 60.7 ppm
		Méthane CH4	< 0.9	C2H2 < 5	+/- 0.1 ppm
		Acétylène C2H2	< 0.4		+/- 0.1 ppm
		Ethylène C2H4	< 0.4	CH4+C2H4+C2H6 < 150	+/- 0.1 ppm
		Ethane C2H6	1.6		+/- 0.1 ppm
		Propyne C3H4	< 2.2		+/- 0.1 ppm
		Propadiène C3H4	< 2.2		+/- 0.1 ppm
Propylène C3H6	< 3.3		+/- 0.1 ppm		
Propane C3H8	< 5.4		+/- 0.2 ppm		

Nota : valeur calculée pour des températures de prélèvement T > 20°C, et utilisée pour comparer des résultats obtenus à des températures différentes



Laboratoire Transfo Services

2 Bd Laënnec
ZAC de la Goulgatière
35 220 CHATEAUBOURG
Tél. 02 99 62 33 80 - Fax 02 99 00 39 21
Laboratoire : Tél. 02 99 62 38 28

Responsable Affaire :
TRANSFO SERVICES site de Arles

RAPPORT D'ANALYSES N°E180518 du 01/08/14

Client :	INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR TERTIAIRE 205 rue Georges Claude 13797 AIX EN PROVENCE
Numéro de commande :	13369367
Nos références affaire :	
Propriétaire de l'appareil :	BIOGAZ

Caractéristiques de l'appareil			
Poste :	TR3	Puissance (kVA) :	1600
Type appareil :	Transformateur	Tension primaire (V) :	19865
Marque :	France Transfo	Tension secondaire (V) :	400
N° fabrication :	1020790	Diélectrique :	Huile Minérale
Année :	2009	Masse diélectrique (kg) :	741
Régleur en charge :	Non	Masse totale (kg) :	3550
Conservateur :	Non	Traitement fluide :	_/_/_
Hermétique :	Oui		

Caractéristiques du prélèvement		Caractéristiques des analyses	
Date de prélèvement :	02/07/14	Date de réception du prélèvement :	11/07/14
Lieu de prélèvement :	Haut	Date de fin des analyses :	01/08/14
Température du diél. :	35 °C		
Prélèvement effectué par :	Client		

Diagnostic Général du transformateur compte tenu des analyses effectuées :



Surveillance normale

Retrouver l'intégralité des conclusions et interprétations sur la page suivante



Accréditation N°1 – 1472
Portée disponible sur www.cofrac.fr

La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s).
Ce rapport d'analyses ne concerne que le prélèvement qui y est explicitement désigné et a été soumis aux analyses.

Rapport d'analyses **E180518 du 01/08/14**

(IMPL123I) **Page 1 sur 3**



Rapport d'analyses E180518 du 01/08/14 - Appareil n°1020790

La fiabilité des avis et interprétations est directement liée à la qualité de la prise du prélèvement et à l'exactitude des données fournies.

Avis et Interprétations

Le taux de PCB est inférieur à 50 ppm : L'appareil n'est pas pollué aux PCB au regard du décret 2013-301 du 10/04/2013 et de l'arrêté du 07/01/2014.

Les caractéristiques physico-chimiques et les propriétés diélectriques mesurées sont conformes aux recommandations normatives : L'huile minérale est en bon état.

Compte tenu de la température de l'huile au moment du prélèvement, l'isolation cellulosique de la partie active n'est pas humide.

L'analyse des gaz dissous est conforme au guide d'interprétation CEI 60599 : L'appareil ne présente pas de défauts électriques ou thermiques.

Conclusion et recommandations (non couvertes par l'accréditation)

L'appareil présente un fonctionnement normal :

Prochaines analyses de suivi à effectuer dans 12 ou 24 mois (ou selon plan de maintenance standard).

Validé par la suppléante de la responsable technique du Laboratoire
Patricia LE TIEC

La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s).
Ce rapport d'analyses ne concerne que le prélèvement qui y est explicitement désigné et a été soumis aux analyses.

Rapport d'analyses E180518 du 01/08/14

(IMPL123I) Page 2 sur 3

Transfo Services

Rapport d'analyses E180518 du 01/08/14 - Appareil n°1020790

Type d'analyse	Unité	Résultat	Valeur limite recommandée	Norme Mesure	Incertitude *
X Aspect	---	Limpide, sans contamination visible	Limpide, sans contamination visible (IEC60422)	CEI 60296	Sans objet
X Couleur	code ASTM	L 0.5	< 6 (Seuil issu de l'expérience)	NF ISO 2049	+/- 0,5
X Indice d'acidité	mg KOH/g	< 0.01	< 0.3 (IEC60422)	CEI 62021-1	+/- 0.01 mg KOH/g
X Teneur en eau mesurée	mg/kg (ppm)	6.3	Valeur limite à la température de fonctionnement de l'appareil	NF EN 60814	+/- 3.8 ppm
	Teneur en eau corrigée à 20°C (cf. nota)	3.5	< 40 (IEC60422)	-	-
X Rigidité diélectrique Mesurée par appareil DTA100	KV	73.9 84.5 88.8 58.0 90.5 82.4 Moyenne : 79.7	> 30 (IEC60422)	NF EN 60156	+/- 19.4 kV
X Teneur en PCB	mg/kg (ppm)	< 2	PCB + TCBT + PCT Décret 2013-301 du 10/04/2013 Et Arrêté du 07/01/2014	NF EN 61619 congénères "tous probables"	+/- 1 ppm
X Teneur en TCBT	mg/kg (ppm)	< 2		NF EN 12766-3	+/- 2 ppm
X Teneur en PCT	mg/kg (ppm)	< 2		NF EN 12766-3	+/- 1 ppm
X Teneur en gaz dissous par Chromatographie	Valeurs à 0°C et 101325 Pa μl/l (ppm)	Code défaut : sans		Valeurs typiques à 90% observés dans ce type d'appareil selon expérience et CEI60599	
		Hydrogène H2	57.2	H2 < 150	+/- 4.2 ppm
		Oxygène O2	814.0		+/- 109 ppm
		Azote N2	41308.0		+/- 4274 ppm
		Monoxyde carbone CO	685.8	CO < 300	+/- 52.1 ppm
		Dioxyde carbone CO2	2702.1	CO2 < 10000	+/- 58.8 ppm
		Méthane CH4	10.0	C2H2 < 5	+/- 0.6 ppm
		Acétylène C2H2	< 0.4		+/- 0.1 ppm
		Ethylène C2H4	0.5	CH4+C2H4+C2H6 < 150	+/- 0.1 ppm
		Ethane C2H6	7.8		+/- 0.3 ppm
		Propyne C3H4	< 2.2		+/- 0.1 ppm
		Propadiène C3H4	< 2.2		+/- 0.1 ppm
Propylène C3H6	< 3.3		+/- 0.1 ppm		
Propane C3H8	< 5.4		+/- 0.2 ppm		

Nota : valeur calculée pour des températures de prélèvement T > 20°C, et utilisée pour comparer des résultats obtenus à des températures différentes



COLLECTE &
VALORISATION
DES DÉCHETS
MÉNAGERS
Communauté de Pays d'Aix

CONVENTION DE CONCESSION pour la CONCEPTION, CONSTRUCTION, EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE VALORISATION ELECTRIQUE DE BIOGAZ DE DECHARGE

Annexe I-3 – Éléments Financiers



Formulaire obligatoire
(article 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01/01/2014** et clos le **31/12/2014** Régime "simplifié d'imposition" ou "réel normal" (cochez la ou les cases correspondantes)
Option pour la comptabilité super-simplifiée TVA

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration **0008 Rue Courtois
93505 Pantin Cedex** Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire
ARBOIS BIO ENERGIES **Provisoire
0059 Rue DENUZIERE
69002 LYON**

A457V10 Insp./IFU	661575 N° dossier	50343041500029 N° Siret
-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

Préciser :
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Production d'énergie

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058A ou 370 ou 372 du 2033B)		
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)	31 455	0
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①		
revenus nets exonérés (a - b)		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ②		
3 Total	31 455	0
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ③	31 455	0
5 Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers ④		
à court terme et à long terme exonérées ⑤		
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies 1-1 du CGI) ④		
dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑥		
à long terme imposables aux taux de 16% ④		

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies Pôle de compétitivité Autres dispositifs ⑧
ZFU art. 44 octies et 44 octies A Zone franche d'activités Jeune Entreprise (JEI) Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies)
Exonération ou abattement pratiqué ⑦ sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16% sur le bénéfice

7 BIC non professionnels (2031 Ter) ⑨ a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT c - PLUS-VALUE

8 Régime des sociétés de personnes ⑩
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

ATTENTION : À compter des exercices clos au 31/12/2013, si votre chiffre d'affaires est supérieur à 80 000 €, vous devez OBLIGATOIREMENT déposer votre déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Vous trouverez toutes les informations utiles sur impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS.

La notice 2033-NOT est désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique « Recherche de formulaires », numéro d'imprimé 2033 formulaire « 2033-NOT-SD » du menu déroulant.

CGA Viseur conventionné
Nom, adresse, téléphone, télécopie :
- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA

GA

À Lyon le 15/04/2015
Signature et qualité du déclarant Mr JUNG Thomas Gérant

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Copyright RedTitan (2014)

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031

Formulaire obligatoire
(article 53 A ou 302 septies A bis
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ARBOIS BIO ENERGIES** ****Provisoire****

et date de clôture de l'exercice :

(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

31/12/2014

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (Voir renvois page 4)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ①	BIC « B » ou BIC non profes- sionnels « M » ②	Quote-Part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en consi- dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment, à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
1	2	3	4
SA GDF SUEZ ENERGIE SERVICES	B	31 140	
0001 PLACE DES DEGRES			
92800 PUTEAUX			
SA SITA BIOENERGIES	B	315	
0038 AVENUE JEAN JAURES			
78440 GARGENVILLE			

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____

E BIC NON PROFESSIONNELS

Ce cadre concerne:

1 - les résultats des loueurs en meublés non professionnels (personnes non inscrites en qualité de loueur en meublé au RCS ou qui réalisent des recettes annuelles inférieures à 23 000 € ou qui retirent de cette activité moins de 50 % de leurs revenus; seuls sont concernés les loueurs en meublés non professionnels qui ont renoncé au bénéfice du régime micro-entreprise) et des membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon, quelle que soit la date à laquelle les activités ont été créées;

2 - pour leur montant total, les résultats des autres activités industrielles ou commerciales exercées à titre non professionnel et créées, étendues ou adjointes à compter du 1er janvier 1996. Sont exercées à titre non professionnel les activités qui ne comportent pas la participation personnelle, continue et directe de l'un des membres du foyer fiscal à l'accomplissement des actes nécessaires à ces activités;

3 - une fraction du résultat des activités mentionnées au 2 créées, étendues ou adjointes avant le 1er janvier 1996, correspondant aux investissements réalisés à compter de cette date.

Remarque : coexistence au sein d'une même entreprise d'une activité exercée à titre professionnel et d'une activité exercée à titre non professionnel mentionnée au 1 à 3 ci-dessus.

Le résultat de l'activité exercée à titre non professionnel doit faire l'objet d'une déclaration séparée, sauf s'il s'agit de la quote-part de résultat d'une copropriété de cheval de course ou d'étalon ou si l'activité consiste en la location meublée non professionnelle ou est exercée dans le cadre d'une société de personnes. Dans ces derniers cas, le résultat de l'activité exercée à titre non professionnel est déclaré ligne 7 du tableau n° 2031, tandis que le résultat de l'activité professionnelle figure ligne 4 de ce tableau.

Préciser, dans une note jointe à la présente déclaration, les éléments retenus pour la détermination du résultat de l'activité non professionnelle lorsque ceux-ci ont été portés aux lignes WQ et XG du tableau n°2058 A ou lignes 330 et 350 du tableau n° 2033 B. Une note distincte sera rédigée pour chaque activité non professionnelle.

Les membres de copropriétés de navire non professionnels doivent mentionner leur quote-part dans les résultats de la copropriété, diminuée de l'amortissement de leur part des frais financiers supportés pour cette acquisition; un tableau d'amortissement, dont le modèle figure dans l'instruction du 16 janvier 1996 (BOI-FORM-000019), doit être joint à la présente déclaration.

Remarque : La définition des loueurs en meublé non professionnels est modifiée par l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année 2009.

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031

N° 2031 Ter
(2014)

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ARBOIS BIO ENERGIES** ****Provisoire****
(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :
31/12/2014

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalement			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles **1** elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

1 Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des :

- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

G AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques 2	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire 3	Caractéristiques 2	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire 3

2 Veuillez indiquer la marque et la puissance de la voiture. **3** Veuillez préciser si l'entreprise est ou non propriétaire du véhicule (mention P ou NP, selon le cas).

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés , figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2013, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires , telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*).....	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*).....	

(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value 4

4 Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **ARBOIS BIO ENERGIES** ****Provisoire****

du **01/01/2014**

Adresse **0059 Rue DENUZIERE** **69002** **LYON**

au **31/12/2014**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9+total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	31 455
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	35 547
Nom et qualité du signataire Mr JUNG Thomas		À Lyon le 15/04/2015	
		Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable: des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES **Provisoire**		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2 		
Adresse de l'entreprise 0059 Rue DENUZIERE		Durée de l'exercice précédent * 1 2 		
Numéro SIRET * 5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le : 31/12/2014		
		N - 1 31/12/2013		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)	BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE
Disponibilités		CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	IB	
Rechts : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright RedTitan (2014)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		ARBOIS BIO ENERGIES **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....100.000.....)	DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	608,37	608,37	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-97 754,35	-92 745,13	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	487,01	387,05	
	TOTAL (I)	DL	3 341,03	8 250,29	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	36 395	36 395	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	615 100,63	807 805,67	
	Dettes fiscales et sociales	DY	65 790	53 235	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	5 221 166,11	4 219 462,70	
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	5 938 451,74	5 116 898,37	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 941 792,77	5 125 148,66	
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 938 451,74	5 080 503,37		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	36 395	36 395		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise:		ARBOIS BIO ENERGIES **Provisoire**				Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	2 065 706,08	FE		FF	2 065 706,08	
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 065 706,08	FK		FL	2 065 706,08	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1,55	
								2,02
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 065 707,63	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	1 696 148,13	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	19 214	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	420 555,97
							GB	420 555,97
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)					GE	1,46	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 135 919,56	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-70 211,93	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	27 442,46	
	Différences négatives de change					GS	35 996,29	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	27 442,46	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-27 442,46	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-97 654,39	
							-92 645,15	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		ARBOIS BIO ENERGIES **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	99,96	99,98	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	99,96	99,98	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-99,96	-99,98	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 065 707,63	2 119 894,85	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 163 461,98	2 212 639,98	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	-97 754,35	-92 745,13	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP			
		HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	27 442,46	35 996,29	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(9)	Dont transferts de charges	A1			
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Dotations aux amortissements dérogatoires (matériel et outillage)			99,96		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CORPORELLES

FINANCIERES

CORPORELLES

FINANCIERES

Désignation de l'entreprise ARROIS BIO ENERGIES **Provisoire**										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	32 505,17	KH		KI	0	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	494 373,13	KN		KO	0	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	5 293 536,87	KT		KU	0	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	5 820 415,17	LO		LP	0	
	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	36 395	IU		IV	0		
TOTAL IV					LQ	36 395	LR		LS	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	5 856 810,17	ØH		ØJ	0		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						1		3		2		
						par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations qn fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	32 505,17	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		494 373,13	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	5 293 536,87	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG		NH	5 820 415,17	
	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
Autres participations					IØ		ØX		ØY			
Autres titres immobilisés					II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	36 395		
TOTAL IV					I3		NJ		NK	36 395		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	5 856 810,17		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **ARBOIS BIO ENERGIES** ****Provisoire**** Néant *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	=
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise **ARBOIS BIO ENERGIES** ****Provisoire**** Néant *

CADRE A

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI	8 389	PJ	2 167,01	PK		PL	10 556,01
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	78 895	PS	37 246,08	PT		PU	116 141,08
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 044 889,49	QA	381 142,88	QB		QC	1 426 032,37
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 132 173,49	QV	420 555,97	QW		QX	1 552 729,46
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 132 173,49	ØP	420 555,97	ØQ		ØR	1 552 729,46

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise ARBOIS BIO ENERGIES **Provisoire** Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	387,05	99,96	TT
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z		TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	387,05	99,96	UC
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF	
		UG		UH	
		UJ	99,96	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	36 395	UV	36 395	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 559 119,61		1 559 119,61		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	75 293,37		75 293,37	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	0		0	
	Groupe et associés (2)	VC	2 376,08		2 376,08		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	0		0		
	Charges constatées d'avance	VS	923		923		
	TOTAUX		VT	1 674 107,06	VU	1 674 107,06	VV
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
RENVOS	(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	36 395		36 395		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	615 100,63		615 100,63		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	0		0		
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	65 790		65 790		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	5 221 166,11		5 221 166,11		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	0		0		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	5 938 451,74	VZ	5 938 451,74		
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VU		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES **Provisoire**						Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31/12/2014		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *	à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	128 802	128 802		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	3 326	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067-BIS)	XX		3 326		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme						
			- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW				
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
TOTAL I						132 128			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							2 919		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
		- imposées au taux de 0 %							
		- imposées au taux de 19 %							
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
		- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales : Produit net des actions et parts d'intérêts *						(quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)	2A		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)							PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C	OT		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	100 673		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI	31 455			
			déficit (II moins I)				0		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	31 455			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **ARBOIS BIO ENERGIES** ****Provisoire**** Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Contribution sociale de solidarité (Organic)	9K	3 326	9L	2 919
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	3 326	YO	2 919
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT		Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	OI	

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 du code des transports (case à cocher) XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES **Provisoire**										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	608,37		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-92 745,13			Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions	ZF	-92 745,13					
						Report à nouveau	ZG	608,37					
	TOTAL I	ØF	-92 136,76			(NB. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	-92 136,76				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	842 293,88		811 463,98					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	152 741,56		149 157,59					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	701 112,69		763 295,89					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 696 148,13		1 723 917,46					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	5 888		15 894					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	13 326		15 419					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	19 214		31 313					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	0		24 510,68					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	198 249,06		234 041,44					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2013) *				ØB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis ; handicapés) :				YP								
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1,17 %		0,96 %					
- numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si Oui cocher sinon 0 ZR						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL								
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC								
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO								
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale. JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : **ARBOIS BIO ENERGIES** ****Provisoire****

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise : **ARBOIS BIO ENERGIES** ****Provisoire****

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②.

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	à 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : **ARBOIS BIO ENERGIES** ****Provisoire****

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ARBOIS BIO ENERGIES **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2014 et clos le : 31/12/2014		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		2 065 706,08
Production vendue - Services	OC		
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		1,55
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 1	OM	2 065 708
II - Consommation de bien et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		1 696 148,13
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		1,46
Abandons de créances à caractère commercial	OX		
Moins values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
	TOTAL 2	OJ	1 696 150
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	369 558
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

N° SIRET 5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ARBOIS BIO ENERGIES **Provisoire**

ADRESSE (voie) 0059 Rue DENUZIERE

CODE POSTAL 69002 VILLE LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination GDF SUEZ ENERGIE SERVICES

N° SIREN (si société établie en France) 552046955 % de détention 99 Nb de parts ou actions 990

Adresse : N° 1 Voie PLACE DES DEGRES

Code Postal 92800 Commune PUTEAUX Pays

Forme juridique SA Dénomination SITA BIOENERGIES

N° SIREN (si société établie en France) 388237331 % de détention 1 Nb de parts ou actions 10

Adresse : N° 38 Voie AV JEAN JAURES

Code Postal 78440 Commune GARGENVILLE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

N° SIRET 5 0 3 4 3 0 4 1 5 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ARBOIS BIO ENERGIES **Provisoire**

ADRESSE (voie) 0059 Rue DENUZIERE

CODE POSTAL 69002 VILLE LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Copyright FedTitan (2014)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ETAT DES INVESTISSEMENTS / IMMOBILISATIONS

Lots		Montants d'origine	Natures des biens	Année
MOTEURS	<u>Génie Civil</u> <ul style="list-style-type: none"> - Bitume enrobé - Portail / Portillon - Signalisation - Terrassement plateforme - Dalles moteur, CSV, autres... - Longrines - Plots - Fosses, caniveaux, regards... - Bungalows 	205,3 k€HT	Biens de retour	2010
	<u>Matériels industriels</u> <i>(hors équipements électromécaniques)</i> <ul style="list-style-type: none"> - Débourbeur déshuileur - Extincteurs - Cuves réserve huile + eau glycolée - Régulations torchères - Transformateurs - Supervision - Analyseur Biogaz 	191,7 k€HT	Biens de retour	2010
	<u>Equipements électromécaniques</u> <ul style="list-style-type: none"> - Moteurs (groupes électrogènes) - Surpresseurs - Groupe frigorifique 	2380,3 k€HT	Biens de reprise	2010
	<u>Aménagements industriels</u> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel électrique (+câblages armoires) - Raccordements électriques - Tuyauteries - Liaisons gaz - Calorifuges 	599,3 k€HT	Biens de retour	2010
EXT. LIXIVIATS	<u>Génie Civil</u> <ul style="list-style-type: none"> - Terrassement plateforme - Plots bétons / Longrines - Béton de propreté - Bicouche entre plots et longrines - Extension clôture et portail d'accès 	180,6 k€HT	Biens de retour	2012

EXTENSION LIXIVIATS	<u>Matériels industriels</u> <i>(hors équipements électromécaniques)</i> <ul style="list-style-type: none"> - Echangeurs - Pompes - Compteurs - Tuyauteries - Contrôle commande - Modules Nucléos - Cuvons - Station pompage - Stockage intermédiaire des boues - Aérateurs 	2033,0 k€HT	Biens de retour	2012
	<u>Aménagements industriels</u> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel électrique (+câblages armoires) - Raccordements électriques - Tuyauteries - Calorifuges - Lagune 	228,1 k€HT	Biens de retour	2012
TOTAL		5818,3 k€HT		

Pour information (Cf. articles 32 et 33 du contrat de concession)

- *Bien de retour = Bien remis gratuitement en fin de concession à la CPA*
- *Bien de reprise = Biens cotés en fin de concession*

RECAPITULATIF DES MARCHES DE PRESTATIONS

Prestations	Titulaires des contrats	Montants 2014	Début	Engagement
Maintenance et exploitation de la plateforme	COFELY	529 k€HT	01/2010	2025
Maintenance des moteurs	CLARKE ENERGY	258 k€HT	03/2010	2025
Maintenance réseaux Biogaz	FAIRTEC	38 k€HT	03/2010	2015
TOTAL		825 k€HT		